



Rapport Article 29 LEC 2024 Moneta AM

Document mis à jour le 26/06/2025

99

Ce rapport a vocation à répondre aux dispositions de l'article 29 de la Loi Energie Climat du 8 novembre 2019.

Des références à plusieurs documents relatifs à l'ESG (Politiques, Reportings, etc.) sont faites : les documents en question sont mis à disposition sur notre site Internet dans la section « <u>Documentation ESG</u> ».

Sommaire

0. SYNTHESE

I. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE A L'ENERGIE ET AU CLIMAT

- A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance
 - o a) Présentation résumée de la démarche
 - o b) Contenu, fréquence et moyens pour informer les investisseurs
 - o c) Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen
 - o d) Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion
 - o e) Adhésion de l'entité ou de produits financiers à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance
- B. Moyens internes déployés par l'entité
 - o a) Description des ressources financières, humaines et techniques
 - o b) Actions menées en vue d'un renforcement interne de l'entité
- C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité
 - o a) Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance
 - o b) Politique de rémunération et enjeux ESG
 - o c) Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le Règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité
- D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre
 - o a) Périmètre des sociétés concernées par la stratégie d'engagement
 - o b) Présentation de la politique de vote
 - o c) Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre
 - o d) Bilan de la politique de vote
 - e) Nos exclusions et stratégies de désinvestissement
- E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles
 - o a) La Taxonomie Européenne
 - o b) Les combustibles fossiles

- F. Stratégie d'alignement sur les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre
 - o a) Mise en place d'un objectif quantitatif
 - o b) Méthodologie pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris
 - o c) Quantification des résultats à l'aide d'indicateurs
 - o d) Pour les entités gérant des fonds indiciels, l'information sur l'utilisation des indices de référence "transition climatique" et "Accord de Paris"
 - o e) Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement
 - o f) Les changements intervenus en lien avec l'Accord de Paris et la sortie du charbon et hydrocarbure
 - g) Actions de suivi des résultats et changements intervenus
 - o h) fréquence d'évaluation et résultats
- G. Stratégie d'alignement sur les objectifs de long terme liés à la biodiversité
 - o a) Mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992
 - o b) Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité
 - o c) Mention d'un indicateur biodiversité
- H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité
 - o a) Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à des critères ESG
 - o b) Description des principaux risques ESG
 - o c) Fréquence de la revue du cadre de la gestion des risques
 - o d) Plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques
 - o e) Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière de durabilité
- I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

II. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019

- J. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité
- K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique
- L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité
 - o a) Cadre général de prise en compte des principales incidences négatives
 - b) Sélection des indicateurs dont les indicateurs optionnels (visés à l'article 6, paragraphe 1, points a) et b) du Règlement Délégué (UE) 2022/1288)
 - o c) Méthodes employées pour identifier et évaluer les principales incidences négatives
 - o d) Responsabilités concernant la mise en œuvre de ces méthodes
 - o e) Sources de données utilisées
 - o f) Limites des méthodes employées et marges d'erreur associées
- M. Politique d'engagement
- N. Références aux normes internationales
 - o a) Alignement avec l'accord de Paris
 - o b) UNPRI
 - o c) TCFD
 - o d) Autres normes et conventions internationales
- O. Comparaison historique

0. SYNTHESE

Une synthèse contenant les principaux points de notre rapport Article 29 pour l'année 2024 est présentée ci-dessous.

I. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE-CLIMAT

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG

- L'analyse extra-financière est chez Moneta AM un des 4 critères de sélection d'une valeur avec la valorisation, le niveau de risque et la liquidité du titre.
- Cette analyse ESG est formalisée au travers de notre notation Moneta VIDA qui attribue une note pour chaque pilier E, S et G. Ce travail est réalisé par les Analystes et bénéficie de leur proximité avec les sociétés : il leur permet d'identifier les enjeux ESG prépondérants et les principaux risques et opportunités.
- Les Analystes cherchent à avoir des **avis tranchés**, **parfois à contrecourant de l'opinion**. C'est notamment le cas dans l'analyse des controverses. Par ailleurs, **l'Equipe tient compte des spécificités des sociétés**, en particulier de leur taille : les exigences sont alors proportionnelles aux moyens à disposition, sans tomber dans un laxisme.
- In fine, Moneta AM défend une **analyse pragmatique**, reposant sur les mêmes méthodes que celle appliquée à l'analyse financière (rigueur, indépendance d'esprit). **Nous privilégions le dialogue avec les sociétés** et les actions concrètes. Cette stratégie s'inscrit dans un **désir de prendre part au financement de l'économie réelle**.

B. Moyens internes déployés par l'entité

- Moyens humains: toute l'Equipe de Gestion travaille sur les enjeux ESG des sociétés investies, aidée par une Analyste ESG. Au total, 5,5 ETP (sur 32) sont dédiés à l'ESG, soit 17% des effectifs. Des formations externes (CFA ESG obtenu par 3 membres) et internes sont proposées.
- Moyens matériels: nous travaillons avec de nombreux prestataires (MSCI, CDP, ISS, SASB) et nous nous basons sur les travaux d'ONG telles que Urgewald. Le budget ESG s'est élevé à 132k€ en 2024 (achat de données ESG majoritairement).

C. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

Les dirigeants de Moneta AM sont depuis longtemps engagés dans l'ESG notamment sur le sujet de la gouvernance : de nombreuses actions ont été menées historiquement afin de défendre nos droits d'actionnaires. Nous avons de plus une appétence historique pour les sociétés proposant des solutions environnementales innovantes (cf. notre concept de « poche verte innovante », développé dès 2017).

D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs et mise en œuvre de cette stratégie

Notre stratégie d'engagement se manifeste par différents moyens :

- Le vote: nous avons voté à 95% des AG en 2024. Nous n'hésitons pas à voter contre ou à nous abstenir sur certaines résolutions contraires à notre politique de vote (rémunération trop importante du management, augmentation de capital avec risque de dilution, etc.): ce fut le cas pour 15% des résolutions en 2024.
- Des actions de « Corporate Governance » lorsque la situation l'exige : Nous avons engagé depuis plusieurs années une démarche de dialogue avec Peugeot Invest au sujet de la gouvernance et de la décote du cours de bourse, excessive par rapport à l'actif net (55% environ). Afin de faire valoir nos droits d'actionnaires minoritaires, nous avons présenté plusieurs résolutions lors de l'AG de Peugeot Invest de 2024 dont certaines ont été acceptées à l'ordre du jour. Ces résolutions ont permis une amélioration de certaines pratiques de la société.
- **Nos exclusions**: nous n'avons pas eu de désinvestissements liés à notre politique d'exclusion en 2024. Cela s'explique par nos investissements majoritairement européens, qui doivent se conformer à une réglementation pointue. Cette stratégie d'exclusion des activités jugées néfastes doit nous permettre de réduire notre exposition aux risques extrêmes.

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

- Notre alignement à la taxonomie sur le chiffre d'affaires est de **8,1%** en 2024 (**6,4%** pour le SBF 120). Les principaux contributeurs sont les sociétés produisant des énergies renouvelables mais aussi les sociétés engagées dans la transition énergétique (Schneider, Eiffage, Ariston). Notre alignement en termes de capex était de **11%** en 2024. Les principaux contributeurs sont constitués des sociétés investissant pour rendre leurs activités plus durables. C'est le cas par exemple de TotalEnergies qui investit dans des activités bas carbone à hauteur de 33% de ses investissements nets totaux.
- Au 31 décembre 2024, 14% des encours de Moneta AM étaient investis dans des sociétés exposées au secteur des combustibles fossiles. En raisonnant en exposition économique, 7,5% de nos encours sont exposés et les deux plus gros contributeurs sont TotalEnergies et Technip Energies avec plus de 90% de leur chiffre d'affaires lié aux énergies fossiles ainsi que Bilfinger dont 50% du chiffre d'affaires est issu des énergies fossiles.

F. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris - réduction des émissions de CO2

- Nous utilisons **un score de température implicite (STI)** calculé par CDP pour mesurer notre alignement sur l'Accord de Paris : ce score nous permet de mesurer le potentiel de réchauffement induit par nos investissements.
- En 2024, notre STI a été de **2,4°C** (contre **1,9°C** en 2023 et **2,0°C** en 2022) sur le scope **1+2** et **2,4°C** (contre **2,5°C** en 2022 et 2023) sur le scope **1+2+3**. Cette détérioration s'explique pour **+0,4°C** par notre investissement dans la société Vicat, un cimentier très émetteur en CO2 et pour **+0,1°C** par la revue des projections de réchauffement climatique de CDP qui note les sociétés sans plan de transition carbone (ou avec un plan non crédible) par un score de 3,4°C contre 3,1°C auparavant. Cette dégradation ne reflète pas l'engagement continu fourni par les sociétés en portefeuille pour s'aligner avec l'Accord de Paris. Ainsi, **67%** des encours sont alignés ou partiellement alignés avec l'Accord de Paris en 2024 (scope 1+2), contre **61%** en 2023.
- Par ailleurs, nous avons étudié plus en détail les deux principaux détracteurs au STI. Pour Vicat, un programme de réduction des émissions carbone a été mis en place mais la société n'a pas encore soumis son plan à SBTi. Le plan de transition de Vicat nous semble crédible, même si moins ambitieux que ses pairs (Holcim, Heidelberg) du fait de son développement hors Europe et de sa plus petite taille. Pour LDC, il s'agit d'un nouveau retard dans la publication de ses objectifs et le STI devrait s'améliorer l'année prochaine.
- <u>Objectif d'ici 2030</u>: présenter un STI de notre portefeuille **strictement inférieur à 2°C, tout en poursuivant le** dialogue avec les sociétés les plus en retard.

G. Stratégie d'alignement sur les objectifs de long terme liés à la biodiversité

- Les principales pressions exercées par notre portefeuille sur la biodiversité sont liées à trois thématiques :
 - Les polluants toxiques (34% des pressions potentielles du portefeuille): nous avons analysé l'exposition de notre portefeuille aux PFAS et en avons conclu que seulement deux sociétés étaient sensiblement exposées.
 - o **Les perturbations de la faune et la flore (23%) :** nous analyserons cette thématique dans les prochains rapports.
 - Les émissions de GES et hors GES (20%): nous avons analysé les plus gros contributeurs de notre empreinte carbone en 2024 : Ryanair, Vicat et Air Liquide pour le scope 1+2 et Airbus et Sulzer pour le scope 1+2+3.
- Suive à une revue méthodologique de la base de données ENCORE qui a affiné la classification de ses activités, nous comprenons que l'eau n'est plus une source majeure de pressions exercées par le portefeuille (13% des pressions fortes ou très fortes du portefeuille contre 42% en 2023)
- Objectif d'ici fin 2025 : poursuivre le dialogue avec les sociétés de notre portefeuille ayant le plus gros impact sur la biodiversité (sur ces thématiques) lorsque les lignes sont significatives.

H. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

- En raisonnant sur les impacts de différents scénarios climatiques, nous estimons être peu exposés aux risques physiques (2% des encours). Nous investissons majoritairement dans des sociétés européennes moins exposées au risque de sécheresse ou d'inondations. Nous sommes modérément exposés au risque de transition (8% des encours) du fait de notre exposition dans les secteurs du pétrole et du gaz, des compagnies aériennes, ou de l'automobile qui seraient touchés si des mesures fortes étaient prises afin de contrer le réchauffement climatique.
- Au sujet des risques liés aux émissions carbone, nous estimons que 11% de nos encours seraient sensiblement affectés par la mise en place d'une taxe carbone généralisée à 80€/tonne CO2. Nous avons analysé certaines sociétés telles que Vicat ou Air Liquide. Par ailleurs, notre travail sur la mise en place d'une stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris (partie F) nous aide à identifier et dialoguer avec les sociétés en retard sur leur transition carbone.
- Objectif d'ici fin 2025 : mener un dialogue avec nos principaux détracteurs afin de mieux cerner les risques physiques et de transition du portefeuille.

I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du règlement SFDR

100% des encours gérés par Moneta AM sont classés Article 8.

II. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019

- En 2024, nous avons essentiellement travaillé sur la thématique des émissions carbone (PAI 1.1, PAI 1.2, PAI 1.3 et PAI 2.4). Les principaux détracteurs sur ces indicateurs (scope 1+2) Vicat, Ryanair et Air Liquide ont représenté 54% des émissions. Un travail a été mené sur ces trois sociétés pour comprendre leur stratégie de réduction carbone. Nous avons également suivi de près les nouveaux plans carbone des sociétés en portefeuille ainsi que les nouvelles certifications SBTi et nous avons dialogué avec nos détracteurs les plus en retard.
- Les variations les plus fortes entre 2023 et 2024 concernent les PAI 1.1, 1.2, 1.3 et 2.4 ce sont les PAI sur lesquels nous avons concentré l'ensemble de nos efforts. La hausse de nos émissions de scope 1 + 2 s'explique par notre position dans Vicat. La réduction des émissions de scope 3 en absolu s'explique par notre allègement dans Stellantis et TotalEnergies et notre cession de Alstom. L'augmentation de notre intensité carbone de scope 1+2+3 s'explique par notre renforcement dans Airbus et Vivendi en début et fin d'année. Ces deux sociétés ont des émissions conséquentes rapportées à leur chiffre d'affaires : les avions vendus pour Airbus et les investissements dans les filiales pour Vivendi. Cette augmentation est également liée à la société Sulzer, qui publie ses émissions de scope 3 dans leur intégralité pour la première fois. Cette année, nous avons étudié les stratégies de réduction carbone (scope 3) de Airbus et Sulzer.
- Nous observons en revanche une amélioration de plusieurs indicateurs :
 - Les rejets de déchets dangereux et radioactifs exprimés en tonnes par million d'euros de chiffre d'affaires (PAI 1.9) ont diminué de 40% en 2024 du fait de nos cessions dans Vinci et Veolia.
 - La part de la production d'énergie provenant d'énergies non renouvelables de nos investissements (PAI 1.5) a baissé de 30% du fait de notre renforcement dans des sociétés productrices d'énergies renouvelables.
 - La part des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions carbone aux fins de l'Accord de Paris (PAI 2.4) a chuté de 10%. Cela s'explique par le nombre conséquent de sociétés qui se sont engagées pour la transition carbone en 2024. La thématique des émissions carbone revient en effet systématiquement dans nos discussions ESG avec les sociétés.
- Objectif d'ici fin 2025: Poursuivre le travail mené sur nos émissions de scope 1+2+3 au sujet des principaux détracteurs du portefeuille et mener un travail sur de nouveaux PAI si nous le jugeons pertinent (détérioration d'un indicateur, thématique d'actualité à l'image des PFAS, etc..).

I. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE A L'ENERGIE ET AU CLIMAT

A) Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

a) Présentation résumée de la démarche

1) Notre démarche en tant qu'investisseurs

1.1) L'intégration des critères ESG

En tant que sélectionneurs de valeurs qui s'appuient sur l'analyse fondamentale, l'étude des facteurs de croissance et l'analyse des risques d'une société ont toujours fait partie de notre périmètre de travail lors de l'étude d'un cas d'investissement. Il ne s'agit évidemment pas d'une spécificité de Moneta AM : nous pensons par exemple aux initiations de couverture réalisées par les brokers qui ont toujours intégré une matrice de risques classés en fonction de leur probabilité d'occurrence et leur impact en cas d'occurrence.



Si la prise en compte des critères extra-financiers n'est donc pas une vraie nouveauté en soi (car les opportunités de croissance ont toujours été liées à des facteurs extra-financiers par nature et les risques n'ont jamais été que purement financiers), nous notons deux évolutions sur les dernières années :

- (1) le renforcement du cadre réglementaire (nouvelles normes, exigences de reporting, etc.), tant pour les émetteurs que pour les gestionnaires d'actifs : cela contraint tous les acteurs à davantage formaliser leurs engagements en matière d'ESG. Cela se traduit par des efforts importants des sociétés cotées pour augmenter leur transparence, ce qui nous permet de progressivement mieux appréhender les enjeux ESG.
- (2) la possibilité accrue de matérialiser financièrement les risques extra-financiers (par exemple, le CO2 a un coût mesurable en Europe) : c'est une évolution importante car la capacité à attribuer une matérialité financière aux risques extra-financiers est selon nous un élément clé de leur meilleure intégration au sein du processus d'investissement. En effet, une partie conséquente des OPC gardent pour objectif principal la performance financière, ce qui est le cas des Fonds gérés par Moneta AM, et dans ce cadre, la valorisation reste un critère déterminant de la décision d'investissement : la capacité à pouvoir y intégrer les risques extra-financiers est un vecteur d'intégration des préoccupations ESG sans pour autant dénaturer le processus d'investissement.

1.2) La prise en compte des critères E, S et G

La gouvernance, un critère historique d'attention pour Moneta AM

Nous avons historiquement accordé une grande importance à la gouvernance des sociétés, ce qui fait de Moneta AM l'une des sociétés de gestion les plus actives sur le sujet sur la place de Paris. Depuis 2006, date de notre première intervention d'ampleur sur le dossier Buffalo Grill, **nous avons mené une quinzaine d'actions visant à défendre activement nos intérêts d'actionnaires minoritaires**, bien souvent avec succès, et au bénéfice de nos porteurs. En outre, ces actions ont généralement profité à tous les actionnaires minoritaires des sociétés concernées. **Moneta AM est fière de contribuer, par son comportement d'actionnaire attentif et exigeant, à l'élévation des pratiques de la place financière française**. Notre expérience sur les sujets de gouvernance s'est affirmée dans la durée, avec l'appui régulier de l'ADAM de Colette Neuville et plus ponctuel de cabinets d'avocats, et nos actions se sont étendues en dehors de France, notamment en Allemagne et aux Pays-Bas.

L'environnement : une approche de stock-picker passionné

Nous nous sommes également passionnés très tôt pour les questions liées à l'environnement, par convictions personnelles mais aussi après avoir fait le constat que, dans un contexte de faible croissance économique et de prise de conscience

collective des enjeux du développement durable, la croissance des secteurs identifiés comme « durables » est structurellement porteuse depuis longtemps. Ainsi, nous avons étudié, dès le début des années 2000, de nombreuses sociétés, liées à cette thématique, qui se sont introduites en bourse. Il s'agissait souvent de très petites sociétés innovantes. Si beaucoup d'entre elles n'ont pas trouvé leur marché, les analyser nous a permis de développer très tôt une expertise sur les énergies renouvelables et les services à l'environnement, deux secteurs aujourd'hui bien représentés dans nos portefeuilles.

Le social : un axe en intégration croissante

Le suivi du climat social et la fierté d'appartenance aux groupes, particulièrement perceptible lors de visites de site, sont des critères qui nous permettent d'évaluer la culture des sociétés, généralement prédictive de leur performance dans la durée; ils font donc entièrement partie de notre appréciation des sociétés. La mise en place de la notation Moneta VIDA nous amène à suivre un certain nombre d'indicateurs sociaux (taux de turnover des salariés, plans d'actionnariat salariés, politique de formation, etc.) afin de confirmer ou d'infirmer certaines observations faites « sur le terrain ».

1.3) Moneta VIDA

1.3.1) Moneta VIDA: philosophie et principes

Afin de systématiser notre analyse des critères ESG et de formaliser notre approche, nous avons développé **un système de notation propriétaire, appelé Moneta VIDA (pour Valorisation des Indicateurs de Durabilité de l'Activité)**. Moneta VIDA permet de suivre la notation ESG des portefeuilles, ainsi que celle des indices retenus pour la comparaison avec les OPC que nous gérons et que nous nommons Indices de référence VIDA. Ces indices n'intègrent pas de critères ESG dans leur composition et leur pondération.

Moneta AM revendique une gestion multicaps et résolument pragmatique. C'est dans cet état d'esprit que les critères ESG ont été retenus dans le système de notation Moneta VIDA, en s'attachant à évaluer les entreprises sous l'angle 1) des principes, c'est-à-dire l'intérêt de la Société civile, et 2) de la matérialité financière, c'est-à-dire le risque in fine pour les entreprises mais aussi les opportunités qui s'offrent à elles.

Sans être exhaustifs, les critères entrant dans la notation Moneta VIDA ont pour objectif de balayer les sujets jugés essentiels sur les trois dimensions de l'ESG. Ces critères sont donc un guide de l'analyse extra-financière menée par l'Equipe de Gestion mais ne sauraient en limiter son périmètre : tout sujet matériel identifié lors des investigations est intégré dans la réflexion et la définition de la note finale.

Fidèles à son attitude d'investisseurs aimant sortir des sentiers battus, **Moneta AM n'hésite pas à prendre des positions tranchées**, parfois à contre-courant de l'opinion dominante, et souvent basées sur sa propre expérience d'investisseurs : par exemple, là où il est généralement admis qu'un administrateur ne doit pas multiplier les mandats dans les Conseils de sociétés cotées, Moneta AM estime qu'un administrateur disposant de plusieurs mandats a davantage d'expérience et d'indépendance d'esprit que le titulaire d'un seul mandat. Il sera ainsi davantage susceptible d'affirmer son opinion face à ses pairs et aux dirigeants.

Afin de ne pas pénaliser les petites sociétés qui ne sont pas toutes encore équipées pour produire des publications extrafinancières leur permettant de prétendre aux meilleures notes auprès de prestataires externes, Moneta AM s'efforce de donner des notes correspondant à sa perception des problématiques ESG chez ces émetteurs.

En résumé, Moneta AM s'attache à **répliquer ses méthodes appliquées à l'analyse financière dans l'analyse extra- financière**: l'Equipe de Gestion opère ainsi une **analyse discrétionnaire**, basée sur **approche rigoureuse**, avec une **indépendance d'esprit** et une **absence de dogmatisme**. De la même manière que nous construisons nos propres modèles de valorisation au sein desquels nous définissons nos hypothèses (croissance, marge, investissements, etc.) que nous pouvons ensuite comparer au consensus *sell-side*, nous développons nos propres notations ESG que nous pouvons ensuite comparer aux analyses des agences de notation ESG: dans les deux domaines, nous agissons donc en toute indépendance et en développant notre propre recherche interne, nous pouvons prendre des positions en anticipation de mouvements futurs potentiels (révision des BPA par le consensus *sell-side*, révision d'une note ESG par les agences de notation ESG), ce qui selon nous est créateur de valeur dans la durée.

Au final, Moneta VIDA complète notre process d'investissement et est un outil supplémentaire d'aide à la décision dans notre stock-picking.

1.3.2) Moneta VIDA : les critères pris en compte

<u>Retour au sommaire</u> 9

- Pour chaque société, l'Analyste **détermine un enjeu prépondérant** (Environnement, Social, etc.) qui va influencer la pondération des piliers E, S et G dans la note finale.
- Pour chaque pilier (Environnement, Social, Gouvernance), l'Analyste va étudier un ensemble de critères, lui permettant d'attribuer **une note par pilier**. Pour rappel, les critères indiqués sont un guide à l'analyse mais n'en limitent pas le périmètre.

1.3.3) Moneta VIDA : une approche différenciée de l'analyse ESG

Par nature, une approche trop silotée (i.e. une équipe d'Analystes Financiers et une équipe d'Analystes ESG séparées) nous semble limiter le potentiel de prise en compte des critères extra-financiers dans la décision d'investissement : **c'est pourquoi tous les Analystes prennent part à l'analyse extra-financière des valeurs qui les concernent**, et ce **en collaboration avec une Analyste ESG spécialisée** qui apporte une expertise dans la lecture de certains sujets extra-financiers. C'est en ce sens que nous estimons notre approche ESG comme étant pleinement intégrée à notre process de gestion.

Au-delà de la grille de notation VIDA, si les Analystes prennent en compte les opportunités de croissance additionnelle des sociétés plus vertueuses dans leurs modèles de valorisation, ils sont susceptibles de faire ressortir un potentiel de hausse plus important (toutes choses égales par ailleurs); le facteur ESG se reflète par conséquent dans le facteur Valorisation et également dans le facteur Risque. La pleine intégration de l'ESG incite donc davantage à sélectionner des valeurs vertueuses puisqu'elles bénéficieront d'un meilleur profil Valorisation-Risques-ESG, trois de nos piliers de la sélection de valeur.

<u>Quelques marqueurs de notre analyse</u>:

- Une importance particulière accordée à l'impact des produits des entreprises : nous intégrons à la fois les externalités positives et négatives.
- Une analyse approfondie de la gouvernance reposant sur notre expérience et nos interactions avec les sociétés/dirigeants.
- Des vues tranchées face aux controverses.
- Une volonté d'éviter de défavoriser les petites sociétés : nos exigences en termes de données sont proportionnées à la taille de l'entreprise.

1.3.4) Le profil ESG d'une société, quatrième critère de la sélection de valeurs

L'analyse extra-financière, systématisée et formalisée via le système de notation Moneta VIDA, permet de juger le profil ESG de chaque société : cela constitue un critère additionnel employé dans la sélection de valeurs et complète les critères traditionnellement employés par l'Equipe de Gestion. Ainsi, la sélection de valeurs s'appuie sur les quatre critères suivants:

- 1) la valorisation (étudiée au travers des modèles de valorisation propriétaires)
- 2) le niveau de risque (étudié au travers de l'analyse des risques)
- 3) la liquidité du titre (appréciée à l'aide des données de marché)
- **4)** le profil ESG (étudié au travers de la notation *VIDA*)



Les valeurs bien notées en ESG, avec une valorisation attractive, peu risquées et très liquides seront les mieux représentées dans nos portefeuilles

1.3.5) Moneta VIDA: objectifs et résultats 2024

Objectifs de la notation Moneta VIDA

Nous avons développé plusieurs engagements au sein de notre notation propriétaire Moneta VIDA:

- <u>Objectif de couverture</u>: au moins 90% des encours investis sur des sociétés de grande capitalisation¹ et au moins 75% des encours investis sur des sociétés de petite et moyenne capitalisation². Nous nous fixons également des objectifs de couverture sur les instruments de crédit et les parts d'OPC détenus par les fonds : les détails concernant ces instruments peuvent être retrouvés dans notre Politique relative à la notation extra-financière.
- Objectif de fraicheur: les notations VIDA sont, a minima, mises à jour une fois par an, et à chaque fois qu'un nouvel élément notable justifie la révision de notre position.
- Objectif de résultat : note globale des portefeuilles supérieure à celle nos Indices de référence VIDA.

Fonds appliquant la notation VIDA et Indices de référence VIDA associés

Fonds	MMC	MLS	MME	MME 2026	MME 2027	MME 2028	MME 2029
Couvert par la notation VIDA	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Indice de référence VIDA	SBF 120	STOXX Europe 600	SBF 120	SBF 120	SBF 120	SBF 120	SBF 120

¹ Sociétés de grande capitalisation : dont la capitalisation boursière est supérieure à 10 milliards d'euros

 $^{^2\,} Sociét\'es\, de\, petite\, et\, moyenne\, capitalisation: dont \, la\, capitalisation\, boursi\`ere\, est\, inférieure\, \grave{a}\, 10\, milliards\, d'euros$

Fonds	MMC	MLS	MME	MME 2026	MME 2027	MME 2028	MME 2029
	Notes VI	DA					
Fonds	3.32	3.20	3.42	3.35	3.30	3.29	3.41
Indice de référence VIDA	3.22	3.15	3.22	3.22	3.22	3.22	3.22
	Taux de couve	erture *					
Grandes capitalisation	100%	Cf. ci- dessous	100%	100%	100%	100%	100%
Petites et moyennes capitalisation	80%	Cf. ci- dessous	87%	89%	88%	84%	87%

^{*} taux de couverture sur le périmètre actions.

Taux de couverture	Sociétés capitalisant <10Mds€ (ou instruments non-IG* pour le crédit)	Sociétés capitalisant >10Mds€ (ou instruments IG* pour le crédit)
Objectif	>75%	>90%
Book Long	80%	100%
Book Short	87%	93%
Book Crédit	93%	100%

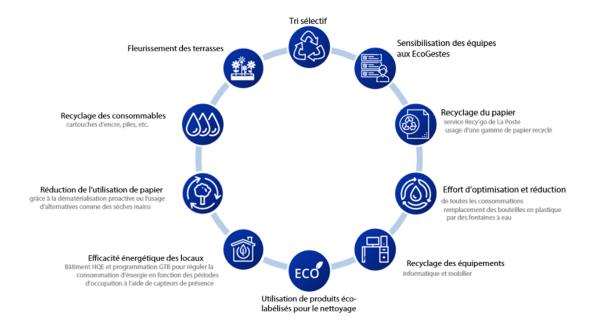
^{*} IG: Investment Grade, i.e. notation de crédit telle que définie par les agences de notation

2) Notre démarche en tant qu'entreprise

2.1) Engagement environnemental

Des actions concrètes au quotidien

Moneta AM s'engage depuis de nombreuses années en faveur du respect de l'environnement. Cette démarche s'inscrit tout d'abord dans nos politiques internes et dans les actions quotidiennes



Afin d'encadrer le déroulement de ces actions, nous avons mis en place une « Green Team » : sur la base du volontariat, les salariés peuvent s'investir dans la mise en place de projets visant à repenser nos gestes quotidiens. Il existe ainsi plusieurs

groupes de travail adressant des thématiques variées (usages numériques, mobilité, etc.) avec comme point focal la sobriété environnementale (énergétique, alimentaire, etc.).

2.2) Mécénat

Moneta AM est également mécène et donateur. Chaque année, Moneta AM soutient des associations, choisies par nos collaborateurs et Clients, qui accompagnent au quotidien la formation et la réinsertion des plus démunis, la lutte contre l'exclusion sociale et travaillent à la promotion de l'excellence pour tous. En 2024, 34 associations ont été soutenues par Moneta AM, représentant 527k€ de dons. A noter que nous opérons une campagne de dons annuellement, généralement à la fin de l'année.

Voici un exemple d'association soutenue par Moneta AM:



L'association « la Chorba » continue à **lutter contre la faim et l'exclusion sociale** que ce soit à travers **la distribution de repas et de colis alimentaires, des maraudes**... tout en s'appuyant sur l'insertion par l'emploi et en veillant à réduire le gaspillage alimentaire. Au total, entre la distribution de petits-déjeuners, les maraudes et les repas servis Porte de la Villette, c'est plus de 2 000 repas distribués chaque jour à des personnes en situation de grande précarité.

2.3) Mixité au sein de l'équipe de gestion (loi Rixain)

Pour pallier la faible mixité au sein de notre équipe de Gestion et plus généralement au sein de la gestion d'actifs, Moneta AM s'engage à viser une représentation équilibrée homme/femme (i.e. 50/50) dès qu'un ou plusieurs recrutement(s) est(sont) envisagé(s). Nous appliquons également cet objectif dans le recrutement de nos Stagiaires et Alternants qui sont pour nous un vivier historique de recrutement. Sur la durée, cette stratégie doit permettre de davantage féminiser l'équipe de Gestion tout en maintenant un processus de recrutement équitable.

Au cours de l'année 2024, nous avons fait 1 recrutement au sein de l'équipe de gestion.

En ce qui concerne nos stagiaires et alternants, nous avons accueilli 5 stagiaires et 2 alternants en 2024, dont 5 femmes.

b) Contenu, fréquence et moyens pour informer les investisseurs

Voici ci-dessous un récapitulatif de l'ensemble de nos politiques, reportings et documents réglementaires à destination de nos investisseurs.

Politiques

Politique ESG qui intègre :

- Politique relative à la notation extra-financière
- Politique relative aux exclusions
- Politique relative à la sortie du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels
- Politique relative aux controverses

Politique d'engagement et de vote

Déclaration de prise en compte des principales incidences négatives

Politique relative aux risques de durabilité

Documents réglementaires spécifiques aux fonds

Annexe SFDR (intégré au prospectus)

Publication d'informations en matière de durabilité

Reportings

Rapport ESG annuel qui répond aux exigences...

- ... de l'article 29 de la Loi Energie-Climat
- ... du règlement SFDR (en particulier reporting sur les principales incidences négatives)
- ... du règlement Taxonomie

Une note de synthèse est également fournie en plus du rapport.

Lettres mensuelles et trimestrielles des fonds contenant des données ESG (dont la notation VIDA)

Rapport annuel sur l'exercice des droits de vote

Rapport annuel sur les Principales Incidences Négatives pour chaque fonds

Rapport annuel sur les caractéristiques environnementales et sociales du fonds (en annexe du rapport de gestion).

L'ensemble des documents peuvent être retrouvés sur le site internet de Moneta AM, dans la section « Documentation ESG » et sur les pages dédiées à chacun des Fonds.

c) Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088

Le règlement européen (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, ou Règlement SFDR, impose aux acteurs des marchés financiers et aux conseillers financiers de l'Union Européenne des règles en matière de transparence en ce qui concerne l'intégration des risques de durabilité et la prise en compte des impacts négatifs sur la durabilité dans leurs processus d'investissement et de conseil. Cette réglementation constitue une étape décisive dans le plan d'action de la Commission européenne pour le financement d'une croissance durable visant à orienter les investissements vers les placements durables.

Le Règlement SFDR distingue trois catégories de produits :

- Article 6 : produits ne faisant pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales ni d'objectif durable
- Article 8: produits faisant la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales des investissements
- <u>Article 9</u>: produits pouvant être qualifiés d'investissement durable, c'est-à-dire affichant un objectif de contribution positive à l'environnement et/ou la société

Voici la classification des Fonds gérés par Moneta AM ainsi que le montant des encours et le pourcentage des encours inclus dans la classification du fonds au 31 décembre 2024.

Fonds	ммс	MLS	ММЕ	MME 2026	MME 2027	MME 2028	MME 2029
Classification SFDR	Article 8	Article 8	Article 8	Article 8	Article 8	Article 8	Article 8
Encours (millions €)	1 567 M€	286 M€	476 M€	315 M€	103 M€	117 M€	117 M€
Pourcentage des encours inclus dans la classification SFDR	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

⇒ 100% des encours gérés par Moneta AM sont classés Article 8, en totale cohérence avec le process ESG appliqué à l'ensemble de nos encours

Plusieurs de nos fonds article 8 détiennent une part d'investissements durables. Le tableau ci-dessous résume le seuil d'exposition à des investissements durables exigé dans chaque fonds ainsi que la proportion d'investissements durables contenue dans chaque fonds au 31 décembre 2024.

Fonds	ммс	MLS	ММЕ	MME 2026	MME 2027	MME 2028	MME 2029
Pourcentage d'investissement durable	56,2%	38,1%	44,3%	39,3%	38,7%	38,2%	40,0%
Seuil minimum en place	20%	20%	10%	-	-	-	-

d) Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

Non applicable à Moneta AM.

e) Adhésion de l'entité ou de produits financiers à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Moneta AM soutient les initiatives internationales en faveur de meilleures pratiques ESG, et notamment en matière de transparence. A ce titre :

Moneta AM est signataire du Carbon Disclosure Project (CDP), une organisation indépendante à but non lucratif qui encourage les entreprises à faire preuve de la plus grande transparence concernant leur impact environnemental.



Moneta AM est signataire des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) depuis 2018, lancés par des investisseurs en partenariat avec l'initiative financière du PNUE et le Pacte Mondial de l'ONU. Ils se caractérisent par un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles. Vous trouverez cidessous les résultats de notre évaluation par les PRI.



Signatory of:



Moneta AM soutient le **TCFD depuis 2022** (*Task Force on Climate Related Financial* Disclosures) : il s'agit d'un groupe de travail lancé sous l'impulsion du Conseil de stabilité financière (FSB, Financial Stability Board) qui travaille à l'établissement de recommandations en matière de reporting climatique, ce à l'intention des entreprises.



Moneta AM est membre du SASB (Sustainability Accounting Standards Board) depuis **fin 2023** : il s'agit d'une organisation à but non lucratif qui développe des normes comptables de durabilité afin de faciliter la communication entre entreprises et investisseurs sur les informations financièrement importantes et utiles à la décision.



Résultats de l'évaluation de l'entité Moneta AM par les PRI:

- *Policy Governance and Strategy* : 4 étoiles (sur 5)
- *Direct Listed Equity Active fundamental*: 4 étoiles (sur 5)
- *Confidence building measures* : 4 étoiles (sur 5)

Il s'agit de la notation 2023 sur la base des données 2022. Nous pouvons observer une amélioration de notre notation dans la catégorie Policy Governance and Strategy (précédemment notée 3 étoiles sur 5). La prochaine notation aura lieu en 2025 sur les données 2024.

B) Moyens internes déployés par l'entité

a) Description des ressources financières, humaines et techniques

1) Des moyens internes

Toute l'Equipe de Gestion travaille sur les enjeux extra-financiers entourant les sociétés étudiées et investies. Nous pensons que pour intégrer le facteur ESG dans la prise de décision, il est nécessaire de prendre en compte les critères extra-financiers dès le début d'un cas d'investissement; en effet, étant sources d'opportunités ou facteurs de risque pour la croissance et les marges des sociétés, ces critères doivent nourrir les hypothèses que nous retenons dans nos modèles.

L'équipe de gestion est épaulée par **une Analyste ESG** dans le cadre de l'analyse et notation ESG des sociétés du portefeuille. Au sein de l'Equipe de Gestion, **deux Analystes consacrent également une grande partie de leurs activités à l'ESG** en plus de l'analyse fondamentale, notamment en déployant la Politique ESG de Moneta AM.

Voici un tableau récapitulatif de l'ensemble des membres de Moneta AM participant activement au déploiement de la stratégie ESG :

Equipes *	Membres	Responsabilité spécifique	% du temps dédié (ETP) à l'ESG	
	Gérant (x3)		20%	
	Gérant (x1)	Responsable Votes	30%	
	Analyse-Gérant (x1)	Spécialiste Gouvernance	30%	
Gestion:	Analyse-Gérant (x1)	Responsable ESG	50%	
15 personnes	Analyse-Gérant (x1)		20%	
13 personnes	Analyste (x1)	Dominante ESG	55%	
	Analyste (x5)		20%	
	Analyste statisticien (x1)		10%	
	Analyste ESG (x1)	Spécialiste ESG	100%	
Sous-total Gestion	4,5 ETP dédiés à l'ESG sur	r 15 collaborateurs, soit environ	1/3 de l'effectif Gestion **	
Cumonta	Conformité (x2)		10%	
Supports:	Risques & Reporting (x2)		20%	
5 personnes	Analyste référentiel (x1)		20%	
Sous-total Supports	1 ETP dédié à l'ESG sur 5	collaborateurs, soit environ 1/5	de l'effectif Supports ***	

Total Société 5,5 ETP dédiés à l'ESG sur 32 collaborateurs, soit environ 17% des effectifs ****

Rationnel sur le temps dédié à l'ESG:

1) En ce qui concerne l'Equipe de Gestion :

- Un analyste ESG dédié est logiquement comptabilisé comme 1 ETP à 100% sur l'ESG. Cela étant, afin de composer des analyses extra-financières pertinentes, il doit consacrer une partie significative de son temps à étudier la société pour comprendre son activité : l'analyse du business model est un impératif si l'on veut pouvoir interpréter les données extra-financières d'une société puisque les activités d'une société sont la toile de fond de toutes les observations pouvant être faites. Par exemple, l'analyse d'un taux de turnover chez les employés doit être réalisée en tenant compte de l'industrie dans laquelle la société opère et du contexte spécifique à la société.
- Tout ce travail d'analyse du business model et des spécificités d'une société est également réalisé par les Analystes et Gérants chez Moneta AM : c'est un des piliers de notre travail d'analyse fondamentale. C'est d'ailleurs la raison qui nous a poussé dès l'origine de la mise en place d'une analyse ESG des sociétés à confier ce travail à l'Equipe de Gestion en place : les synergies sont évidentes et la connaissance accumulée sur chacune des sociétés est réemployée dans l'analyse ESG pour apporter un éclairage à la fois plus nuancé et plus tranchant sur les problématiques ESG identifiées.
- Il est donc pour nous naturel que le travail réalisé par les Analystes pour comprendre les sociétés (étude du business model, rencontres régulières avec les équipes de direction, etc.) soit aussi comptabilisé dans le périmètre « purement ESG », tout en considérant que la frontière entre l'analyse financière et l'analyse extra-financière est perméable. Par

^{*} uniquement les membres des équipes concernés par l'ESG de manière non-négligeable

^{**} hors équipe de négociation (composée de deux traders)

^{***} hors membres des équipes commerciales, opérations-middle office, finances et informatique

^{****} au 31 décembre 2024

exemple, tout le travail sur la comptabilité peut également donner des informations sur « l'attitude » d'une société ; une comptabilité très agressive peut être symptomatique d'une certaine culture d'entreprise.

- Au-delà de ce travail d'analyse et de compréhension de chaque société, les Analystes et Gérants ont également la charge de la notation Moneta VIDA des sociétés, épaulés par une Analyste ESG. Ce temps dédié à la notation ESG peut lui sembler plus clairement identifiable comme « purement ESG » : nous nuancerons cette idée car nous avons pu constater que la notation ESG nous a également permis d'approfondir nos connaissances des sociétés, influençant ainsi les hypothèses que nous pouvons ensuite retenir dans nos modèles de valorisation ou nous donnant de nouveaux axes de discussion avec les équipes de direction. Ce travail bénéficie donc plus globalement à l'analyse fondamentale d'une société.
- Au final, nous considérons qu'environ 20% du travail d'un membre de l'Equipe de Gestion peut être alloué à l'ESG; en fonction des responsabilités additionnelles liées à l'ESG, certains membres de l'Equipe peuvent consacrer davantage de temps à l'ESG. Cette analyse de la répartition du temps dédié à l'ESG est par nature discrétionnaire et reflète à ce jour notre meilleure estimation.

2) En ce qui concerne les Equipes Supports :

- Nous avons tenté d'identifier tous les collaborateurs qui interviennent sur le périmètre ESG, de manière non négligeable (entendu comme au moins 10% du temps alloué à l'ESG) : cela nous conduit à retenir les différents membres des Equipes Supports présentés au sein du tableau ci-dessus et qui, par la nature de leurs fonctions, sont amenés à aborder des sujets ESG (conformité liée à l'ESG, due diligences ESG, gestion des risques dans son volet ESG, maintien du référentiel en ce qui concerne les données extra-financières, etc.).
- Tout comme pour la répartition du temps au sein de l'Equipe de Gestion, l'analyse de la répartition du temps dédié à l'ESG est par nature discrétionnaire et reflète à ce jour notre meilleure estimation.

L'allocation du temps dédié à l'ESG a légèrement diminué en 2024 par rapport à 2023 sous l'effet des mesures lancées en début d'année ; en particulier, la revue du cadre de la notation VIDA a permis de concentrer le travail de l'équipe de gestion sur les sujets les plus significatifs et donc de rationaliser le temps consacré à chaque société étudiée. L'équipe a également pu capitaliser sur les connaissances acquises et les éléments construits au fil du temps ; c'est le cas notamment de l'analyste statisticien qui avait activement participé à la mise en place de dispositifs internes de contrôles liés à l'ESG et qui maintenant poursuit ce sujet dans un rôle de maintenance moins consommateur de temps.

Formations

Par ailleurs, des formations internes sont mises en place toute l'année sur de nombreux sujets ESG (biodiversité, risques de durabilité, etc...). L'Equipe se rencontre par ailleurs régulièrement pour discuter des sujets ESG (révision et approfondissement de la notation VIDA, discussions autour du sujet des controverses et leur traitement, etc.); ces échanges sont l'occasion de procéder à un partage de connaissances et de retours d'expérience qui bénéficient à toute l'Equipe.

Des formations externes sont également proposées aux membres de l'équipe afin d'affiner leurs compétences extrafinancières. Trois analystes ont passé la certification « Certificate in ESG Investing » dispensée par le CFA Institute fin 2022, début 2023 et fin 2024.

2) Des moyens externes

Pour compléter le travail réalisé par l'Equipe de Gestion et également pour y apporter un regard critique, nous travaillons avec plusieurs fournisseurs de données ESG.









Nous continuerons à réaliser des essais avec d'autres prestataires afin d'étudier leurs offres. Tout cela reflète bien la démarche dynamique que nous entretenons avec pour objectif de collaborer avec les prestataires qui complètent le mieux nos méthodes de travail.

Nous nous appuyons également sur le travail réalisé sur les facteurs ESG par nos contreparties historiques que sont les Analystes Sell-Side. Nous apprécions particulièrement leur connaissance intime des secteurs, des sociétés et des managements qui leur permet de relever des sujets sensibles et d'y apporter un regard d'expert.

Par ailleurs, nous faisons également une veille régulière de certains « leaders d'opinion » sur les enjeux extra-financiers ; cela comprend notamment des ONG (par ex. Urgewald sur la Global Coal Exit List) ou encore des investisseurs de

référence en matière d'ESG qui prennent des positions publiques (par exemple, le fonds de pension norvégien KLP sur les activités controversées).

Le budget consacré aux données ESG, aux prestataires externes et aux fournisseurs de données ESG s'est élevé à 132k€ en 2024. Ce montant correspond essentiellement à de l'achat de données ESG. Il est en baisse de 20% par rapport à 2023 où le budget s'était élevé à 164k€. Cette baisse s'explique par le fait que nous n'avons pas renouvelé notre contrat avec Sustainalytics. Exprimé en fonction des encours totaux gérés par Moneta AM, cela représente environ 0,5 point de base.

b) Actions menées en vue d'un renforcement interne de l'entité

Plusieurs actions ont été menées afin de renforcer notre politique ESG :

- Moyens matériels: sur l'année 2024 Moneta AM a continué d'œuvrer pour renforcer les moyens externes à sa disposition; dans la même optique que sur l'analyse financière où Moneta AM travaille avec un grand nombre de contreparties (brokers) afin d'avoir accès à toutes les données et notes de recherche utiles au travail de l'Equipe de Gestion, la Société a commencé à travailler fin 2023 avec le SASB (Sustainability Accounting Standards Board), un organisme à but non lucratif qui élabore des normes comptables en matière de développement durable à l'intention des entreprises. Cela a permis aux analystes de Moneta AM d'approfondir leurs connaissances sur les risques inhérents aux différents secteurs étudiés.
- Modification de la notation VIDA: Tout au long de 2024, nous avons déployé notre nouveau système de notation VIDA sur plus de 140 valeurs suite à une revue effectuée fin 2023. La nouvelle grille VIDA a pour objectif de définir pour chaque société étudiée les sujets qui nous semblent les plus matériels, et de concentrer nos efforts de recherche et d'analyse sur ces enjeux. Nous les exprimons dans une « synthèse ESG », construite en s'appuyant sur un certain nombre d'indicateurs et de critères de recherche qui cadrent la démarche des analystes sans chercher à la limiter. En nous concentrant sur ces enjeux les plus matériels, nous pensons créer davantage de valeur dans la compréhension de chaque cas d'investissement (mesure des opportunités et des risques en particulier).

En conclusion:

- 100% des analystes, analystes-gérants et gérants impliqués dans l'étude des facteurs ESG
- 1 Responsable ESG au sein de l'Equipe de Gestion, épaulé par 1 Analyste, pour encadrer le process ESG
- 1 Analyste ESG spécialisée pour épauler l'Equipe de Gestion sur la notation VIDA
- 5 collaborateurs des Opérations en appui sur les sujets ESG transversaux (reporting, risques, conformité et analyste référentiel)
- Un dispositif interne complété par des moyens externes variés
- Un Comité Corporate ESG annuel afin de discuter, contrôler et valider les orientations stratégiques ESG
- **⇒** Une volonté affirmée de faire vivre notre démarche

<u>Retour au sommaire</u> 18

C) Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

a) Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

Les Dirigeants de Moneta AM sont depuis longtemps engagés dans l'ESG: ils sont notamment impliqués dans les actions de Corporate Gouvernance qui ont pu être menées et ce depuis l'origine de la société. Leur connaissance profonde des enjeux de Gouvernance a donc été bâtie au fil des années, en défendant nos droits d'actionnaires: c'est donc une connaissance qui repose sur l'expérience de situations concrètes impliquant une lutte pour le respect de bonnes pratiques en termes de Gouvernance. Certaines de ces actions ont bénéficié de l'appui d'avocats et de l'ADAM (Association de Défense des Actionnaires Minoritaires): les échanges avec ces différentes contreparties ont également participé à l'enrichissement notre compréhension de sujets plus pointus.

Par ailleurs, **Andrzej Kawalec (Directeur Général) est membre du comité Gouvernance de l'AFG :** il est donc régulièrement impliqué dans des réflexions de fond en matière de Gouvernance. Cette position lui permet de rester bien informé sur les enjeux clés et les évolutions en termes de bonnes pratiques de place sur le sujet.

Ces démarches (actions de Corporate Gouvernance, participation à des Comités de réflexion) **donnent par conséquent aux Dirigeants de Moneta AM une excellente vision de ce que doivent être les bonnes pratiques de Gouvernance**, participant ainsi à leur respect au sein de la société et à leur bonne prise en compte dans l'établissement d'une Politique ESG pertinente.

Au-delà de l'enjeu de Gouvernance, **leur expérience en tant qu'investisseurs leur permet d'être au contact régulier des problématiques environnementales et sociales des sociétés**, que ce soit dans l'étude de sociétés vertueuses fournissant ainsi de bons exemples à suivre, à l'inverse dans le suivi et l'analyse de controverses, ou plus généralement dans l'analyse ESG des sociétés étudiées. Cela s'additionne par ailleurs à une appétence de longue date pour le sujet Environnement **qui les a historiquement conduits à étudier des sociétés dont le business model est vert/durable par essence.**

Nous considérons donc que les Dirigeants de Moneta AM **bénéficient d'une expérience riche en matière d'ESG, issue du terrain.**

Par ailleurs, un dispositif robuste a été mis en place afin renforcer la stratégie ESG de la société :

Notre Politique ESG est revue et validée par le Comité de Gestion des Risques auquel les Dirigeants de Moneta AM prennent part ; ce Comité implique également d'autres collaborateurs de Moneta AM à même de s'exprimer avec pertinence sur le sujet : l'ensemble des Gérants, notre RCCI sur les questions réglementaires et notre Responsable des Risques et du Reporting qui nous apporte un éclairage permanent sur les enjeux généraux liés à l'ESG.

Nous avons mis en place **un Comité ESG Corporate**, qui a lieu **annuellement**, le dernier comité s'étant tenu en mars 2025. Celui-ci est composé des Dirigeants de Moneta AM, du RCCI, du Responsable Risques et Reporting, du responsable ESG et des Analystes ESG/à dominante ESG. Des membres de l'Equipe de Gestion pourraient être amenés à intervenir ponctuellement en fonction de l'ordre du jour. Le rôle de ce comité est de :

- 1) Discuter et valider les orientations stratégiques relatives à l'ESG, notamment en vue de se conformer avec les réglementations
- **2) Contrôler la bonne application de la Politique ESG** et des politiques attachées (listes d'exclusions, controverses, risques en matière de durabilité, etc.)

b) Politique de rémunération et enjeux ESG

Les enjeux ESG font partie intégrante des critères d'attribution de la rémunération variable : il convient de préciser que la rémunération variable des collaborateurs n'est pas directement liée à la performance des OPC gérés mais uniquement liée à la qualité de leur travail sur le long terme et leur implication dans les tâches transversales.

En application du règlement européen 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR), Moneta AM intègre les risques en matière de durabilité, de manière adaptée, au sein de sa politique de rémunération. Cette intégration est initiée par la Direction qui définit la stratégie en matière d'ESG et s'assure de sa bonne exécution et s'applique aux membres de l'Equipe de Gestion non dirigeants qui ont des objectifs qualitatifs en lien avec la bonne mise en œuvre de la Politique ESG de la Société. Cette dernière contribue à identifier et réduire les risques de durabilité encourus par les portefeuilles gérés.

L'appréciation de leur contribution à cet objectif est prise en compte dans les évaluations annuelles. Il n'y a toutefois pas de lien mécanique et quantitatif entre le degré d'atteinte de ces objectifs et la rémunération.

Lien vers notre Politique de Rémunération

c) Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le Règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

Il n'existe pas à ce jour de règlement interne régissant la vie d'un organe de surveillance de Moneta AM et nous ne formalisons donc pas de prise en compte de critères ESG dans son fonctionnement. En effet, Moneta AM étant une Société par Actions Simplifiée, la constitution d'un organe de surveillance (Conseil d'administration ou Conseil de surveillance) est facultative. La société est en revanche dotée d'un organe de direction, le Comité de Direction, constitué en vertu des statuts de la société du Président et du Directeur Général ; cette composition est de facto non assujettie à des critères ESG.

D) Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

La démarche de Moneta AM est fondée sur du pragmatisme et des actions concrètes :

- **Dialogue régulier avec les managements** des sociétés qui permet de se forger une opinion sur les qualités des dirigeants, éléments non quantifiables mais néanmoins critiques dans l'analyse extra-financière.
- Exercice des droits de vote qui reflète notre vigilance en termes de Gouvernance (y compris dans sa déclinaison environnementale et sociale).
- Interventions directes et fermes quand la situation l'exige (« Actions de Corporate Gouvernance »).

a) Périmètre des sociétés concernées par la stratégie d'engagement

Notre périmètre d'engagement est largement étendu, que ce soit en termes de produits ou d'investissements :

- <u>Produits financiers concernés</u>: tous les OPC gérés par Moneta AM sont concernés par la stratégie d'engagement.
- <u>Investissements concernés</u>: l'intégralité des sociétés des portefeuilles sont concernées par notre stratégie d'engagement:
 - 1) Nous instaurons un dialogue régulier avec les managements des sociétés en portefeuille sur des thématiques financières et extra-financières, nous permettant de renforcer notre engagement auprès de ces sociétés; le dialogue avec les sociétés est l'un des éléments clés de notre process d'investissement.
 - O 2) Moneta AM a pour objectif de voter à toutes les Assemblées Générales des fonds pour lesquels elle est responsable de l'exercice des droits de vote et dès lors que cela est techniquement possible et/ou ne pose pas de difficulté matérielle.
 - o **3)** Nous intervenons enfin sur des situations ponctuelles, lorsque la situation l'exige. Nos interventions peuvent prendre par exemple la forme de dépôts de résolutions externes en Assemblée Générale ou de rencontres régulières avec les sociétés pour évoquer les sujets à risque.

b) Présentation de la politique de vote

Voici quelques rappels de notre politique de vote. L'ensemble des informations relatives à notre politique de vote est disponible sur <u>notre site internet</u>.

Mode d'exercice du droit de vote : par correspondance via ISS ou physiquement

Le recours aux votes par correspondance est le moyen privilégié, étant observé que Moneta AM rencontre régulièrement les dirigeants des principales sociétés dans lesquelles elle investit lors de réunions publiques (réunions « d'analystes ») ou d'entretiens particuliers dans ses locaux ou ceux de l'entreprise

Il arrive que Moneta AM participe physiquement aux assemblées, en particulier lorsque les analystes ont posé des questions écrites ou ont l'intention de poser des questions orales, ou encore à la demande des émetteurs qui comptent sur la présence de Moneta AM pour des questions de quorum ou en tant que scrutateur.

Responsabilité des votes : Gérants et Analystes en charge du suivi des valeurs

Ils opèrent un suivi rapproché des sociétés dans lesquelles les fonds sont investis, connaissent les stratégies des directions et les besoins des sociétés pour assurer leur développement. Ils sont par conséquent responsables des votes aux assemblées des sociétés dont ils assurent le suivi. Ils peuvent s'appuyer sur les études et les recommandations de ISS, proxy advisor, ainsi que sur le Référent « Exercice des droits de vote » de Moneta AM pour s'aider dans leur prise de décision. Si besoin, des réunions préparatoires avec les sociétés peuvent être organisées, à la demande des sociétés ou de Moneta AM, afin d'approfondir l'étude de certaines résolutions. L'objectif des gérants et analystes est d'exercer nos droits de vote avec diligence et en accord les règles de la politique de vote définie par Moneta AM.

Objectif n°1: préserver les intérêts à long terme des porteurs de Moneta AM

Moneta AM revendique depuis sa création des actions résolues, quand la situation l'exige, en faveur d'une amélioration de la gouvernance des sociétés dans lesquels elle investit. Le vote des résolutions en assemblée s'inscrit pleinement dans cette stratégie. Une attention renforcée est portée aux dimensions environnementales, sociales et de gouvernance qui constituent assurément des marqueurs de performance à long terme pour les sociétés.

Objectif n°2 : voter à l'intégralité des Assemblées Générales 3

(Précédemment et ce jusqu'en 2021 inclus : usage de nos droits de vote lorsque nous détenions plus de 2,5% du capital d'une société ou lorsqu'une résolution était jugée préjudiciable ou lorsque la société nous le demandait explicitement)

c) Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre

Un exemple de mesure d'engagement initiée : une action de « Corporate Gouvernance »

La gouvernance d'entreprise est un critère primordial dans l'appréciation des sociétés dans lesquelles nous investissons. Lorsque la situation l'exige, nous considérons qu'il est de notre responsabilité d'actionnaire minoritaire d'œuvrer à améliorer la gouvernance des sociétés dans lesquelles nous sommes investis ; il en va du respect de nos droits d'actionnaires mais aussi de la défense des intérêts de nos porteurs de parts. Voici une mesure de « Corporate Gouvernance » réalisée auprès d'une société que nous détenions en portefeuille au cours de l'année 2024 et 2025 afin de faire valoir nos droits d'actionnaires minoritaires.

Moneta AM est un actionnaire minoritaire de longue date de la société **Peugeot Invest**. Nous avons depuis un certain temps engagé un dialogue avec la direction de Peugeot Invest au sujet de la décote qui semble excessive et sur un certain nombre de sujets de gouvernance. Peugeot Invest est contrôlée à hauteur d'environ **80%** du capital et d'environ **89%** des droits de vote par Etablissements Peugeot Frères (EPF), la holding de tête de la famille Peugeot. Il nous semble que la société est dirigée dans l'intérêt du majoritaire, sans tenir suffisamment compte de celui des actionnaires minoritaires, d'où **l'importance de la décote du cours de bourse par rapport à l'actif net (55-60% environ).** La stratégie à date n'a pas fait la preuve de son efficacité pour réduire la décote qui s'est au contraire considérablement creusée ces dernières années. L'instauration en 2021 d'une **redevance de marque au profit de la famille Peugeot, liée au changement de nom de la société de FFP à Peugeot Invest,** a été le déclencheur de notre mobilisation, car le symptôme d'un désalignement manifeste d'intérêt.

C'est pour cela que Moneta AM, conjointement avec Sycomore AM et l'ADAM (Association de Défense des Actionnaires Minoritaires) a formé une action de concert afin de présenter un certain nombre de **résolutions à l'Assemblée Générale de Peugeot Invest du 24 mai 2024**. Le Concert détenait **6,4%** du capital et **3,6%** des droits de vote. Les principales demandes du Concert sont résumées ci-dessous :

- La modification de la politique de dividendes. Une résolution a été proposée afin de fixer un dividende correspondant à 2,5 % de l'actif net réévalué de fin 2023, soit 5,97€ par action (contre 3,25€ proposé). Dans cette résolution, le taux de distribution devait également atteindre 3% de l'ANR en 2024 et 2025 avec un maintien du niveau du dividende à minima.
- L'alignement des intérêts des dirigeants avec ceux des actionnaires minoritaires. Le Concert a proposé que l'introduction du cours de bourse et la réduction de la décote (par rapport à un échantillon de comparables) dans les critères de rémunération soient inscrits dans l'ordre du jour et fassent l'objet d'une demande de l'Assemblée Générale auprès du Conseil d'Administration.
- Un intéressement plus important des administrateurs : Un projet de résolution a été déposé pour porter le nombre d'actions que doivent détenir les administrateurs à 500 minimum, contre 100 aujourd'hui, pour qu'ils soient davantage intéressés à la valeur de l'action.
- L'Amélioration de la transparence sur les conflits d'intérêts. Le Concert a demandé au Conseil d'Administration plus de transparence sur les conventions entre la société et l'actionnaire majoritaire (vote séparé des différentes conventions soumises à la procédure des conventions réglementées, rapport plus explicite et argumenté des commissaires aux comptes sur ces conventions, ect...). Un point d'attention était la redevance de marque versée à son actionnaire majoritaire, Etablissement Peugeot frères, ayant rapporté 3,4m€ aux actionnaires familiaux l'an dernier. Cette redevance apparait en 2021, lorsque la société FFP prend le nom de Peugeot Invest.
- La mise en œuvre d'une évaluation indépendante du Conseil d'Administration. Le Concert a proposé que l'Assemblée Générale demande au Conseil d'Administration : (i) de confier la procédure d'évaluation aux seuls administrateurs indépendants (ce n'est pas le cas aujourd'hui) et tous les 3 ans à un organisme extérieur spécialisé choisi par eux seuls et (ii) de prévoir dans le règlement intérieur une réunion des administrateurs, particulièrement des indépendants, au moins une fois par an, hors la présence des dirigeants.

Au final, **trois projets de résolutions ont été acceptés à l'ordre du jour** sur (I) la modification de la politique de dividendes (II) l'introduction du cours de bourse et de la réduction de la décote par rapport à un échantillon de sociétés comparables dans les critères de rémunération des dirigeants et (III) la détention de 500 actions au moins pour chaque administrateur indépendant pendant toute la durée de son mandat.

<u>Retour au sommaire</u> 22

³ Dès lors que cela est techniquement possible et/ou ne pose pas de difficulté matérielle (par exemple : coût prohibitif au regard de notre emprise dans le capital de la société concernée, impossibilité physique de participer à l'Assemblée Générale dans une juridiction n'autorisant pas le vote électronique).

Ces résolutions ont largement été rejetées par l'actionnaire majoritaire, sans surprise étant donné les 89% de droits de vote de la famille. **Nous avons cependant obtenu des succès sur plusieurs points** :

- La redevance de marque sera divisée par 100 pour Peugeot 1810 (filiale de Peugeot Invest qui détient les titres Stellantis) et son plafond sera limité à 1M€ pour Peugeot Invest.
- Le nombre d'actions que doivent détenir les administrateurs **sera porté de 100 à 500**.
- Le règlement intérieur du conseil d'administration a été modifié, notamment en ce qui concerne la procédure d'évaluation du conseil.
- La question du sort de la participation de Peugeot Invest dans Stellantis a été évoquée: les actions Stellantis de Peugeot Invest pourraient par exemple être distribuées aux actionnaires ou rachetées par le groupe familial, permettant de réduire la décote.
- Les actionnaires minoritaires ont majoritairement soutenu ces résolutions.

L'Assemblée Générale de 2025 a été l'occasion de maintenir notre action. Nous n'avons pas déposé de résolutions cette année mais avons adressé plusieurs questions écrites en amont de l'AG et nous avons posé des questions orales lors de l'AG. Nos principales demandes sont résumées ci-dessous :

- Selon nous, il existe toujours un **désalignement important entre les intérêts** de la famille Peugeot et ceux des actionnaires minoritaires, en particulier sur les questions de gouvernance.
- Nous pensons que Peugeot 1810 est une création fiscale inappropriée et coûteuse, dont nous comprenons l'intérêt pour la famille Peugeot mais pas pour les actionnaires non-familiaux de Peugeot Invest.
- Nous demandons une transparence accrue concernant les frais généraux, en particulier sur les charges de personnel, les frais externes et les dépenses opérationnelles spécifiques, compte tenu de leur niveau absolu élevé et en forte progression ces dernières années.
- Nous soutenons **une hausse significative du dividende calculé en pourcentage de l'ANR**, afin de le rendre tangible pour les actionnaires. Le dividende est aujourd'hui le seul flux tangible et non décoté versé aux actionnaires.
- Nous soutenons l'idée **d'une scission via la distribution des titres Stellantis**, afin de réaligner les intérêts des actionnaires et supprimer la décote élevée de Peugeot Invest sur cette partie de cet actif « familial ».

Une première avancée a été le rejet à **69,1%** de la résolution portant sur le plafonnement de la licence de marques versée par Peugeot Invest à EPF de **1 million d'euros**. Nous remettons en cause le principe même de cette redevance et proposons que cette somme soit purement symbolique, de quelques milliers d'euros seulement. Par ailleurs, plusieurs autres résolutions, si elles ont été approuvées du fait des 89% de droits de votes de la famille, ont fait l'objet d'un vote majoritairement négatif de la part des actionnaires minoritaires.

Nous continuerons notre action, pour permettre un véritable alignement d'intérêt entre tous les actionnaires, afin que la priorité n°1 du groupe se tourne vers la réduction de la décote.

Des informations additionnelles sont disponibles sur le site internet de Moneta AM, dans la rubrique dédiée.

d) Bilan de la politique de vote

En 2024, Moneta AM a voté lors de **120** assemblées générales concernant **111** entreprises différentes, dans **13** pays différents, soit plus de **95%** des assemblées générales d'entreprises des sociétés détenues en portefeuille à la date du vote. Environ **49%** des assemblées générales votées ont reçu au moins un vote contre une des résolutions (ou abstention) et **58%** des AG étaient en France. Lors de ces **120** assemblées générales, Moneta AM a voté **2147** résolutions. Environ **15%** de ces résolutions ont fait l'objet d'un vote contre ou abstention.

Moneta AM n'a pas pu voter à $\bf 6$ assemblées Générales en 2024, sur les $\bf 126$ AG éligibles.

Voici les principales raisons pour lesquelles nous n'avons pas pu voter à ces assemblées générales :

- Pour **Meier Tobler** (MME 26), nous n'avons pas voté car nous voulions vendre la ligne. La Suisse pratique le *shareblocking* : si nous avions voté, nous n'aurions pas pu continuer à vendre la ligne. Il s'agit d'une exception à notre politique de vote.
- Pour **Easy Jet** (MMC) et **Unibail** (MMC & MLS), il s'agit d'un oubli. Nous tâchons chaque année d'améliorer notre démarche et nos procédures de vote afin de limiter ce type d'oubli.
- Pour **Adler** (MMC & MME), il s'agit de problèmes techniques liés au fait que notre sous-dépositaire ne prenait pas en compte ces Assemblées Générales ce qui rendait le vote techniquement difficile.
- Pour **Haulotte** (MME), nous avons acquis les titres entre la cutoff date (14 mai) et la record date (21 mai). De ce fait, nous ne pouvions pas voter électroniquement.

Nous rédigeons un rapport de vote pour chaque année calendaire. Le Rapport de vote 2024 est mis à disposition sur le site internet de Moneta AM au sein de la section « <u>Documentation ESG</u> ».

e) Nos exclusions et stratégies de désinvestissement

1) Présentation de notre politique d'exclusion

Moneta AM exclut de son univers d'investissement certaines sociétés en fonction de leur exposition à certains secteurs d'activité (armes controversées, tabac, charbon, hydrocarbures non-conventionnels, huile de palme depuis juin 2024), en cas de transgression grave et avérée de l'un des principes du Pacte Mondial des Nations Unies (PMNU), ou en cas de controverses graves et avérées et sur lesquelles Moneta AM a fait le choix de ne plus investir.

Dans les cas spécifiques du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels, Moneta AM a mis en place des calendriers de sortie ayant pour objectif d'aligner notre stratégie d'investissement sur les ambitions de l'Accord de Paris. Cela entrainera une révision de notre stratégie d'exclusion dans les années à venir.

Les détails concernant la stratégie de désinvestissement ou de dialogue en lien avec notre stratégie d'exclusion sont disponibles au sein de notre Politique ESG, dans les annexes relatives aux exclusions et au suivi des controverses. Ce document est mis à disposition sur notre site Internet au sein de la section « <u>Documentation ESG</u> ».

2) Compte-rendu de la politique d'exclusion

Au 31 décembre 2024, **17 sociétés** de « l'univers d'investissement⁴ » comportant **728 sociétés** n'étaient pas investissables du fait de notre politique d'exclusion. Le tableau ci-dessous établit une répartition par type d'exclusion.

Causes d'exclusions	Nombres de sociétés exclues au 31 décembre 2024
Armes controversées	0
Charbon	4
Hydrocarbures non conventionnels	9
Tabac	3
Controverse avérée ayant entrainé une exclusion	1
Huile de palme	0

Sur l'année 2024, toutes les sociétés en portefeuille respectaient les critères de notre politique d'exclusion. De ce fait, **nous n'avons pas eu de désinvestissement lié à notre politique d'exclusion en 2024**. Nous sommes toutefois restés vigilants et la société Fugro a été surveillée cette année. Nous étions passés en controverse potentielle sur la société Fugro en décembre 2022 après la diffusion d'un reportage télévisé le 18 décembre 2022 évoquant un lien possible entre Fugro et l'effondrement d'un barrage au Brésil ayant fait 270 morts en 2019. Nous avons rencontré plusieurs fois le management qui a maintenu sa non-responsabilité dans l'incident. En novembre 2024, nous avons retiré Fugro de la liste des sociétés sous « controverse potentielle » car Fugro n'a été incriminé à aucun niveau, que ce soit au niveau local ou fédéral. Nous restons vigilants car nous savons que le Brésil est un pays émergent où la réglementation peut rapidement évoluer.

<u>Retour au sommaire</u> 24

⁴A noter que Moneta AM dispose d'un univers d'investissement large couvrant majoritairement des sociétés françaises et européennes, sans critère de capitalisation. De ce fait, celui-ci ne peut être résumé à une liste de valeurs bien délimitée, reflétant notre ADN de stockpicker. Par simplification, nous avons défini dans ce cas précis l'univers d'investissement comme l'ensemble des sociétés composant le CAC All-Tradable et le STOXX Europe 600 au 31 décembre 2024.

E) Taxonomie européenne et combustibles fossiles

a) La Taxonomie européenne

1) Qu'est-ce que la Taxonomie Européenne?

La Taxonomie est un règlement mis en place en 2020 par l'Union Européenne qui s'inscrit dans l'objectif de neutralité carbone en 2050, défini dans le Pacte Vert Européen.

Il s'agit d'un système de classification des activités des entreprises permettant de déterminer celles qui pourront être considérées « vertes », l'objectif étant in fine de rediriger les investissements vers des activités dites « durables sur le plan environnemental ». Une activité pourra prétendre à cette qualification si elle contribue, parmi d'autres critères, à l'un des 6 objectifs environnementaux suivants :

- 1) l'atténuation du changement climatique
- 2) l'adaptation au changement climatique
- 3) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines
- 4) la transition vers une économie circulaire
- 5) la prévention et le contrôle de la pollution
- 6) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

2) Comment aligner une activité sur la Taxonomie?

La Commission Européenne a défini une liste d'activité dites « éligibles » à la taxonomie. Une activité éligible deviendra « alignée » sur la taxonomie si :

- a) l'activité contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux
- b) l'activité ne cause pas de préjudice aux autres objectifs environnementaux
- c) l'activité respecte les garanties sociales minimales

Voici un exemple ci-dessous d'une société produisant de l'énergie à partir d'éoliennes.

Etape 1 : répartition des activités de l'entreprise Activité :	Etape 2 : revue d'éligibilité La production d'électricité à partir d'énergies éoliennes est inclue dans la	Etape 3 : revue de l'alignement de l'activité Aligné, aucun seuil à remplir	Etape 4 : Revue des préjudices Pas de préjudice important sur les ressources marines, la biodiversité, la pollution et les	Etape 5 : vérification du respect des minimas sociaux Respect des principes de l'OCDE, de l'ONU et de l'OIT
éoliennes	taxonomie		déchets	1011
	Activité éligible			Activité alignée

3) Données d'éligibilité et d'alignement de Moneta AM au 31 décembre 2024

Nous présentons ci-dessous **la part des encours de Moneta AM investis au 31 décembre 2024 dans des investissements éligibles et alignés sur la Taxonomie européenne** calculés en pourcentage du chiffre d'affaires, des Capex (dépenses d'investissement) et Opex (dépenses d'exploitation). L'intégralité des encours de Moneta AM est concernée par ce calcul, à l'exception de la trésorerie.

Le pourcentage des encours totaux de Moneta AM investis dans des investissements éligibles/alignés sur la Taxonomie est la somme de tous les investissements de Moneta AM éligibles/alignés sur la taxonomie pondérée par leur degré d'éligibilité/d'alignement sur la Taxonomie (en pourcentage du chiffre d'affaires, des Capex et des Opex).

<u>Par exemple</u>, si Moneta AM a investi 5% de ses encours dans une société dont 50% des activités sont alignées sur la Taxonomie (en raisonnement sur le chiffre d'affaires par exemple), Moneta AM aura 2,5% de ses encours alignés sur la Taxonomie (en termes de chiffre d'affaires).

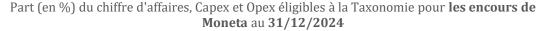
A noter que pour notre fonds Moneta Long Short (MLS), le périmètre retenu est le suivant : les investissements (hors instruments dérivés) de la poche actions longue (nets des investissements sur des positions courtes qui auraient été réalisés sur des émetteurs composant la poche actions longue) et les investissements de la poche crédit. Seuls les investissements directs dans les sociétés (via des instruments actions ou crédit) sont ainsi retenus ; les investissements via des dérivés sont

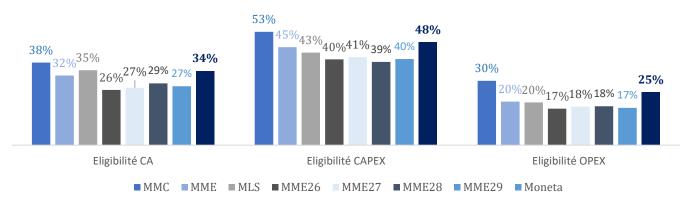
par conséquent exclus. Ainsi, une position nette courte sur un investissement durable ne viendrait pas en déduction des investissements durables, et ce conformément au point 39 de la position exprimée dans la consultation JC 2023 09.

Notre première source de données **est le rapport annuel des sociétés** (donnée publiée). Si aucune donnée n'est fournie dans le rapport annuel, nous utilisons des **données provenant de Bloomberg,** lorsque les données nous semblent pertinentes. Nous n'estimons pas les données Taxonomie.

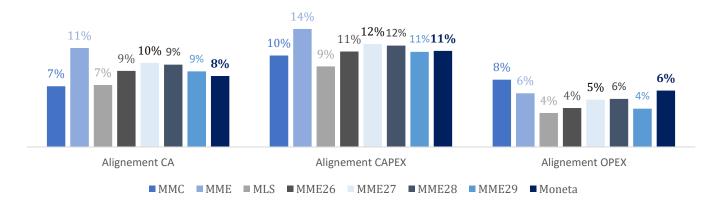
Depuis cette année, les entreprises doivent reporter l'éligibilité et l'alignement à la taxonomie sur les quatre derniers objectifs au titre de l'exercice 2024, en plus des deux premiers objectifs qui sont obligatoires depuis 2022. **L'apport additionnel des 4 nouveaux objectifs à l'alignement Taxonomie est assez marginal pour les sociétés de notre univers**. Voici deux exemples de sociétés du portefeuille présentant un alignement taxonomie sur les 4 nouveaux objectifs. Nous avons retenu le critère du chiffre d'affaires :

- **Schneider** a **3**% de son chiffre d'affaires aligné avec l'objectif lié à **l'économie circulaire**, notamment lié à la vente de pièces de rechange et fourniture de solutions informatiques/opérationnelles en faveur du recyclage.
- Ayvens a 1% de son chiffre d'affaires aligné avec l'objectif lié à l'économie circulaire notamment du fait de la vente de voitures d'occasion. A noter que Ayvens a 35% de son chiffre d'affaires éligible à cet objectif mais celui-ci ne passe pas les critères du DNSH ("Do No Significant Harm"), notamment lié à l'étiquetage des pneumatiques. L'étiquetage des pneumatiques impose de garantir certaines performances (adhérence, bruit, consommation) via un marquage réglementaire, difficile à appliquer aux pneus de véhicules d'occasion. Ayvens ne peut pas systématiquement prouver la conformité des pneus des voitures revendues, ce qui empêche l'alignement à la taxonomie malgré l'éligibilité de l'activité.





Part (en %) du chiffre d'affaires, Capex et Opex alignés à la Taxonomie pour **les encours de Moneta** au **31/12/2024**



Les informations graphiques sont également présentées dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

	MMC	MME	MLS	MME26	MME27	MME28	MME29	Moneta
Eligibilité CA	38,3%	32,3%	34,7%	25,6%	26,6%	28,6%	27,3%	34,4%
Eligibilité CAPEX	52,5%	45,5%	42,9%	39,8%	40,8%	38,6%	39,9%	47,7%
Eligibilité OPEX	29,8%	20,2%	19,8%	16,9%	17,9%	18,0%	17,3%	24,6%
Alignement CA	7,0%	11,4%	7,1%	8,7%	9,6%	9,4%	8,7%	8,1%
Alignement CAPEX	10,5%	13,5%	9,2%	11,0%	11,8%	11,6%	10,9%	11,0%
Alignement OPEX	7,7%	6,2%	3,9%	4,5%	5,4%	5,5%	4,4%	6,5%

A titre informatif, le SBF 120 est aligné à la taxonomie à hauteur de **6,4%** de son chiffre d'affaires et **11,0%** de ses capex au 31/12/2024. Nous constatons que l'alignement taxonomie du SBF 120 est inférieur aux Portefeuilles sur le chiffre d'affaires. Cela s'explique par le fait que les plus grosses lignes du SBF 120 ne sont pas alignées à la taxonomie, à l'exception de Schneider. Nous avons en effet dans les plus grosses positions du SBF 120 le secteur du luxe (LVMH, l'Oréal, Hermès), le secteur industriel (Airbus, Safran, Total Energies, Air Liquide) et le secteur pharmaceutique (Sanofi).

Le tableau ci-dessous présente le montant en millions euros et le pourcentage des encours de l'entité Moneta AM investis au 31/12/2024 dans des investissements alignés sur la Taxonomie européenne, répartis sur les 6 objectifs de la taxonomie pour le chiffre d'affaires, les capex, et les opex.

	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et Marines	Biodiversité et écosystèmes	Économie circulaire	Pollution	Total
Alignement CA (en %)	7,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,9%	0%	8,1%
Alignement CAPEX (en %)	10,0%	0,1%	0,0%	0,0%	1,0%	0%	11,0%
Alignement OPEX (en %)	6,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0%	6,5%
Alignement CA (en m€)	209	3	0	0	28	1	241
Alignement CAPEX (en m€)	298	2	0	0	28	0	327
Alignement OPEX (en m€)	194	1	0	0	0	0	195

Le tableau ci-dessous présente la part des données collectées et des données estimées, le taux de couverture, et le pourcentage des encours pour lesquels nous n'avons pas de données. Les données sont exprimées en pourcentage des encours de Moneta AM et ne concernent que les données d'alignement sur la Taxonomie. Nous mentionnons également la part de nos encours investis en trésorerie, part qui *de facto* est exclue du calcul.

	MMC	MME	MLS	MME26	MME27	MME28	MME29	Moneta
Données collectées	87,3%	78,3%	73,8%	74,2%	73,1%	71,9%	76,4%	81,8%
Données estimées	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux de couverture	87,3%	78,3%	73,8%	74,2%	73,1%	71,9%	76,4%	81,8%
Pas de données	12,4%	17,9%	16,4%	23,1%	26,5%	27,1%	18,0%	16,0%
Trésorerie	0,3%	3,8%	9,8%	2,7%	0,4%	1,0%	5,6%	2,2%

La part des données non disponibles doit être relativisée :

- Les sociétés cotées en dehors de l'Union européenne ne sont pas soumises aux obligations de publication du Règlement Taxonomie ; c'est le cas notamment pour les sociétés dont le siège social est situé en Suisse ou au Royaume-Uni : ces sociétés ne publient donc pas toutes leur alignement Taxonomie.
- Certaines sociétés ont publié des données partielles, en ne publiant que des données d'alignement de leurs Capex par exemple.
- Certaines sociétés, notamment les sociétés de petite taille, auront besoin de plus de temps et de moyens avant de fournir leurs données d'éligibilité et d'alignement à la Taxonomie. C'est pourquoi nos fonds « petites valeurs » disposent d'un

taux de couverture plus faible que notre principal fonds, Moneta Multi Caps, davantage orienté sur les moyennes et grandes valeurs.

Nous estimons que le taux de couverture évoluera positivement au cours des années à venir, les sociétés gagnant progressivement en maturité sur ces sujets.

b) Les combustibles fossiles

Au 31 décembre 2024, la part des encours de Moneta AM dans le **secteur des combustibles fossiles** ⁵ s'élève à **417 M€** soit **14,0%** des encours de Moneta AM (identique par rapport au 29 décembre 2023 où la proportion des encours dans les énergies fossiles s'élevait à **14,0%**). En raisonnant **en transparence économique** (i.e. en tenant de la part des activités réellement exposées aux combustibles fossiles), cela représente **7,5% des encours**.

Ce périmètre de calcul concerne l'intégralité des OPC gérés par Moneta AM et 100% des encours.

Cette analyse se base sur nos travaux de recherche interne et nos connaissances des sociétés quand des estimations ont été nécessaires. Les Analystes peuvent notamment s'appuyer sur les travaux de l'ONG Urgewald qui a défini deux listes d'exclusion des hydrocarbures : la *Global Coal Exit List* ⁶ et *Global Oil & Gas Exit List* ⁷.

Le tableau sur la page suivante reprend en détails les différentes expositions aux combustibles fossiles.

<u>Retour au sommaire</u> 28

⁵ « Les sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles » sont définies conformément au règlement délégué (UE) 2022/1288 comme étant « les sociétés qui tirent des revenus de la prospection, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, l'entreposage et le commerce, de combustibles fossiles au sens de l'article 2, point 62), du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil (3) ». Selon l'article 2, point 62) du règlement (UE) 2018/1999, le terme « combustibles fossiles » définit « les sources d'énergie non renouvelables basées sur le carbone telles que les combustibles solides, le gaz naturel et le pétrole ».

⁶ Lien vers le site hébergeant la Global Coal Exit List

⁷ Lien vers le site hébergeant la Global Oil & Gas Exit List

Principaux contributeurs	Type d'exposition (directe / indirecte)	Métier/lien avec les combustibles fossiles	Pourcentage de l'actif net	Pourcentage du chiffre d'affaires (publié/estimé)	Exposition économique *
Technip Energies	Directe	Exploration, production, transport & stockage	4,1%	90% (estimé)	3,7%
Bilfinger	Directe	Installation et maintenance	1,8%	50% (estimé)	0,9%
TotalEnergies	Directe	Exploitation, production, transport, stockage	1,3%	98% (estimé)	1,3%
Fugro	Directe	Exploration pétrolière	1,1%	40% (estimé)	0,4%
EDP	Directe	Exploitation, production, stockage	1,0%	0,3% (estimé)	0,0%
Sulzer	Directe	Services et équipements	0,8%	25% (estimé)	0,2%
Tecnicas Reunidas	Directe	Ingénierie, conception, construction	0,6%	80% (estimé)	0,5%
Bolloré	Directe	Transport (logistique pétrolière)	0,4%	20% (estimé)	0,1%
DEME	Directe	Transport	0,4%	13% (estimé)	0,0%
TOTAL EXPOSITION DIRECTE			11,4%		7,1%
Compagnie de l'Odet	Indirecte	Holding	2,6%		0,4% **
TOTAL EXPOSITION INDIRECTE			2,6%		0,4%
TOTAL EXPOSITION			14,0%		7,5%

^{*} Par exposition économique, il est entendu part de l'actif net directement lié aux combustibles fossiles. Par exemple, si l'on détient 5% d'une société dont 50% du chiffre d'affaires est lié aux combustibles fossiles, l'exposition directe aux combustibles fossiles est de 2,5% : on ne retient que la part de l'actif net qui finance l'activité combustibles fossiles.

^{**} Pour calculer l'exposition économique de Moneta AM aux combustibles fossiles en ce qui concerne son investissement dans Compagnie de l'Odet, nous avons retenu dans un premier temps l'exposition économique de Compagnie de l'Odet aux combustibles fossiles. Cette exposition est liée à sa détention du capital de la société Bolloré (Compagnie de l'Odet détient 67,4% de Bolloré au 31 décembre 2024 seul actif détenu par la société à cette date) qui génère 20% de son chiffre d'affaires dans la logistique pétrolière. Ainsi, Compagnie de l'Odet a une exposition économique aux combustibles fossiles proche de 13%. Par conséquent, Moneta AM a une exposition économique de 0,4% en ce qui concerne son investissement dans Compagnie de l'Odet.

F) Stratégie d'alignement sur les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

L'Accord de Paris (*décembre 2015*, *entré en vigueur en novembre 2016*) a fixé l'objectif de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2°C (de préférence 1,5°C) d'ici la fin du XXIe siècle par rapport au niveau préindustriel (1850-1900). Pour réaliser cet objectif, l'Accord vise l'atteinte d'une société neutre en carbone (« équilibre entre les émissions anthropiques et les capacités d'absorption naturelles de la planète »), dans un esprit de coopération entre les Etats, les pays riches devant porter assistance aux pays pauvres.

L'Union européenne a choisi d'être en pointe sur le sujet de la limitation du réchauffement climatique et s'est fixée pour objectifs (1) l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 (acté en décembre 2019) et (2) la baisse de 55% de ses émissions GES d'ici 2030 (vs. 1990) (acté en décembre 2020). Concernant le deuxième point, il s'agit d'un objectif sensiblement réhaussé puisque la précédente cible était de 40% de réduction des émissions GES.

Comment traduire plus concrètement cet objectif de réduction à 2030 pour l'Union européenne? Une baisse de 55% des émissions GES d'ici 2030 (vs. niveau de 1990) doit se traduire par une baisse annuelle d'environ 5% des émissions GES entre 2019 et 2030 (soit une baisse de 41% sur la période), traduisant une forte accélération du rythme puisque sur la période 1990-2019, les émissions ont baissé à un rythme annualisé d'environ 1% au sein de l'Union européenne (soit une baisse de 24% sur la période). Ce nouvel objectif ambitieux de l'UE est proche de la cible fixée par le GIEC.

Moneta AM, en tant qu'investisseur de long terme, s'intéresse de très près à l'impact climatique des sociétés bénéficiaires d'investissements et cherche à développer une stratégie compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris. Nous avons déjà fait des premiers pas dans cette direction en mettant en place une stratégie d'exclusion sur le charbon et, depuis juin 2023, sur les hydrocarbures non-conventionnels. La mise en place d'un objectif quantitatif vise à compléter cette démarche.

A noter : Moneta AM n'est pas investi à 100% dans des entreprises françaises, ce rapport ne décrit donc pas l'alignement du portefeuille sur la stratégie nationale bas carbone.

a) Mise en place d'un objectif quantitatif

Nous avons choisi d'exprimer nos objectifs par **une mesure d'augmentation de température implicite** des encours de Moneta AM que nous appellerons « **score de température implicite** ».

L'objectif d'ici 2030 est de présenter un score de température implicite du Portefeuille strictement inférieur à 2°C, objectif qui sera revu tous les 5 ans (première révision prévue lors de la publication du rapport annuel 2025) jusqu'en 2050, afin de veiller à l'alignement sur l'Accord de Paris dans le temps.

Le **périmètre retenu est celui des scopes 1 et 2 des sociétés** du Portefeuille. A ce stade, nous prenons la décision de ne pas retenir le scope 3 pour plusieurs raisons :

- Pour le moment, il existe encore une problématique d'uniformité dans le reporting des données de scope 3 : toutes les sociétés ne prennent pas en compte le même périmètre de calcul pour leur scope 3, certaines retenant émissions en amont et en aval, d'autres ne retenant que l'amont ou que l'aval.
- Exclure le scope 3 au niveau de l'objectif retenu permet également de gérer la problématique du double comptage des émissions de scope 3 dans les calculs : certains de nos investissements font partie de la même chaîne de valeur, les scopes 1 et 2 de certaines sociétés peuvent donc se retrouver dans le scope 3 de sociétés de la même chaîne de valeur.

Nous présenterons toutefois le calcul du score de température implicite du Portefeuille avec les émissions de scope 3 afin de pouvoir fournir une vision complète à nos clients.

La mise en place de cet objectif quantitatif s'appuie sur la méthodologie externe de CDP (Carbon Disclosure Project), qui est publiquement disponible ⁸. L'accès aux données du CDP (score de température implicite) requiert un abonnement payant. Afin de faciliter l'interprétation de cet indicateur, nous fournissons un résumé de la méthodologie CDP au point b).

<u>Retour au sommaire</u> 30

⁸ <u>Lien vers la méthodologie du CDP</u>

b) Méthodologie pour évaluer l'alignement sur l'Accord de Paris

1) L'approche générale et la méthode utilisée

Une partie de la stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris de Moneta AM s'appuie sur le score de température implicite, un indicateur de température fourni par le CDP. Il s'agit d'une **méthodologie externe**; quelques éléments de cette méthodologie sont présentés ci-dessous, à des fins explicatives.

Le CDP a mis en place, avec le SBTi, le PMNU, le *Word Ressource Institute* et la WWF une méthodologie qui permet le calcul de l'augmentation de température implicite, dérivée des objectifs de réduction des émissions d'un univers de 23 000 sociétés. Cette <u>analyse cumulative</u> 9 permet de traduire des objectifs de réduction des émissions GES des entreprises en scores de température implicites. Pour cela, trois options peuvent se présenter :

- i) La société est alignée avec les objectifs définis par le SBTi ¹⁰. Dans ce cas, le CDP reprend le degré de température donné par le SBTi. A noter : le SBTi a pour objectif d'aider les entreprises à fixer des objectifs de neutralité carbone (*Net Zero*) robustes, compatibles avec une augmentation de la température mondiale limitée à 1,5°C d'ici à 2050. La norme SBTi requiert de réduire de moitié les émissions d'une entreprise d'ici 2030, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, et de 90 à 95 % avant 2050 ¹¹. Le SBTi regroupe un ensemble d'experts indépendants ayant pour objectif de valider les objectifs d'émission carbone des sociétés en lien avec l'Accord de Paris.
- **ii)** La société n'est pas alignée avec le SBTi, mais affiche des objectifs de réduction des émissions carbone à court, moyen ou long terme. Dans ce cas-là, le CDP va convertir les objectifs d'émission carbone de la société en degré de température généré. Ceci est possible au travers de l'étude des scénarios fournis par les rapports du GIEC ¹² et de la mise en place de plusieurs modèles de régression linéaire.
- iii) La société n'a pas mis en place d'objectif de réduction de ses émissions carbone. Dans ce cas, le CDP assigne tout de même un score de température à ces sociétés. Le CDP présume qu'en l'absence d'indications, la société suit un scénario de hausse de la température qualifié de « business as usual » : le CDP supposera donc que le score de température est aligné avec le réchauffement climatique de l'économie globale, soit un scénario à 3,4°C. A noter que CDP a fait évoluer ce score en 2024. Celui-ci est passé de 3,1°C à 3,4°C suite à une revue des projections de réchauffement climatique à la fin du siècle issues du Climate Action Tracker (« CAT »). Cette note par défaut était initialement fixée à 3,1 °C, correspondant à la limite supérieure des températures attendues si l'on poursuivait les politiques actuelles. La mise à jour de décembre 2023 du CAT projette désormais un réchauffement compris entre 2,2 °C et 3,4 °C d'ici la fin du siècle (médiane à 2,7 °C), chiffres corroborés par le rapport de l'ONU Environnement.

Une fois le score de température défini pour chaque société du Portefeuille à l'aide du CDP, les **scores individuels sont agrégés au niveau Portefeuille selon la méthode des émissions financées** :

- Tout d'abord, les émissions carbone des scopes 1,2 et 3 sont définies en tonnes de CO2 pour chaque société du Portefeuille.
- Le poids de chaque société est ensuite déterminé afin de calculer la contribution de la société aux émissions financées par le portefeuille. Les émissions financées d'une société X sont déterminées de la manière suivante : [Valeur investie / Valeur d'entreprise en raisonnant en dette brute 13] x Emissions GES en valeur absolue
- Le score de température implicite de la société X est ensuite pondéré en fonction de la part des émissions financées par cette société dans le Portefeuille.

<u>Retour au sommaire</u> 31

⁹ Il s'agit d'une analyse portant sur plusieurs périodes d'observations, i.e. 2030 et 2050.

¹⁰ SBTi (acronyme de *Science Based Targets Initative*) est un partenariat entre le CDP, le PMNU, le Word Ressources Institute et la WWF. <u>Lien vers le site Internet du SBTi</u>

¹¹ Certains secteurs présentent des trajectoires de neutralité carbone différents. L'ensemble de la méthodologie est détaillé dans un document <u>mis en ligne par le site du SBTi.</u>

¹² Le GIEC (acronyme de Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat ou IPCC pour *Intergovernmental Panel on Climate Change* en anglais), est un organisme intergouvernemental chargé d'évaluer l'ampleur, les causes et les conséquences du changement climatique.

¹³ La valeur d'entreprise en raisonnant en dette brute correspond à l'addition de la capitalisation boursière et des dettes financières brutes (i.e. sans soustraire la trésorerie contrairement au calcul habituel de la valeur d'entreprise); cette mesure désigne par conséquent les financeurs d'une société, à la fois actionnaires et porteurs de dettes. En anglais, cela correspond à l'EVIC pour *Enterprise Value Including Cash*.

Les scores de température implicites des sociétés sont agrégés à l'échelle du Portefeuille pour obtenir <u>le score de température implicite du Portefeuille.</u>

Ce score de température implicite matérialise le potentiel de réchauffement du portefeuille et permet ainsi de qualifier son alignement éventuel sur l'Accord de Paris.

2) Quelles sont les limites de cette approche?

Il existe une première limite **d'ordre méthodologique** déjà exposée dans le point a) :

Il se pose la problématique du double-comptage possible au niveau des scopes 1/2 et 3 entre les constituants d'un portefeuille : c'est le cas quand nous détenons en portefeuille des sociétés appartenant à une même chaîne de valeur puisque les scopes 1 et 2 des sociétés en amont se retrouveront dans le scope 3 des sociétés en aval, et inversement. Se pose donc la question des scopes à retenir dans la définition d'un objectif quantitatif.

Nous pouvons également avoir une réflexion sur les limites concrètes de cette approche :

- Le calcul du score de température implicite d'un portefeuille ne fait pas consensus sur la place financière. Ainsi, différents acteurs utiliseront différents scénarios prospectifs afin de déterminer le score de température implicite, rendant les comparaisons parfois difficiles. A l'heure actuelle, il existe plus d'une dizaine de méthodes sur la place de Paris afin de déterminer le score de température implicite d'un portefeuille.
- La méthodologie repose sur les objectifs de décarbonation des sociétés à horizon moyen et long terme. Pour que le scénario prospectif soit atteint, il faudra que les entreprises atteignent effectivement leurs objectifs de réduction carbone. Certains plans peuvent éventuellement reposer sur des hypothèses trop agressives, que ce soit en termes d'ampleur de la réduction attendue (impacts de certaines actions surestimés) ou de durée de mise en place (actions qui dépendraient de développements technologiques pouvant être retardés).
- Le raccourci d'une exclusion progressive des sociétés fortement émettrices: théoriquement, il peut être aisé d'atteindre la cible en supprimant année après année des sociétés très polluantes et/ou ne présentant pas de plan de réduction des émissions GES validé par le SBTi. Cela dit, ce ne serait pas une décision favorable pour l'environnement car la fuite des investisseurs ne faciliterait pas la transition nécessaire de ces sociétés, pourtant potentiellement essentielles à l'économie et les plus à mêmes de contribuer significativement à la réduction des émissions GES.
- Finalement, comme tout indicateur agrégé au niveau du portefeuille, le résultat déprendra étroitement de la composition du portefeuille. Ainsi, un changement significatif de la température implicite générée par le portefeuille ne voudra pas forcément dire que des progrès significatifs auront été faits en termes d'objectifs de décarbonation mais pourra simplement être lié à un changement de la composition du portefeuille.

c) Quantification des résultats à l'aide d'indicateurs

1) Score de température implicite

Le score de température implicite du Portefeuille au 31 décembre 2024 est de 2,4°C sur les scopes 1 et 2 et de 2,4°C sur les scopes 1, 2 et 3. En d'autres termes, si l'ensemble de l'économie présentait un score similaire à celui du Portefeuille, l'augmentation de la température mondiale serait de 2,4°C (en mesurant uniquement les émissions directes, soit les scopes 1 et 2). Le Portefeuille n'est donc pas aligné sur l'Accord de Paris qui vise une limitation de la hausse de la température bien inférieure à 2°C. L'augmentation de la température mondiale serait de 2,4°C en prenant en compte les émissions directes et indirectes (scopes 1, 2 et 3). Dans ce cas de figure, le Portefeuille dépasse également le budget permis par l'Accord de Paris.

A noter qu'au 29 décembre 2023, le score de température implicite était de **1,9°C** sur les scopes 1 et 2 et de **2,5°C** sur les scopes 1, 2 et 3. En 2022, il était de **2,0°C** sur les scopes 1 et 2 et **2,5°C** sur les scopes 1, 2 et 3. Nous constatons une détérioration en ce qui concerne les émissions de scope 1+2. Cela s'explique par l'allocation du portefeuille de cette année et notamment par **notre investissement de 0,3% du portefeuille dans la société Vicat, un cimentier très émetteur en CO2**. Le score de température étant pondéré en fonction des émissions de CO2 en relatif par rapport à la capitalisation boursière des sociétés, le mauvais score de température de 3,4°C de la société Vicat pèse sur notre score final pour **0,4°C**. Cette société a été investie dans la proche crédit de MLS et n'a pas vocation à rester en portefeuille à long terme. <u>Vous trouverez à la page 35</u> davantage d'explications sur les émissions carbone de Vicat.

A noter que si nous calculons le score de notre portefeuille sans la société Vicat, nous obtenons un score de **2,0°C** sur le scope 1+2 et de **2,3°C** sur le scope 1+2 +3, des scores qui se rapprochent de nos scores de température de 2023.

En excluant Vicat, la dégradation de **0,1°C** du score de température sur le scope 1+2 par rapport à 2023 s'explique essentiellement par l'actualisation de la méthodologie de CDP qui, suite à une revue des projections de réchauffement climatique à la fin du siècle, attribue un score de **3,4°C** à toute société qui n'a pas mis en place d'objectifs de réduction carbone validés par le SBTi ou CDP contre **3,1°C** précédemment. Le score du Portefeuille aurait été de **1,9°C** sur le scope 1+2 et **2,2°C** sur le scope 1+2+3 sans cette mise à jour (en excluant toujours Vicat).

La dégradation de notre score de température ne reflète pas l'engagement continu fourni par les sociétés en portefeuille pour s'aligner avec l'Accord de Paris. Le tableau ci-dessous présente six sociétés que nous détenions déjà en portefeuille au 29 décembre 2023 et qui se sont activement engagées pour la transition carbone en 2024.

Exemple de sociétés qui ont progressé dans leur démarche de réduction des émissions de CO2

% des encours Société de		Score de température Données 2024		Score de température Données 2023		Date de validation par SBTi
	Moneta 14	scope 1+2	scope 3	scope 1+2	scope 3	
Téléperformance	2,5%	1,5°C	2,0°C	1,8°C	2,0°C	Validation SBTi (octobre 2024)
DSV	1,6%	1,5°C	2,0°C	1,8°C	2,0°C	Validation SBTi (avril 2024)
Wendel	1,5%	1,5°C	2,0°C	2,7°C	3,1°C	Validation SBTi (avril 2024)
Ryanair	0,9%	1,5°C	2,0°C	2,6°C	2,6°C	Validation SBTi (novembre 2024)
Tate & Lyle	0,8%	1,5°C	2,0°C	1,8°C	2,0°C	Validation SBTi (mai 2024)
Bobst	0,5%	1,5°C	2,0°C	3,1°C	3,1°C	Validation SBTi (mai 2024)

Nous relevons en particulier que Ryanair, une société que nous avions considérée comme un des détracteurs principaux du score de température en 2023, a vu ses objectifs de réduction carbone validés par le SBTi. Nous avions étudié le plan de transition de Ryanair l'année dernière et vous présentons nos principales conclusions ci-dessous :

Ryanair a mis en place une stratégie net zéro à horizon 2050 en ligne avec ses principaux comparables tels que Wizz Air ou EasyJet. En effet, à horizon 2050, Ryanair veut atteindre le net zéro grâce à :

- L'utilisation du SAF: Sustainable Fuel Aviation¹⁵ pour 34% de sa réduction d'émissions.
- Les améliorations technologiques pour 32%.
- La **Réforme du Trafic aérien** pour 10%.
- La **compensation des émissions carbone** pour 24 %.

Après avoir analysé plus en détail le plan net zéro de Ryanair et discuté avec la société, nous comprenons que les objectifs 2030 et 2050 de Ryanair sont ambitieux mais comportent plusieurs inconnues :

- Leur approvisionnement en SAF dépendra des capacités de production et du prix de vente, très incertains à l'heure actuelle, et il existe à court-terme un risque sur l'approvisionnement en matières premières nécessaires à la production de SAF.
- La trajectoire net zéro suppose de nombreux éléments sur lesquels nous avons peu de visibilité aujourd'hui (la réforme du trafic aérien, la mise en place de nouvelles technologies telles que le kérosène de synthèse).
- Pour atteindre le net zéro, Ryanair se base sur CORSIA, un mécanisme de compensation carbone qui n'est pas encore au point.

La validation par le SBTi a été accordée en octobre 2024, après examen du plan de Ryanair portant sur la réduction de leur intensité carbone d'ici **2031 par rapport à 2023**. Le dossier soumis comprenait notamment l'inventaire des émissions, les hypothèses de déploiement du SAF et le renouvellement de la flotte prévue dans les prochaines années (avec des Boeing MAX). Ryanair a choisi une cible d'intensité carbone exprimée en kg CO₂e par tonnes-kilomètres-transportés (TKT ou RTK en anglais), conformément à la trajectoire sectorielle retenue pour l'aviation (*Sectoral Decarbonization Approach - SDA*), compatible avec un scénario maximal de réchauffement de 1,5 °C. Il convient de noter que la validation par le SBTi a été accordée uniquement pour l'horizon 2030 et non l'horizon 2050, qui présente selon nous davantage d'incertitudes. Nous

<u>Retour au sommaire</u> 33

¹⁴ en incluant la trésorerie

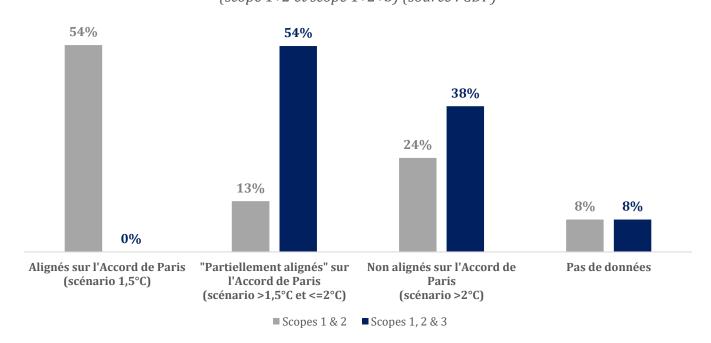
¹⁵ SAF ou Sustainable Fuel Aviation (carburants d'aviation durables en français) : il s'agit de carburants alternatifs destinés à l'aviation, et produits à partir de différentes ressources plus ou moins renouvelables (la biomasse, les algues, les déchets agricoles ou alimentaires).

soulignons toutefois la volonté de Ryanair de chercher à réduire ses émissions carbone. Dans ce cadre, une validation par le SBTi portant sur la réduction de ses émissions à horizon 2030 est un premier jalon encourageant sur le chemin du net zéro d'ici 2050.

Afin de mieux décrire la situation du Portefeuille, nous présentons ci-dessous une répartition de l'alignement de nos encours en trois catégories qui sont les suivantes :

- Alignées sur l'Accord de Paris (i.e. sur un scénario 1,5°C)
- Partiellement alignées sur l'Accord de Paris (i.e. sur un scénario strictement supérieur à 1,5°C mais inférieur à 2°C)
- Non alignées sur l'Accord de Paris (i.e. sur un scénario strictement supérieur à 2°C)

Mesure de l'alignement des encours de Moneta AM sur l'Accord de Paris (scope 1+2 et scope 1+2+3) (source : CDP)



Portefeuille au 31 décembre 2024

A noter : le CDP n'a pas attribué de score de température à 8% des investissements de Moneta AM. L'intégralité des encours de Moneta AM sont concernés par ces calculs, à l'exception de la trésorerie.

Au sein du Portefeuille, **67% des encours sont alignés ou partiellement alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris** (scénario compris entre 1,5°C et 2°C, en considérant les scopes 1 et 2). Nous observons une progression des objectifs puisque **61%** des encours étaient alignés ou partiellement alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris au 29 décembre 2023. Les sociétés qui à ce stade n'ont pas de scénario compatible avec l'Accord de Paris devraient continuer de progresser : elles sont fortement incitées à développer des plans de réduction des émissions CO2, à la fois via la pression qu'exerce la communauté financière (notamment sous l'impulsion de la réglementation) et via les incitations qui peuvent être mises en place par les Etats.

En considérant les scopes 1,2 et 3, aucune société du portefeuille n'est alignée sur l'Accord de Paris à ce stade (même si 54% des encours sont partiellement alignés): cela démontre le chemin à parcourir au niveau des émetteurs afin d'aligner l'ensemble de leur chaîne de valeur. C'est une problématique qui peut s'avérer complexe à gérer, en particulier quand les chaînes de valeur sont particulièrement longues (par exemple plusieurs rangs de fournisseurs) et quand ces chaînes de valeur sont composées de sociétés de petite taille (moins de moyens à attribuer aux objectifs climatiques) ou privées (moins scrutées par les investisseurs et l'opinion publique). Face à ce constat, un dialogue avec les sociétés pour les encourager à établir ou rendre plus ambitieux leurs objectifs de décarbonation semble être une action clé à mener en termes d'engagement.

Nous allons continuer de travailler sur le score de température dans les années à venir. C'est un outil qui permet d'aisément identifier les principaux détracteurs au climat afin d'engager une démarche de dialogue avec eux. Certaines sociétés présentent un score de température élevé **de 3,4°C** qui correspond à un score générique de température donné par CDP en l'absence de plan de réduction. Un dialogue avec ces émetteurs est alors particulièrement utile afin de comprendre les éléments bloquant la mise en place d'une stratégie adressant les émissions carbone. Pour d'autres sociétés, c'est la crédibilité

même du plan qui peut être remise en cause par le CDP : il est alors important de comprendre les actions envisagées par la société concernée.

Nous vous présentons ci-dessous deux sociétés figurant parmi les détracteurs principaux, avec lesquelles nous avons eu l'occasion d'échanger et/ou pour lesquelles une analyse a été menée afin de décrypter la situation.

1) Vicat

Vicat affiche un score de température de 3,4°C (donnée CDP). La société affiche une intensité carbone (calculée sur le scope 1+2) de 4 652 tCO2/M€ de CA alors que la médiane du portefeuille s'élève à 11 tCO2/M€ de CA.

Les émissions carbone de Vicat proviennent à 80% des émissions de scope 1 qui sont liées à la **production de ciment**. Environ **un tiers** est lié à la **combustion fossile**: Les fours à ciment nécessitent des températures élevées, atteignant environ 1 450 °C, généralement obtenues par la combustion de combustibles fossiles tels que le charbon, le coke de pétrole ou le gaz naturel. Cette combustion contribue significativement aux émissions directes de CO_2 . Les **deux tiers** restants sont liés au **processus chimique de décarbonatation**. Lors de la fabrication du clinker, composant principal du ciment, le calcaire ($CaCO_3$) est chauffé à haute température, provoquant sa décomposition en chaux (CaO_3) et en dioxyde de carbone (CO_2).

L'objectif de Vicat est d'atteindre une émission de CO2 par tonne de ciment produit de **497** kgCO2/T contre **621** kgCO2/T en 2019 soit une **réduction de 20% des émissions de CO2** soit **c.2%** de réduction des émissions de CO2 par an. En 2024, **36%** de l'objectif a été atteint. Pour cela, Vicat mise sur trois mécanismes :

- Le recours aux combustibles alternatifs pour 48% (biomasse, pneus, déchets industriels etc.) avec un objectif de 50% de combustibles de substitution en 2030 contre 36% en 2024.
- La réduction du taux de clinker pour 48% dans le ciment en explorant de nouvelles alternatives telles que le clinker broyé, l'argile calciné (projet Argilor), les pouzzolanes et les liants alternatifs (ciment CARAT).
- L'efficacité énergétique pour 4% avec la modernisation industrielle des infrastructures

En parallèle, Vicat déploie des projets de **capture carbone** afin d'atteindre le net zéro d'ici 2050. En effet, si l'industrie a pour objectif de réduire de 25% ses émissions en intensité d'ici 2030 par rapport à 2019 et d'atteindre le net zero en 2050, **75% de l'effort repose sur la capture du carbone**. L'industrie ne connait pour l'instant que des projets pilotes. Vicat déploie de nouveaux projets de décarbonation en France et aux Etats-Unis. **Le projet VAIA**, en cours de développement en France, prévoit l'installation d'un **système de captage du CO₂ sur site**, avec une capacité annuelle potentielle de **1,2 million de tonnes, équivalente à près de 100 % des émissions de la cimenterie concernée**. Aux États-Unis, le **projet LNZ** permettra, grâce à une approche intégrée combinant l'ensemble de ces leviers de décarbonation, de **réduire les émissions de CO₂ d'environ 950 kt par an**, soit la quasi-totalité des émissions de la cimenterie.

Malgré l'absence d'objectifs validés par SBTi, le plan de transition de Vicat nous semble crédible, car il repose sur trois leviers largement reconnus dans l'industrie du ciment, représentant environ 20 % de l'effort de décarbonation nécessaire pour atteindre la neutralité carbone dans le secteur. Ces solutions sont techniquement matures et économiquement accessibles. Le groupe accompagne cette stratégie d'un plan d'investissement détaillé de 800 M€ sur la période 2021–2030, ce qui renforce la lisibilité et la solidité de sa trajectoire carbone.

Nous pensons toutefois que **le plan de transition de Vicat est moins ambitieux** que d'autres grands acteurs du secteur. En effet, les investissements dans la capture de carbone – qui représente près de **80** % du potentiel de réduction des émissions à horizon 2050 pour le secteur – sont aujourd'hui limités et les projets sont à un stade précoce là où **Heidelberg Materials** a inauguré en mai 2025 le premier site industriel opérationnel de capture carbone au monde, à Brevik (Norvège). Ceci explique pourquoi les objectifs 2030 d'intensité carbone de Vicat sont en deçà de ses concurrents comme **Holcim ou Heidelberg (497 kgCO2/t contre 420 kg CO₂/t et 400 kg CO₂/t).**

L'approche prudente de Vicat s'inscrit dans un choix stratégique cohérent avec le profil du groupe : une entreprise familiale de taille intermédiaire, moins encline à supporter des investissements significatifs dans des technologies émergentes et dont le développement ciblé hors d'Europe l'expose à des contraintes réglementaires et environnementales moins strictes que celles imposées par l'UE.

2) LDC

LDC ne communique pas d'objectif au CDP ou au SBTi et affiche un score de température de 3,4°C (donnée CDP). La société affiche une intensité carbone (calculée sur le scope 1+2+3) de 662 tCO2/M€ de CA alors que la médiane du portefeuille s'élève à 331 tCO2/M€ de CA. Les trois quarts de ses émissions sont liées à l'alimentation de la volaille (production massive de grains, utilisation d'engrais et de pesticides, exploitation des sols, déforestation). Nous nous sommes entretenus avec la société afin de mieux comprendre la situation : nous comprenons que (a) LDC est en train de fournir un effort important afin de calculer en détail ses émissions de scope 1, 2 et 3 et (b) la société prend des initiatives afin de réduire ses émissions.

L'objectif est de publier une trajectoire de décarbonation annuelle sur 2025-2030 alignée avec le scénario 1,5°C avec un plan d'action concentré sur l'alimentation des volailles, le transport et la réduction des emballages. La stratégie climat prend plus longtemps que prévu à être implémentée : elle devait être annoncée à la fin de l'année 2024 mais a été repoussée au S2 2025. LDC compte également soumettre ses objectifs au SBTi par la suite. Nous comprenons donc qu'il s'agit d'un décalage temporaire et le score de température de LDC devrait s'améliorer une fois la stratégie climat approuvée.

2) Autres indicateurs

Pour compléter la présentation des données de score implicite de température, nous fournissons dans le tableau ci-dessous les données d'empreinte carbone et d'intensité carbone (« indicateurs carbone ») relatives aux encours de Moneta AM sur trois ans.

Données à fin décembre	2022	2023	2024					
Empreinte carbone (en tonnes de CO2 par million d'euro investi)								
Scopes 1 et 2	45	35	54					
Scopes 1, 2 et 3	787	754	761					
Intensité carbone (en tonnes de CO2 par million d'euro de chiffre d'affaires)								
Scopes 1 et 2	65	65	76					
Scopes 1, 2 et 3 677		913	1022					

Taux de couverture	2022	2023	2024
Scopes 1 et 2	96%	99%	97%
Scopes 1, 2 et 3	92%	98%	97%

<u>Ouelques commentaires sur ces données</u>:

- Les évolutions dépendent à la fois (1) des variations observées sur les émissions de CO2 des sociétés bénéficiaires d'investissement et (2) de la composition des portefeuilles. Si on se concentre sur décembre 2024 par rapport à décembre 2023, l'empreinte et l'intensité carbone du scope 1+2 ont augmenté. Cela s'explique essentiellement par notre investissement de 0,3% du portefeuille dans la société Vicat, un cimentier, qui a lui-seul explique 1/3 de l'empreinte carbone et 1/5 de l'intensité carbone. <u>Des explications sur la société Vicat sont fournies page 35</u>.
- Nous constatons une stagnation de l'empreinte carbone de scope 1+2+3 et une augmentation de l'intensité carbone de scope 1+2+3. L'augmentation de notre intensité carbone s'explique par notre renforcement dans Sulzer (0,8% du portefeuille) qui a des émissions de scope 3 conséquentes rapportées au chiffre d'affaires : 24 268 TCO2/m€ CA sur le scope 1+2+3 contre une médiane de 331 TCO2/m€ CA au niveau du portefeuille. Cette hausse n'est pas compensée par notre allégement dans Airbus (2,9% du portefeuille contre 3,7% au 29 décembre 2023) et la cession de notre ligne dans Stellantis. Le scope 3 très important de Sulzer s'explique par l'utilisation des produits vendus, à savoir les pompes, agitateurs et autres équipements qui, une fois installés chez les clients, consomment de l'énergie (électricité, carburants...) tout au long de leur cycle de vie. Des explications sur la société Sulzer sont fournies page 37.
- De manière générale, les indicateurs carbone intégrant le scope 3, bien plus élevés que ceux de scope 1/2, sont négativement impactés par seulement quelques sociétés: pour l'année 2024, les contributeurs principaux sont Airbus, Sulzer et Société Générale (qui présente toutefois une intensité carbone relativement faible du fait de son chiffre d'affaires conséquent). Ce sont 210 millions de tonnes de CO2 sur le scope 3 en générés moyenne sur ces 3 sociétés quand la moyenne observée au sein des sociétés en portefeuille est de l'ordre de 15 millions de tonnes). L'impact du type de produits vendus est très net (investissements, pompes à chaleur, avions et carburant). On peut également noter qu'une partie des sociétés en portefeuille sont des clients directs ou indirects de ces trois sociétés (voyages d'affaires, bénéficiaires d'investissements, etc.) et sont donc, pour partie, les générateurs de ce scope 3.
- Le style de gestion est un facteur influençant les indicateurs carbone quand ceux-ci sont calculés en proportion des montants investis: plus une société est bien valorisée grâce à un cours de bourse élevé, plus les indicateurs carbone ont des chances d'être bas. Les méga capitalisations boursières sont plus fréquentes dans les sociétés de services ou de production à très forte valeur ajoutée (luxe, software, semiconducteurs) et le secteur industriel y est moins représenté. Cela joue dans le sens inverse pour les segments de la cote moins bien valorisés comme les industrielles et les financières, ou les petites et moyennes entreprises.

Cette année, nous avons essayé d'analyser plus en détail nos deux principaux émetteurs de scope 3 en raisonnant en intensité carbone (T CO2/ m€ de chiffre d'affaires). Il s'agit de Airbus et Sulzer. Notre objectif est de comprendre les principaux postes d'émission et d'analyser la trajectoire de réduction des émissions carbone de ces sociétés dans l'optique de mener une démarche d'engagement si nous le jugeons nécessaire. Il convient de noter que la réduction de scope 3 des sociétés ne dépend pas uniquement de leur bon vouloir mais également de la volonté des sociétés en aval (dans le cas de Airbus et Sulzer), de réduire leur scope 1 et 2.

1) Le cas de Airbus :

Les émissions Scope 3 d'Airbus sont majoritairement liées à la consommation de kérosène par les compagnies aériennes utilisatrices de ses avions. Consciente de cet impact, la société a mis en place un programme de réduction de ses émissions Scope 3, validé par le Science Based Targets initiative (SBTi) en janvier 2023. Ce programme fixe un objectif ambitieux : réduire les émissions exprimées en grammes de CO₂ par passager et par kilomètre de 46 % entre 2015 et 2035 et atteindre le net zéro d'ici 2050. Parmi les leviers mis en place :

- Le renouvèlement de la flotte avec des avions « best-in-class ». Environ 70 % de la flotte mondiale d'avions commerciaux est encore composée d'appareils de génération précédente, tandis que les avions de dernière génération sont jusqu'à 25 % plus efficaces que leurs prédécesseurs. Les A350 et A330neo permettent ainsi une réduction de 25 % de la consommation de carburant par siège, les A320 neo de 20% et les A220 de 25%... par rapport aux avions de la génération précédente.
- Le déploiement du SAF de sorte à ce que tous les avions soient compatibles avec jusqu'à 100% de SAF d'ici 2030.
- Une meilleure gestion du Traffic Aérien avec l'initiative « Le ciel unique Européen » visant à optimiser les routes aériennes. Après une décennie de négociations, un accord provisoire (dont les modalités sont encore floues) a été trouvé en mars 2024 par la commission Européenne. Selon les estimations, cet accord permettrait une économie d'environ 10% de carburant sur chaque trajet.
- Le développement de nouvelles technologies comme l'avion à hydrogène d'ici 2035

À fin 2024, Airbus a déjà atteint une réduction de ses émissions de **31% par rapport à 2015**, soit **68 %** de l'objectif global. Toutefois, nous relevons deux ombres au tableau pour la période 2025-2035 et la période 2035-2050.

- 1. Durant la première moitié de la trajectoire (2015–2025), Airbus a déjà mis en œuvre les leviers technologiques les plus matures (optimisation aérodynamique, usage de matériaux composites, moteurs plus efficients). Pour réduire davantage ses émissions jusqu'en 2035, Airbus dépendra en grande partie de la disponibilité et de l'utilisation par les compagnies de carburants d'aviation durables (SAF). Le rythme de déploiement du SAF n'est pas maîtrisé par Airbus et dépendra de facteurs externes (infrastructures, régulations, modèles économiques).
- 2. Passé 2035, atteindre le « net-zéro » supposera le développement et le déploiement à grande échelle de technologies encore à l'état pilote, notamment l'avion à hydrogène. À ce stade, la maturité industrielle, la viabilité économique et la sécurité opérationnelle de ces innovations demeurent incertaines.

En définitive, nous soulignons la volonté de Airbus de réduire les émissions de scope 3 de sa flotte d'avions. Cependant, il existe encore trop d'inconnues à ce stade pour que nous puissions avoir une opinion figée sur la capacité de Airbus à atteindre le net zéro d'ici 2050.

2) Le cas de Sulzer

Environ 99 % de l'empreinte carbone totale de Sulzer provient de l'usage de ses produits vendus (scope 3, catégorie 3.11). Ce sont ses clients finaux qui génèrent ces émissions en utilisant des pompes, des turbines, des équipements de séparation et de traitement de Sulzer et qui consomment de l'énergie bien souvent fossile durant des années d'exploitation. Ces équipements sont principalement utilisés dans des **industries à forte intensité énergétique** : pétrole, gaz, eau et traitement des eaux, énergie, chimie, etc. Si Sulzer a mis en place un objectif de réduction de ses émissions de scope 1+2 et certains postes du scope 3 d'ici 2030, ce n'est pas le cas de la catégorie 3.11. Toutefois, un **travail est en cours** dans le cadre de la future conformité à la directive CSRD. Plusieurs leviers d'action ont été identifiés :

- **En amont** : sélection de matériaux « circulaires » (notamment les métaux), fournisseurs à faibles émissions, adoption progressive de matériaux bas carbone.
- En aval : amélioration de l'efficacité énergétique des produits, recyclage en fin de vie.

Nous comprenons que **cette année a été consacrée au calcul du scope 3 de Sulzer dans son intégralité. Il s'agit d'un premier pas dans l'optique ensuite de mettre en place une politique de réduction des émissions de scope 3 adéquate.** Nous attendons donc une communication de la société avant d'évaluer la trajectoire carbone de Sulzer.

d) Pour les entités gérant des fonds indiciels, l'information sur l'utilisation des indices de référence "transition climatique" et "Accord de Paris"

Moneta AM ne gère pas de fonds indiciel et n'est donc pas concerné par cette mesure.

e) Le rôle et l'usage de l'évaluation des stratégies d'alignement des sociétés sur l'Accord de Paris dans la stratégie d'investissement

L'ensemble des données calculées ci-dessus ne déclencheront pas à elles-seules une décision d'investissement, mais ces données nous permettent en revanche d'aiguiller notre analyse, notamment dans le cadre de la notation Moneta VIDA.

Le recours au score de température implicite nous permet de **renforcer notre analyse extra-financière (et en particulier environnementale) réalisée via la notation propriétaire Moneta VIDA.** Pour rappel, cette notation évalue chacune des sociétés de l'Univers de Référence sous un prisme environnemental, social et de gouvernance. Cet indicateur permet de compléter l'analyse de chaque société **d'un point de vue environnemental** en caractérisant la trajectoire carbone de chaque société et son alignement ou non sur l'Accord de Paris : toutes choses égales par ailleurs, une société qui sera alignée sur l'Accord de Paris (i.e. score de température implicite bien inférieur à 2°C) bénéficiera d'une meilleure notation. Nous valorisons ainsi les sociétés qui adoptent les mesures leur permettant de produire une trajectoire carbone favorable, également synonyme d'une Gouvernance alerte sur ces sujets.

L'emploi du score de température implicite **est complémentaire des indicateurs déjà utilisés par Moneta AM pour suivre l'impact climat de ses investissements** (empreinte et intensité carbone des portefeuilles sur les scopes 1 et 2, mesurées trimestriellement). Cela donne deux angles d'analyse à même de qualifier précisément la situation des portefeuilles :

- Le score de température implicite est basé sur les émissions projetées.
- L'empreinte carbone et l'intensité carbone des portefeuilles sont basées sur les émissions présentes et passées.

A terme, nous avons l'ambition de continuer ces efforts d'engagement et de dialogue avec les sociétés et de systématiquement les associer au score de température implicite calculé par CDP. Cette année, nous avons priorisé nos recherches sur quatre sociétés présentant une empreinte carbone (et/ou intensité carbone) très importante et/ou un score de température implicite élevé : Vicat et Air Liquide pour le scope 1 + 2 et Airbus et Sulzer pour le scope 1 + 2 + 3. Nous avions effectué une démarche d'engagement similaire l'année dernière pour Ryanair, Stellantis et LDC. Plus de détails sont disponibles dans la partie c) Quantification des résultats à l'aide d'indicateurs.

Enfin, la vérification de l'alignement de la stratégie d'une société sur les objectifs de l'Accord de Paris peut nous permettre d'aiguiller **nos intentions de vote**. Une société présentant un score de température bien supérieur à 2°C se doit d'adopter rapidement des mesures pour adapter sa trajectoire future ; nous reflèterons notre attention à ce sujet au travers de nos votes, à chaque fois que cela sera possible. Cela peut par exemple passer par un vote contre la rémunération des dirigeants afin d'afficher notre contestation quant à la stratégie actuelle de la société en matière de climat ou si aucun critère de rémunération variable lié aux enjeux climatiques n'est retenu par la société.

f) Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris

Depuis fin 2020, Moneta AM s'est engagée à sortir progressivement du charbon qui est l'énergie fossile la plus carbonée (i.e. émettrice de CO2). Pour réaliser les ambitions de l'Accord de Paris, il est nécessaire que les sociétés exposées au charbon entament une stratégie de désengagement. En tant qu'investisseur, Moneta AM a la possibilité d'inciter les sociétés à abandonner ces activités : la perspective d'une exclusion, surtout si celle-ci est largement appliquée par la communauté des investisseurs, peut conduire des sociétés à se détourner des activités en question afin de ne pas nuire à leur réputation et *in fine* à leurs conditions de financement (accès au capital et coût de financement).

Cependant, Moneta AM reconnait également la **nécessité d'une transition ordonnée** : l'objectif n'est pas de voir ces activités aux impacts négatifs céder à des acteurs non cotés, moins scrutés par l'opinion publique. Les exclusions doivent donc tenir compte de ces différentes réalités afin d'assurer les conditions d'un développement durable : cela peut signifier **tolérer des expositions limitées à certaines activités jugées sensibles afin de laisser un temps raisonnable aux émetteurs d'organiser leur extinction**.

Depuis juin 2023, Moneta AM a élargi ce raisonnement aux hydrocarbures non-conventionnels en mettant également en place des seuils d'exclusion et un calendrier de sortie progressif. Les détails concernant les seuils d'exclusion appliqués sur le charbon et les hydrocarbures non-conventionnels sont disponibles au sein de notre Politique ESG, dans les annexes

relatives aux exclusions et au suivi des controverses. Ce document est mis à disposition sur notre site Internet au sein de la section « Documentation ESG ». Y sont également présentés les calendriers de sortie retenus à ce jour.

En juin 2024, Moneta AM a également mis en place une politique d'exclusion autour de l'huile de palme afin de lutter contre la déforestation, directement liée à la hausse des émissions de CO2. En effet, 20% des émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines proviennent de la dégradation des forêts (source : WWF). De ce fait, nous avons choisi d'exclure les producteurs/distributeurs d'huile de palme dans une proportion qui dépasserait une part non-négligeable de l'activité et qui n'obtiendrait pas le label RSPO¹6. La part négligeable s'entend comme un plafond maximum de 10% du chiffre d'affaires consolidé ou 10% de la valeur économique des participations, avec possibilité de choisir le critère le plus pertinent des deux pour apprécier cette part négligeable.

g) Actions de suivi des résultats et changements intervenus

Suite à la publication de notre score de température sur l'année 2022 et 2023, plusieurs actions ont été mises en place en 2024 :

- Nous avons effectué une analyse plus poussée de notre score de température en essayant notamment d'identifier les bons et les mauvais élèves du portefeuille. Pour les sociétés les plus en retard, nous avons ensuite essayé de comprendre les raisons de ce retard (exemple : une petite société avec peu de moyens est plus facilement excusable qu'un gros établissement bancaire). Nous avons par la suite mené un dialogue et/ou une démarche d'engagement avec certaines sociétés en retard dans leur plan et pour lesquelles nous estimons que la mise en place d'objectifs est urgente.
- Nous avons également étudié, avec l'aide de notre fournisseur CDP (Carbon Disclosure Project), la mise en place d'un « score de performance » des sociétés. Il s'agit d'une analyse de la performance des entreprises depuis qu'elles ont mis en place leur objectif de réduction des émissions de CO2. CDP calcule la trajectoire de réduction des émissions carbone depuis la mise en place de l'objectif de réduction carbone et la compare avec la trajectoire linéaire nécessaire pour atteindre les objectifs. Ce score de performance est pour l'instant utilisé à titre informatif car la mise en place des objectifs carbone des sociétés est souvent récente (depuis moins de 5 ans dans la majorité des cas). En revanche, il pourrait être utilisé à terme pour remettre en question le score de température implicite d'une société qui ne suivrait pas la trajectoire nécessaire à la réalisation de ses objectifs.
- Suite à la mise à jour de notre outil Moneta VIDA fin 2023/début 2024, nous avons retenu 8 indicateurs clés obligatoires à prendre en compte lors de l'évaluation extra-financière d'une société. Le degré de température du scope 1 et 2, du scope 1,2 et 3 ainsi que la validation par le SBTi des réductions d'émissions des sociétés sont trois de ces indicateurs. L'analyse de ces indicateurs est donc obligatoire et déterminante pour chaque analyste réalisant une notation extra-financière et souligne l'importance que nous accordons à la mise en place de plans de transition crédibles des sociétés pour s'aligner sur l'Accord de Paris. La mise en place effective de la nouvelle notation VIDA est survenue en janvier 2024.

h) Fréquence de l'évaluation

Nos avancées sur la stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris sont mises à jour annuellement.

Retour au sommaire 39

¹⁶ <u>Lien</u> vers le site Internet du RSPO. RSPO est une organisation mondiale à but non lucratif qui rassemble les parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement de l'huile de palme pour développer et mettre en œuvre des normes mondiales pour une huile de palme durable.

G) Stratégie d'alignement sur les objectifs de long terme liés à la biodiversité

a) Mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992

La Convention sur la diversité biologique (CDB) de 1992 est un traité international juridiquement contraignant qui a trois principaux objectifs¹⁷:

- La conservation de la diversité biologique,
- L'utilisation durable des éléments de la diversité biologique et
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques

Dans le cadre de notre analyse des risques, nous avons étudié les principales pressions potentielles de nos investissements sur la biodiversité, en lien direct avec la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources. En effet, des pressions trop fortes (exemple : pollution, prélèvement en eau) pourraient mettre à mal l'utilisation durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité.

Méthodologie d'analyse des pressions potentielles exercées sur la biodiversité

Tout d'abord, il convient de définir ce qu'est la biodiversité : **la biodiversité** réunit un ensemble d'éléments du vivant (les gènes, les espèces animales et végétales) mais aussi l'ensemble des écosystèmes (lacs, montagnes, rochers, récifs coraliens).

Afin de classifier les différents types de pressions potentielles exercées sur la biodiversité par les entreprises dans lesquelles Moneta AM est investi, nous avons utilisé **la base de données ENCORE** (*Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure*). La base de données ENCORE est une base publique ¹⁸ développée par *Natural Capital Finance Alliance* en partenariat avec le PNUE-WCMC. Elle a été financée par le Secrétariat d'Etat suisse à l'économie (SECO) et la Fondation MAVA.

La méthodologie ENCORE définit 13 types de pressions qui sont classées selon leur intensité (de très faibles à très fortes). Cette base de données utilise la même classification que la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES en anglais). Les pressions exercées sur la biodiversité peuvent être classées en plusieurs types d'impact :

L'enjeux de l'eau :

- O Volume d'eau utilisée : toute la consommation d'eau souterraine ou de surface.
- Zones d'usage d'eau douce comme par exemple les zones humides, les étangs, les lacs, les ruisseaux ou encore les rivières; qui jouent un rôle essentiel dans des services écologiques tels que la purification de l'eau ou la reproduction des poissons.
- o **Zones d'utilisation des fonds marins** comme l'aquaculture ou l'extraction minière.
- Les émissions de gaz à effet de serre permettent de réguler le climat. En revanche, la démultiplication des GES peut entrainer une augmentation des températures mondiales conduisant au dérèglement climatique.

La pollution :

- o **Les polluants toxiques dans l'eau et le sol** : les métaux lourds ou autres produits toxiques.
- Les émissions de nutriments polluants dans l'eau et le sol : les polluants nutritifs tels que les nitrates et les phosphates.
- o **Les polluants non GES** : particules fines, dioxyde de soufre, etc...
- o Les déchets solides : plastique, plomb, déchets radioactifs, déchets dangereux, etc.
- Les perturbations sonores/lumineuses tels que les décibels, la durée du bruit ou la lumière, pouvant perturber et désorienter les animaux vivant dans l'écosystème.
- Les autres types d'impact :
 - o **Les espèces invasives,** introduites par les humains dans un territoire autre que leur territoire naturel et qui peuvent menacer les écosystèmes en provoquant l'extinction d'une espèce ou en propageant des maladies.
 - o Les zones d'usage des sols comme l'agriculture, les plantations forestières, ou encore les mines à ciel ouvert.

<u>Retour au sommaire</u> 40

¹⁷ <u>Lien vers le texte du traité</u>

¹⁸ Lien vers la base de données ENCORE

- o L'extraction de ressources biotiques comme les poissons pêchés ou le bois.
- L'extraction de ressources abiotiques comme les minéraux.

La base de données ENCORE nous fournit un ensemble de données qui permettent de **relier plus de 280 activités** (exemple : fabrication de produits pharmaceutiques de base, construction de véhicules automobiles) **aux 13 types de pressions sur la biodiversité mentionnés ci-dessus**. Ces activités sont définies selon la nomenclature européenne du code NACE. Le code NACE permet de catégoriser les entreprises en fonction de leur activité principale, facilitant ainsi la comparaison des données économiques et statistiques à travers les États membres de l'Union Européenne. Le code est hiérarchique et comprend plusieurs niveaux : **section** (une lettre), **division** (deux chiffres), **groupe** (trois chiffres) et **classe** (quatre chiffres). ENCORE classe les activités économiques **au niveau groupe** ou au niveau classe dans certains cas particuliers. Lorsque nous parlons d'activités économiques, nous faisons donc référence à la classification par groupe NACE (sauf exception).

Ce travail d'association nous a permis de **relier les sociétés dans lesquelles nous sommes investis à des pressions potentielles sur la biodiversité**. L'analyse des pressions potentielles exercées par nos Fonds (problématiques et ampleur) nous permet d'identifier :

- A court terme les sujets prioritaires à étudier afin de mieux appréhender l'impact biodiversité des sociétés.
- A moyen et long terme les actions à mettre en place afin de développer une stratégie permettant de respecter les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

Limites de la méthodologie

Notre analyse comporte plusieurs limites :

- Les sociétés sont classées par code NACE selon leur activité dominante : il se peut donc qu'une activité annexe exercée par la société soit exclue de l'analyse des pressions que nous avons menée.
- La méthode utilisée est une méthode « top-down » : elle ne prend pas en compte les spécificités de chaque société mais adopte une approche générale des pressions communément observées lors de l'exercice de l'activité principale de la société. Il est probable qu'une société du portefeuille n'ait pas exactement les mêmes impacts sur la biodiversité que ses comparables ; cela peut être lié à des spécificités géographiques ou une gouvernance des risques plus ou moins adaptée par exemple. Par conséquent, la base de données ENCORE nous fournit une grille d'analyse permettant d'alimenter notre réflexion au cas par cas et non pas une donnée que nous considérons comme indiscutable.

<u>Retour au sommaire</u> 41

NACE CODE	NACE DESCRIPTION	Perturbations sonores,lumineuses)	Zones d'usage d'eau douce	Emissions de GES	Zones d'utilisation des fonds marins	Les polluants non GES	L'extraction de ressources biotiques	L'extraction de ressources abiotiques	Les polluants toxiques dans l'eau et le sol	Les émissions de nutriments polluants dans il'eau et le sol	Les déchets solides	Zones d'usage des sols	Volume d'eau utilisée	Les espèces invasives
C304	Construction de véhicules militaires de combat	Н	N/A	L	N/A	L	N/A	N/A	М	N/A	L	L	L	ND
C309	Fabrication de matériels de transport n.c.a.	М	N/A	VL	N/A	L	N/A	N/A		N/A				ND
C310	Fabrication de meubles	М	N/A	M	N/A	Н	N/A	N/A	н	N/A				N/A
C321	Fabrication d'articles de joaillerie, bijouterie et articles similaires	M	N/A		N/A	н	N/A	N/A		N/A				N/A
C322	Fabrication d'instruments de musique	ND	N/A		N/A	н	N/A	N/A		N/A				N/A
C323	Fabrication d'articles de sport	M	N/A		N/A	н	N/A	N/A		N/A				N/A
C324	Fabrication de jeux et jouets	M	N/A		N/A	H	N/A	N/A		N/A				N/A
C325	Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire	ND	N/A		N/A	н	N/A	N/A		N/A		ND		N/A
C329	Activités manufacturières n.c.a.	M	N/A		N/A	Н	N/A	N/A	н	N/A				N/A
C331	Réparation d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements	M	N/A			М	N/A	N/A		N/A				N/A
C332	Installation de machines et d'équipements industriels	VH	N/A	M		М	N/A	N/A		N/A				L
D353	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	N/A	VL	VH	N/A	VH	N/A	N/A	VL	N/A	H	ND		N/A
F412	Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	VH	M	Н		L	N/A	N/A		N/A				L
F421	Construction de routes et de voies ferrées	VH	M	M		L	N/A	N/A		N/A				L
F422	Construction de réseaux et de lignes	VH	VH			L	N/A	N/A		N/A				L
F429	Construction d'autres ouvrages de génie civil	VH	VH	M		L	N/A	N/A		N/A				L
F431	Démolition et préparation des sites	VH	М			L	N/A	N/A	Н	N/A				L
F432	Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation	M				L	N/A	N/A	M	N/A				L
F433	Travaux de finition	M	N/A		N/A	L	N/A	N/A		N/A		ND		L
F439	Autres travaux de construction spécialisés	VH	M			L	N/A	N/A	Н	N/A			L	L
H492	Transports ferroviaires de fret	M	N/A		N/A	M	N/A	N/A		L	L		M	VH
H494	Transports routiers de fret et services de déménagement	M	N/A	M	N/A	L	N/A	N/A		M	VL			L
H495	Transports par conduites	VL	VL			M	N/A	ND		VL		M	M	ND
H502	Transports maritimes et côtiers de fret	VH	ND		M	H	N/A	N/A				N/A	L	VH
H504	Transports fluviaux de fret	M	М		N/A	VH	N/A	N/A		M	M	N/A	L	M
H511	Transports aériens de passagers	VH	L			M	N/A	N/A		N/A	VL		M	VH
H512	Transports aériens de fret et transports spatiaux	VH	L	Н	L	M	N/A	N/A	L	L	VL		M	VH
H521	Entreposage et stockage	VL	N/A		N/A	L	N/A	N/A	VL	N/A	L	L	L	VL
H531	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	M	ND		ND	VL	N/A	N/A		N/A	VL	VL	VL	M
H532	Autres activités de poste et de courrier	M	ND		ND	VL	N/A	N/A		L	VL	VL	VL	VH
1552	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	L			N/A	N/A	N/A	N/A		L				M
1553	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	L	L		N/A	L	N/A	N/A		ND				M
1559	Autres hébergements	L	N/A	L	N/A	N/A	N/A	N/A	L	L	M	L	L	M

Analyse de l'évolution méthodologique de la base de données ENCORE

La base de données ENCORE a été mise à jour en juillet 2024, soit juste après la publication de notre précédent rapport. Les objectifs principaux étaient de répondre aux demandes des utilisateurs qui reprochaient à ENCORE son manque de standardisation et de granularité tout en intégrant les dernières avancées scientifiques dans le domaine de la biodiversité.

Dans le cadre de notre analyse sur la biodiversité, nous pouvons noter deux changements majeurs :

1. L'évolution de la classification des activités :

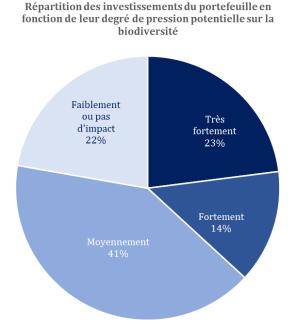
- La nouvelle version passe de la classification GICS (Global Industry Classification Standard) à l'ISIC (International Standard Industrial Classification), que nous pouvons facilement traduire en code NACE. Ceci permet une couverture plus large des activités économiques, car au lieu d'analyser 92 processus de production, nous analysons plus de 280 activités. Cette évolution permet donc d'étudier avec plus de précision les impacts et dépendances d'une société car l'activité étudiée par ENCORE sera davantage comparable à l'activité réelle de la société.
- o Par exemple, Total Energies était catégorisé dans le secteur « pétrole et gaz » qui regroupe un ensemble de sous-secteurs avec des impacts et dépendances très différents (extraction, raffinage, distribution, etc.). Total Energies est désormais classé dans le sous-groupe « raffinage de pétrole », nous permettant d'identifier ses dépendances et impacts avec plus de précision.

2. L'amélioration de la notation des impacts et des dépendances

- o Les éléments qualitatifs ont été améliorés, fournissant plus de granularité.
- ENCORE passe également d'une notation uniquement qualitative à une notation qualitative et quantitative. Sur les 13 types de pressions étudiées, 7 notations utilisent uniquement des éléments quantitatifs et 6 allient des éléments qualitatifs et quantitatifs.

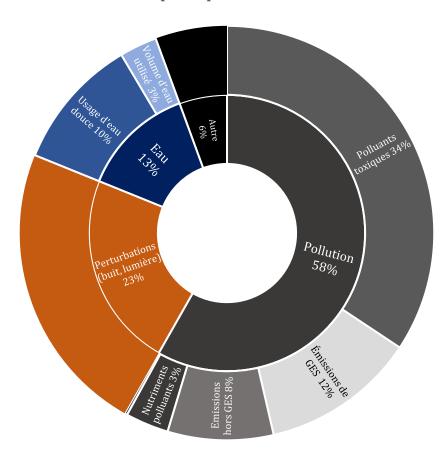
Résultats:

Nous avons analysé la répartition des pressions potentielles fortes et très fortes du portefeuille sur la biodiversité **au 31 décembre 2024**. Nous constatons que **37%** de notre portefeuille exerce des pressions potentielles fortes ou très fortes sur la biodiversité. A titre de comparaison **60%** des sociétés composant le SBF 120, notre indice de référence, exercent des pressions potentielles fortes ou très fortes sur la biodiversité.

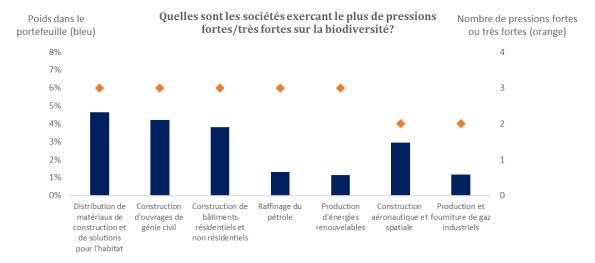


Nous constatons que la pollution est la pression potentielle principale exercée sur la biodiversité par nos investissements (58% des pressions potentielles fortes et très fortes), notamment les polluants toxiques (34%) et les émissions de GES/non GES (20%). La perturbation des écosystèmes (faune et flore) est également un enjeu important (23%).

Répartition des principales pressions exercées par le portefeuille



Les sociétés impactant le plus la biodiversité dans nos portefeuilles sont issues de plusieurs secteurs. Dans le secteur de la construction, nous retrouvons ainsi une société impliquée dans la fabrication de matériaux de construction (5% du portefeuille), une autre impliquée dans la construction d'ouvrages de génie civil (4%), et deux impliquées dans la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels (4%). Nous retrouvons également une société spécialisée dans le secteur du pétrole et du gaz, notamment le raffinage du pétrole (1%) et la production d'énergies renouvelables (1%). Nous retrouvons enfin des sociétés spécialisées dans la construction aéronautique et spatiale (3%), dans la production et fourniture de gaz industriels (1%).



NB: chaque colonne bleue représente une seule société (deux sociétés pour la colone « Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels »), définie en fonction de son secteur. Le secteur a été déterminé en fonction de l'activité principale de la société.

Analyse des évolutions par rapport à l'année précédente et détail des différences entre les deux méthodologies :

Les résultats observés cette année comportent certaines différences par rapport aux résultats obtenus en 2023. Cela s'explique par l'évolution méthodologique adoptée par la base de données ENCORE et publiée en juillet 2024.

En comparant nos résultats avec les résultats de notre précédent rapport publié en 2023 nous **pouvons constater une baisse significative de la part des investissements de Moneta AM exerçant une pression potentielle forte ou très forte sur la biodiversité**. Il était de **78%** sur l'année 2023 contre **37%** sur l'année 2024. Cette baisse significative s'explique par :

- Une meilleure définition des activités des sociétés grâce à la classification NACE plus étoffée. Prenons l'exemple de la pression potentielle « usage de l'eau » de notre portefeuille. Selon l'ancienne méthode de ENCORE, 21% de notre portefeuille avait un impact fort ou très fort sur la biodiversité du fait de la consommation d'eau contre seulement 13% avec la nouvelle méthode. En effet, de nombreuses sociétés de services dans la publicité, le conseil, ou la recherche avaient leur activité prédominante reliée au processus de production « Infrastructure Holdings ». Par prudence, ENCORE analysait ce processus de production comme fortement consommateur d'eau car « Certaines activités peuvent nécessiter de l'eau qui, dans certains cas, est directement extraite des ressources hydriques locales, comme par exemple les centres de serveurs associés aux infrastructures cloud. » Cette approche prudente conduisait de nombreuses sociétés à être catégorisées comme fortement consommatrices d'eau alors que cela n'était pas nécessairement le cas. Si l'usage de l'eau est l'exemple le plus saillant, ce raisonnement peut être appliqué pour de nombreuses activités sur l'ensemble des pressions exercées sur le portefeuille.
- Une meilleure analyse des pressions grâce à une notation davantage quantitative. Une partie des notations est en effet calculée en fonction des émissions ou de l'utilisation des ressources par euro de production, ce qui permet d'effectuer un jugement des pressions grâce à des données comparables. Prenons à nouveau l'exemple de la consommation d'eau (volume d'eau utilisé). La matérialité de la pression exercée par l'utilisation des ressources en eau repose sur des indicateurs précis de prélèvement et de consommation d'eau alors que la version précédente offrait une analyse uniquement qualitative. Seules les activités avec une consommation d'eau par euro de production présentant un écart type deux ou trois fois supérieur à la moyenne du reste des activités seront considérées comme exerçant une pression forte ou très forte. Ainsi, certaines activités telles que la construction de bâtiments (Eiffage) ne sont plus considérées comme exerçant une pression forte en termes de consommation d'eau.

Nous pouvons également constater une **répartition nettement différente** des principales pressions potentielles exercées par le portefeuille :

- L'eau représentait 42% des pressions potentielles fortes et très fortes exercées par notre portefeuille avec l'ancienne méthodologie contre seulement 13% désormais. Cela s'explique par la baisse des pressions exercées par notre portefeuille en ce qui concerne la consommation d'eau suite aux changements méthodologiques évoqués ci-dessus.
- La méthodologie ENCORE a choisi de regrouper les pressions « Polluants de l'eau » (17% des pressions fortes ou très fortes dans l'ancienne version de ENCORE, qui était autrefois rangée dans la thématique de l'eau) et « Polluants des sols » (15%) dans la pression « Polluants toxiques des eaux et des sols » dans la nouvelle version. Par conséquent, nous avons choisi de ranger cette pression dans la thématique de la pollution. La combinaison de ces deux pressions représentait

32% des pressions exercées par le portefeuille dans l'ancienne version contre **34%** dans la nouvelle version. Il n'y a donc peu de différences.

Les perturbations nuisant aux organismes représentent en revanche désormais 23% des impacts potentiels forts ou très forts exercés par le portefeuille contre seulement 5% selon l'ancienne méthodologie ENCORE. L'analyse des impacts du portefeuille sur les perturbations nuisibles se fait encore de manière qualitative, la méthodologie ENCORE a donc revu à la hausse les pressions potentielles exercées par les activités des sociétés sur les organismes. Nous pouvons ainsi constater que les constructeurs de véhicules automobiles exerçaient une pression potentielle « Moyenne » dans l'ancienne version contre « Très forte » désormais. En effet, la fabrication de véhicules peut entraîner des nuisances sonores et lumineuses dues au fonctionnement des machines et à l'éclairage nécessaire dans les zones de production. Ces perturbations peuvent affecter les populations animales environnantes, en perturbant leur comportement, notamment pour les espèces sensibles au bruit et à la lumière nocturne. D'autres sociétés, impliquées dans la construction aéronautique et spatiale, exercent également des pressions « fortes » selon ENCORE en ce qui concerne les nuisances aux organismes, alors que ce n'était pas le cas auparavant.

L'ensemble de ces constats nous permettent d'aiguiller nos efforts de recherche et d'analyse sur les sociétés qui semblent exercer une pression significative sur la biodiversité. Une première analyse a été menée cette année sur certaines sociétés appartenant aux sous-secteurs évoqués. Cette analyse est disponible dans la partie ci-dessous.

b) Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

Présentation de l'analyse

Après avoir réalisé un constat des principales pressions potentielles exercées par nos investissements sur la biodiversité, notre objectif est de mettre en place une stratégie d'alignement sur les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en lien avec les objectifs figurant dans la convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992. L'élaboration de la matrice des pressions potentielles ci-dessus et nos conclusions constituent une première étape nous permettant de cibler les principaux sujets de préoccupations.

Nos premières analyses de la biodiversité effectuées en 2022 et 2023 nous avaient permis de constater que les principales pressions potentielles exercées par nos investissements sur la biodiversité étaient liées aux thématiques de l'eau et de la pollution. La nouvelle méthodologie ENCORE et l'analyse menée cette année fait en partie évoluer ce constat. Nous comprenons que la pollution est l'enjeu majeur, que ce soit la pollution atmosphérique (émissions de GES), la pollution des sols ou la pollution de l'eau. En revanche, hormis la composante pollution, la thématique de l'eau est moins un enjeu désormais. Enfin, la nouvelle méthodologie ENCORE nous poussera dans les prochains rapports à nous intéresser à l'impact de nos investissements sur la perturbation de la faune et de la flore.

Afin de monitorer nos impacts sur la biodiversité, nous avons déjà mis plusieurs indicateurs en place :

• En ce qui concerne les émissions GES :

- Nous collectons les émissions de scope 1, 2 et 3 des sociétés de notre univers d'investissement : cela nous permet de calculer l'intensité carbone de ces sociétés afin de repérer les sociétés présentant des profils très intenses en carbone.
- Nous collectons également le score de température implicite fourni par le CDP ainsi que les données du SBTi afin de mesurer la pertinence du plan de réduction des émissions GES et ainsi le degré d'alignement de chaque entreprise sur les objectifs de l'Accord de Paris.

• En ce qui concerne l'eau et la pollution :

- Nous collectons des indicateurs tels que les prélèvements d'eau, les rejets dans l'eau et les volumes de déchets (en particulier dangereux). Cela nous permet dans un premier temps d'évaluer leur évolution. Quand cela est pertinent, nous raisonnons en intensité (comme pour les émissions CO2) : il s'agit de rapporter chaque métrique au chiffre d'affaires réalisé afin de qualifier l'intensité de l'activité, permettant ainsi de comparer les sociétés entre elles.
- o Tout comme les émissions CO2, nous analysons également les **objectifs de réduction de l'empreinte environnementale de chaque société** pour en mesurer la pertinence et l'ambition.

Ces différents indicateurs sont intégrés à la notation Moneta VIDA, dans laquelle nous mettons également en exergue des indicateurs biodiversité qualitatifs :

- Degré de pressions potentielles sur la biodiversité
- Degré de dépendance à la biodiversité

Résultats

Notre analyse biodiversité cette année a mis en évidence que le **rejet des déchets** (polluants toxiques), la **pollution de l'eau et des sols**, les **émissions de GES**, et la **perturbation de la faune et de la flore**, étaient les **principales thématiques en matière de pressions exercées sur la biodiversité**.

En 2024, nous avons choisi d'étudier deux thématiques qui nous semblaient les plus importantes au vu de l'urgence climatique et du poids qu'ont ces thématiques dans les pressions potentielles exercées par le portefeuille sur la biodiversité : a) Les émissions de GES des sociétés et b) la pollution de l'eau et des sols, que nous avons abordé à travers la thématique des PFAS.

a) Les émissions de GES

L'objectif pour nous est de comprendre les principaux postes d'émission de GES de ces sociétés et d'analyser la stratégie suivie par l'entreprise afin de réduire ses émissions de GES à moyen-terme et long-terme. Une démarche d'engagement et de dialogue peut être menée par la suite si nous le jugeons nécessaire, notamment si certains points ne sont pas clairs ou si nous jugeons le plan de réduction des émissions carbone peu ambitieux.

Nous avions réalisé un premier travail l'année dernière sur l'étude de nos principaux émetteurs de GES de scope 1+2 (en raisonnant sur l'empreinte carbone et l'intensité carbone). Nous avions analysé le plan de réduction des émissions carbone de la société **Ryanair** en 2023. En 2024, nous avons continué l'analyse de nos principaux émetteurs de scope 1+2 en menant un dialogue avec **Air Liquide** et en analysant la société **Vicat**. Nous avons également étendu l'analyse aux sociétés de scope 1+2+3 en travaillant sur les plans de réduction carbone de **Airbus** et **Sulzer**.

Voici un tableau récapitulatif de nos **3 principaux émetteurs de GES de scope 1+2 et de scope 1+2+3** en raisonnant en empreinte carbone et en intensité carbone.

Pour rappel, **l'empreinte carbone** est la quantité totale de CO₂ émise par les entreprises dans lesquelles un portefeuille est investi, rapportée à la taille du portefeuille. Elle est calculée selon la formule :

$$\text{Empreinte carbone (tCO}_2\text{e} \; / \; \text{M} \pmb{\epsilon}) = \frac{\sum_i \left(\text{\'Emissions}_i \times \text{Poids}_i \right)}{\text{Valeur totale du portefeuille (en M} \pmb{\epsilon})}$$

Emissions i : émissions de CO_2 e de l'entreprise i (scope 1 + 2 + 3) Poids i : part du portefeuille investie dans l'entreprise i (en %)

L'intensité carbone est la **quantité moyenne de CO₂ émise par million d'euros de chiffre d'affaires** généré par les entreprises du portefeuille. Elle mesure **l'efficacité carbone économique** des entreprises financées.

Elle est calculée selon la formule :

$$\text{Intensit\'e carbone (tCO2e / M\'e de CA)} = \sum_i \left(\frac{\text{\'emissions}_i}{\text{Chiffre d'affaires}_i} \times \text{Poids}_i \right)$$

Chiffre d'affaires i : chiffre d'affaires de l'entreprise i (en M€) Poids i : part du portefeuille investie dans l'entreprise i (en %)

Principaux émetteurs de l'empreinte et intensité carbone de scope 1 + 2 au 31 décembre 2024

Empreinte car	bone de scope 1+2	Intensité carbone de scope 1+2			
Société	Emissions en tCO2/M€ investi	Société	Emissions en tCO2/M€ investi		
1. Vicat	19	1. Vicat	16		
2. Ryanair	6	2. Air Liquide	15		
3. Air Liquide	4	3. Ryanair	11		
Total portefeuille	54	Total portefeuille	76		

Principaux émetteurs de l'empreinte et intensité carbone de scope 1 + 2 + 3 au 31 décembre 2024

Empreinte car	bone de scope 1+2	Intensité carbone de scope 1+2			
Société	Emissions en tCO2/M€ investi	Société	Emissions en tCO2/M€ investi		
 Société Générale 	133	1. Airbus	206		
2. Sulzer	118	2. Sulzer	193		
3. Airbus	104	3. Odet	83		
Total portefeuille	761	Total portefeuille	1022		

Nos analyses du scope 1+2 des sociétés Ryanair et Vicat sont disponibles pages 33 et 35.

Nos analyses du scope 1+2+3 des sociétés **Airbus** et **Sulzer** sont disponibles page <u>37</u>.

En complément, nous avons également mené **une démarche de dialogue avec Air Liquide** afin de juger de sa stratégie de réduction des émissions carbone.

Les émissions de CO2 d'Air Liquide proviennent principalement de deux sources industrielles majeures :

- La production d'hydrogène : du méthane est brulé pour produire de l'hydrogène, process générant également une quantité conséquente de CO2. Cette activité constitue une partie significative des **émissions de scope 1**.
- La séparation des gaz de l'air (oxygène, azote, argon, etc.) qui s'appuie sur des unités à forte intensité énergétique comme des compresseurs et turbines pour comprimer et refroidir l'air à -180 °C. Ce process repose encore majoritairement sur des énergies fossiles. Cette activité constitue l'essentiel des émissions de scope 2.

Air Liquide s'est engagé à :

- Réduire de 30 % son intensité carbone entre 2015 et 2025
- Réduire de 33 % ses émissions de CO2 des scopes 1 & 2 entre 2020 et 2035
- Atteindre la neutralité carbone à horizon 2050

En 2024, Air Liquide a déjà réduit ses émissions de scopes 1 et 2 de **11** % par rapport à 2020 et son **intensité carbone** a chuté de **41** % **par rapport à 2015**, dépassant significativement l'objectif **de -30** % **fixé à horizon 2025**.

La stratégie de décarbonation repose sur trois leviers principaux, concentrés sur un nombre restreint de sites :

- L'électrification des procédés, notamment via le remplacement progressif des turbines à vapeur par des moteurs électriques dans les unités de séparation des gaz de l'air, permettant de réduire sensiblement les émissions de scope 2.
- L'approvisionnement en énergie bas carbone, avec une priorité donnée à six pays clés concentrant à eux seuls 80 % des émissions de scope 2 du groupe.
- Le captage et stockage du CO₂ (CCS), ciblé sur une quinzaine de grandes unités de production d'hydrogène, responsables de la majorité des émissions de scope 1. Le Groupe déploie sa technologie propriétaire Cryocap, opérationnelle en Normandie depuis 2015, et participe au projet Porthos aux Pays-Bas, qui vise à réduire les émissions du port industriel de Rotterdam (mise en service prévue en 2026).

En parallèle, Air Liquide investit dans des projets bas carbone d'envergure, en particulier dans **l'hydrogène renouvelable**, avec notamment le projet **Normand'Hy** en France et des initiatives similaires en Allemagne.

Nous nous sommes entretenus avec la société au sujet de leur projet de décarbonation et jugeons la feuille de route **ambitieuse**. Les efforts sont concentrés sur les actifs les plus émetteurs, avec un déploiement progressif de nouvelles technologies.

Des incertitudes subsistent néanmoins, sur deux sujets notamment :

- La nécessité d'un cadre réglementaire favorable pour le développement du captage et stockage de carbone,
- La disponibilité d'une électricité renouvelable compétitive, indispensable au développement de l'hydrogène bas carbone.

Nous resterons attentifs à l'évolution de ces facteurs clés dans les années à venir.

b) Les polluants toxiques dans l'eau et le sol

Nous avons abordé le sujet des polluants toxiques dans l'eau et le sol au travers des PFAS. Les PFAS (pour « para- et polyfluoroalkyl substances ») sont une famille de milliers de composés chimiques synthétiques employés massivement pour leurs propriétés antiadhérentes et hydrofuges (revêtements Teflon, emballages alimentaires, mousses anti-incendie...). Ils sont aujourd'hui pointés du doigt car ils s'accumulent dans l'environnement et l'organisme, et sont associés à divers risques sanitaires (cancers, perturbations hormonales, etc.). Ces composés chimiques sont de plus en plus décriés dans les médias du fait d'études pointant la contamination des nappes phréatiques et l'impact sur la santé. Les réglementations se multiplient que ce soit en Europe (le règlement REACH a adopté une nouvelle série de mesures fin 2024), aux Etats-Unis (l'EPA a annoncé fin avril 2025 une série de mesures pour réduire les émissions et surveiller plus strictement les PFAS) ou en France qui a adopté en février 2025 une loi interdisant certaines catégories de produits contenant des PFAS (cosmétiques, farts de ski, vêtements et chaussures imperméabilisés).

Nous avons analysé **l'ensemble des sociétés de notre portefeuille début 2025**. A la suite de ces recherches, **nous en avons conclu que notre portefeuille était très peu exposé aux PFAS car non présent ou très sous-exposé aux secteurs à risque (la chimie notamment)**. Nous avons toutefois identifié un sujet sur certaines valeurs, que nous exposons cidessous.

Nous avons identifié une société présente sur **le secteur de l'électroménager (0,6%** du portefeuille) comme fortement exposée aux PFAS via le Teflon (PTFE) utilisé pour la fabrication de ses poêles qui représente **10–15 % de son chiffre d'affaires**. Plusieurs ONGs accusent la société d'avoir déversé du PFOA (déviré du Teflon qui est interdit depuis 2012) dans les sols et les eaux environnants. La société s'est défendue en déclarant avoir respecté les normes en vigueur : elle a cessé d'utiliser ce PFAS et a stocké les déchets dans des lieux dédiés. Face à cette crise, la municipalité a investi plus d'un million d'euros pour construire une station de traitement de l'eau potable. Si cette installation rétablit la conformité de l'eau du robinet, les eaux souterraines demeurent contaminées. **Nous nous sommes entretenus avec la société et comprenons que à date, la contamination aux PFAS n'est pas résorbée**. Les nappes phréatiques restent partiellement au-dessus des seuils sanitaires, d'où l'interdiction continue d'utilisation des puits privés. La société a jusqu'à fin 2025 pour maîtriser ses rejets, mais les anciens déchets enfouis constituent toujours une source de pollution diffuse. Les collectivités et services de l'État poursuivent la mise en place d'infrastructures de traitement, tout en reconnaissant que l'élimination totale des PFAS du sol et de la nappe prendra de nombreuses années. Suite à ces recherches, nous avons ajusté la notation VIDA de la société et continuons à suivre les efforts menés pour éliminer les PFAS.

Nous avons également identifié une **société de construction** (**4,6%** du portefeuille) comme à risque car certaines usines fabriquent des produits contenant des PFAS, susceptibles d'être rejetés dans les eaux usées et de contaminer les populations locales. Cette société a subi **trois** *class actions* **aux Etats-Unis depuis 2016** qui ont entraîné des indemnisations, notamment par le traitement des puits et sites d'eau contaminés. Nous avons alors cherché à déterminer si d'autres sites étaient à risque car la société dispose de 160 sites aux Etats-Unis. Pour cela, nous avons étudié la carte des sites publics d'eau potable contaminés et la carte des sites industriels suspectés de rejeter des PFAS – ces deux cartes sont fournies par *l'Environmental Working Group* (EWG), une organisation environnementale américaine réputée tirant ses sources des données de l'EPA (*Environnemental Protection Agency*). Nous avons croisé les données de cette carte avec les données de localisation des sites de notre société de construction. Nous avons identifié au maximum une vingtaine de sites qui selon nous pourraient faire l'objet de poursuites dans les prochaines années. Si l'impact au niveau de la société reste limité, nous suivons de près toute actualité nouvelle sur le sujet.

Nous avons enfin identifié plusieurs sociétés de l'industrie textile produisant des PFAS. Nous considérons ces sociétés peu à risque car le secteur textile est un des secteurs les plus proactifs : de nombreux acteurs se sont engagés à supprimer progressivement les PFAS, même si des dérivés alternatifs continuent d'émerger.

En conclusion, nous remarquons que la question des PFAS est très complexe à l'heure actuelle. Les PFAS sont difficiles à détecter et le lien de causalité entre la présence de PFAS et les conséquences potentielles sur la santé humaine et sur l'environnement l'est encore davantage. Il existe plus de 10 000 PFAS différents avec chacun des propriétés particulières et les alternatives ne sont souvent pas encore disponibles. **Nous comprenons, après une première analyse de notre portefeuille, que celui-ci a une exposition limitée aux PFAS à l'exception de quelques sociétés.** Nous suivons de près l'évolution des découvertes scientifiques sur le sujet et la réglementation en vigueur afin de mieux comprendre les impacts potentiels sur la biodiversité.

A titre d'exemple, nous suivons en France le cas **Arkema/Daikin.** La Métropole de Lyon a engagé une procédure civile en 2024 contre Arkema et Daikin pour leur implication présumée dans la pollution aux PFAS dans la région de Pierre-Bénite (rejet de 3,5 tonnes de PFAS dans le Rhône depuis 15 ans impactant au moins 220 000 habitants). La ville de Grenoble a également lancé plusieurs procédures judiciaires visant à obtenir l'application du principe « pollueur-payeur ». Ce principe forcerait les émetteurs à traiter les surcoûts liés aux traitements des PFAS malgré l'absence de loi les interdisant, et serait un cas de jurisprudence. Début août 2024, la justice a ordonné une expertise indépendante sur la responsabilité des deux industriels dans la pollution aux PFAS. Le rapport est attendu fin 2025.

c) Mention d'un indicateur biodiversité

Nous employons la base de données ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure). C'est une base publique développée par Natural Capital Finance Alliance en partenariat avec le PNUE-WCMC. Elle a été financée par le Secrétariat d'Etat suisse à l'économie (SECO) et la Fondation MAVA. La méthodologie de construction de cette base de données est mentionnée dans la partie a) Mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992 de cette même section sur la biodiversité. Cette base de données permet de mesurer qualitativement les dépendances de l'ensemble de notre portefeuille (100% des encours excepté la trésorerie) à la biodiversité et pressions exercées sur la biodiversité. A noter que l'ensemble des données sont des données estimées par la base de données ENCORE.

L'analyse menée à l'aide de la base de données ENCORE est une analyse essentiellement **qualitative**. A ce stade, cette analyse ne nous suffit pas pour définir des objectifs pertinents en matière de biodiversité. En effet, faute d'indicateurs quantitatifs, il reste difficile de suivre et mesurer avec un bon degré de certitude l'impact de nos investissements sur la biodiversité et l'atteinte des objectifs fixés. Nous continuons d'étudier les offres disponibles sur le marché afin de pouvoir quantifier nos impacts plus objectivement. Pour le moment, nous pensons que l'offre proposée sur le marché n'est pas suffisamment mature, même si celle-ci se développe rapidement, ce qui laisse penser qu'une offre de qualité pourrait rapidement émerger afin de mesurer avec rigueur nos impacts sur la biodiversité.

Notre objectif d'ici fin 2025 est d'avoir mené une démarche de dialogue avec les sociétés de notre portefeuille ayant le plus gros impact sur la biodiversité sur les deux principales thématiques précédemment identifiées : les polluants toxiques et les émissions carbone, lorsque les lignes sont significatives (i.e. >2% des encours de Moneta AM). Pour le moment, nous ne définissons pas d'objectifs quantitatifs pour 2030 pour les raisons évoquées ci-dessus.

Nous avons mené un premier dialogue avec plusieurs sociétés en 2024 au sujet des émissions de scope 1+2 et des polluants toxiques. Nous avons résumé nos principales conclusions dans la partie **b)** Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité.

H) Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

a) Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à des critères ESG

L'évaluation des risques ESG de Moneta AM repose sur le principe de double matérialité :

- **Risques en matière de durabilité**: tout évènement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement Exemple: une voiture trop polluante pourrait se voir interdite à la vente; un constructeur automobile dans lequel nous serions investi et dont la proportion des ventes réalisées sur ce type de véhicule serait significative, verrait son activité sensiblement impactée.
- Incidences négatives en matière de durabilité : impact des investissements réalisés sur les facteurs de durabilité. <u>Exemple</u> : une voiture trop polluante décuple les émissions de CO2 rejetées dans l'atmosphère ; notre investissement dans un constructeur automobile construisant ce type de véhicule impacte indirectement et négativement le climat

L'identification et l'évaluation des risques ESG sont réalisées au cours de l'analyse fondamentale des sociétés et au travers de notre notation propriétaire Moneta VIDA. En effet, nous identifions au sein de chaque pilier E, S et G un ensemble de risques de durabilité :

- Risques environnementaux : risque physique, risque de transition et risque de responsabilité
- Risques sociaux : risques de transition réglementaire, risque de responsabilité
- Gouvernance : Risque de gouvernance

Ces risques sont évalués en fonction de leur niveau de gravité (important, modéré, limité). En fonction de l'importance et la gravité du risque, la notation Moneta VIDA pourra être plus ou moins sévèrement impactée.

Au sein de la grille de notation Moneta VIDA, nous collectons également un certain nombre d'indicateurs comprenant les principales incidences négatives en matière de durabilité.

b) Description des principaux risques ESG

Ci-dessous est présenté un aperçu des différents risques de durabilité.

Les risques environnementaux

Le risque environnemental peut se décliner en plusieurs risques. A noter que ces risques sont par nature exogènes et émergents.

- Les risques physiques : impacts financiers qui résultent des effets du changement climatique. Le changement climatique et perte de biodiversité sont inclus dans les risques physiques.
 - Secteurs impactés: agriculture, construction, assurances, etc.
 - <u>Exemples de risques</u>: hausse de la température entrainant une aridité des sols qui peut impacter directement les productions agricoles, hausse de la survenue d'événements climatiques extrêmes comme les cyclones qui peuvent impacter les populations et par ricochet les compagnies d'assurance, etc.
- Les risques de transition : exposition aux évolutions induites par la transition écologique comme (i) des évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser ou interdite certaines activités trop émettrices de GES (ii) des pertes liées à l'arrêt de certaines activités trop polluantes ou trop émettrices de GES.

Secteurs impactés: aéronautique, automobile, pétrole et gaz, etc.

Exemples de risques: augmentation du coût du CO2, changement de comportement des consommateurs,

investissements dans de nouvelles technologies avec une incertitude de résultat, secteurs économiques ostracisés du fait de leur impact négatif sur l'environnement, etc.

Les risques de responsabilité (risques juridiques ou de réputation) liés aux impacts financiers des dommages réclamés par les victimes du changement climatiques aux sociétés émettrices. Ce risque peut se traduire par une controverse puisqu'il s'agit d'une défaillance volontaire ou involontaire de la Gouvernance.

Secteurs impactés: secteur minier, pétrole et gaz, etc.

Les risques sociaux

Le **risque social** concerne l'analyse de la relation de l'entreprise avec ses parties prenantes : employés, clients, fournisseurs, société civile. Il inclut notamment la protection des salariés en matière de santé et de sécurité, la lutte contre les discriminations, leur bien-être, le respect des droits humains au sein de la chaîne d'approvisionnement, ses relations avec les communautés locales ou encore la satisfaction client.

 Risques de transition réglementaire : vulnérabilité du business model vis-à-vis des évolutions du cadre réglementaire.

Exemple de risque: Requalification des contrats de travail

• **Risques de responsabilité** : non-respect des réglementations en vigueur ou considérations éthiques. Secteurs impactés : textile, construction, etc.

Les risques de gouvernance

Le **risque de gouvernance** englobe aussi bien la compétence de l'équipe dirigeante de l'entreprise, la structure du schéma de rémunération du directeur général ou sa légitimité, que l'existence de contrepouvoirs. L'évaluation de ce dernier point passe par l'analyse de la composition des conseils d'administration, l'adéquation des profils des administrateurs avec les besoins de l'entreprise, leur indépendance, le respect des actionnaires minoritaires, l'éthique des affaires ou encore l'engagement de l'entreprise sur les sujets de RSE. Les risques de gouvernance sont pour l'essentiel des risques de responsabilité.

Il existe une grande variété de risques de durabilité exogènes à chaque société, plus ou moins présents dans certaines parties du monde. Ces risques peuvent être récurrents (canicule extrême) ou ponctuels (pollution locale) et survenir à plus ou moins long terme. Nous fournissons, dans le tableau qui se trouve à la page suivante, une segmentation des principaux secteurs et zones géographiques concernés par les risques de durabilité évoqués ci-dessous.

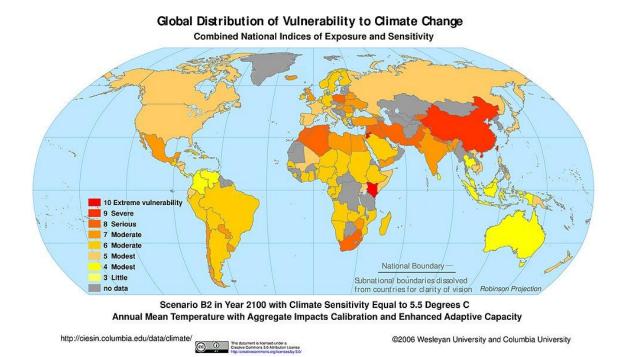
Il est intéressant que remarquer que le risque physique est objectivable et quantifiable au travers de données et de rapports scientifiques. Le risque de transition est quant à lui subjectif et basé sur des projections (anticipation de nouvelles régulations, d'un contexte social différent, etc.). L'Europe est probablement la région la plus pointue sur les sujets environnementaux à l'heure actuelle : nous considérons donc que les risques de transition et les risques de responsabilité sont particulièrement élevés dans cette région. A moyen terme, l'Amérique du Nord pourrait suivre cette tendance ; la vitesse de cette évolution dépendra notamment de l'évolution du paysage politique local. La situation nous apparait plus incertaine dans les autres zones géographiques.

La grande majorité de nos investissements sont réalisés dans des sociétés dont le siège social est localisé en Europe mais une bonne partie d'entre elles produisent et exportent dans des pays émergents. Il conviendra donc d'être particulièrement attentif à la chaîne de valeur de ces sociétés (en amont et en aval) : le risque peut être exporté et externalisé, il n'en reste pas moins un risque, l'opinion publique étant de moins en moins complaisante sur les enjeux ESG.

En amont, l'analyse des fournisseurs est importante : en Europe, le risque est a priori plutôt faible (il est par exemple peu probable de se confronter à un sujet d'esclavage moderne en Europe de l'Ouest, sans que cela soit impossible), mais le risque dans les pays émergents est lui bien plus élevé (l'esclavage moderne, ou même le travail des enfants, restent des problématiques actuelles dans de nombreux pays).

En aval, le risque d'exportation des externalités négatives des sociétés occidentales dans les zones émergentes n'est pas à prendre à la légère. Nous pouvons citer par exemple les décharges à ciel ouvert observées en Afrique ou en Amérique du Sud.

Risque (niveau entité)	Zones géographiques concernées (zone d'implantation ou zone d'opération)			Horizon de temps
Risque physique (E)	Sociétés opérant en Amérique Latine , Asie et Afrique/Moyen-Orient : ce sont les régions qui pourraient subir les variations climatiques les plus fortes (<i>cf. carte à la page suivante</i>)	Infrastructure (énergie, construction): inondations conduisant à des destructions Agriculture: sécheresse et perte de biodiversité (pollinisation par les abeilles par exemple) Industries: perturbation de la production de biens (exemple: sécheresse affectant la production de semi-conducteurs)	exogène Exogène	Court terme
Risque de transition (E)	Sociétés établies en Europe et Amérique du Nord au vu de la réglementation pouvant très rapidement évoluer	Pétrole et gaz : augmentation du coût du CO2, Aéronautique / Transport : changement de comportement des consommateurs	Exogène	Moyen/Long terme
Risque de Responsabilité (E)	Sociétés établies en Europe et Amérique du Nord , notamment via le développement de controverses	Secteur Minier: pollution locale Pétrole et gaz: corruption des autorités locales pour l'obtention de contrats aux incidences négatives pour l'environnement	Endogène	Moyen terme
Risque de transition réglementaire (S)	Toutes zones géographiques	Tous les secteurs d'activité : uniformisation des pratiques salariales par exemple Pays développés : essentiellement les métiers de service Pays émergents : majoritairement les métiers manufacturiers	Endogène	Court terme
Risque de responsabilité (S)	Sociétés établies en Europe et Amérique du Nord opérant dans les pays en voie de développement	Textile (pays émergents): travail des enfants Construction (pays émergents): esclavage moderne Toutes industries (pays développés): qualité de vie au travail	Endogène	Court terme
Risque de Gouvernance	Pays développés et pays émergents	Tous les secteurs sont concernés	Endogène	Court terme pour les pays développés et long terme pour les pays émergents, qui mettront plus de temps à développer de bonnes pratiques de gouvernance



c) Fréquence de la revue du cadre de la gestion des risques

La revue du cadre de la gestion des risques est effectuée à minima annuellement.

d) Plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques

L'objectif premier pour Moneta AM est de maintenir un cadre lui permettant d'identifier en amont les risques de durabilité majeurs afin de ne pas s'y exposer, dans la mesure du possible et si l'on considère que la société n'a pas mis en place une stratégie robuste pour les encadrer. En effet, notre travail de stock-picking est basé sur la prise de risques raisonnables au regard du niveau de valorisation observé. Dans le cas où un risque aurait échappé à ce travail d'identification, il est également important d'avoir en place une structure permettant de gérer efficacement sa survenue.

1) Moyens mis en place par la gestion

L'Equipe de Gestion, dans son travail quotidien et en vertu de l'application de la Politique ESG de Moneta AM, met en œuvre plusieurs dispositifs lui permettant d'identifier au cours du processus d'investissement les risques entourant un investissement effectif ou potentiel :

- <u>Un processus de sélection de valeurs robuste et uniforme qui inclut la notation VIDA</u>: en tant que stock-pickers s'appuyant sur l'analyse fondamentale, l'analyse des risques est une étape clé dans la sélection de valeurs. La grille de notation VIDA, un outil de ce processus, intègre par exemple des critères liés au réchauffement climatique, à certains enjeux de la biodiversité ou à des enjeux sociaux et de gouvernance. La grille intègre également explicitement les risques de durabilité pour lesquels les Analystes doivent désigner leur niveau d'exposition (Important, Modéré, Limité). Les Analystes ont généralement une analyse qualitative de ces sujets basée sur leurs travaux de recherche et leur dialogue avec les sociétés. Quand c'est possible, ils recourent à une approche quantitative; c'est le cas par exemple de l'empreinte carbone dont l'impact potentiel peut être chiffré.
- <u>Une construction de portefeuille raisonnable</u> : nous basons nos décisions sur 4 critères ; ainsi, un investissement trop/très risqué n'a pas vocation à devenir une ligne importante des fonds.

<u>Retour au sommaire</u> 54

 $^{^{19}}$ Carte issue du Synthetic Assessment of Global Distribution of Vulnerability to Climate Change

- <u>Des exclusions sectorielles protectrices</u>: par exemple, en excluant le secteur du charbon et de l'huile de palme, nous choisissons de ne pas nous exposer à des sociétés faisant face à de forts risques de transition.
- <u>Une stratégie d'engagement (incluant notre politique de vote) illustrant notre vigilance en matière de Gouvernance :</u> nous restons attentifs aux bonnes pratiques de gouvernance ; nous sommes par exemple très regardants sur le sujet des conventions réglementées. De manière générale, nous considérons qu'une bonne gouvernance est plus à même d'identifier et de gérer les différents risques de durabilité auxquelles la société peut être exposé.
- <u>Un suivi ordonné des controverses</u>: ce processus nous permet d'encadrer la survenue d'un risque. Dans le cadre de ce suivi, nous avons une politique claire de désengagement en cas de dialogue infructueux avec un émetteur ou si la situation nous parait trop critique pour espérer des corrections substantielles dans un temps raisonnable.
- Des moyens humains : toute l'équipe de gestion est impliquée dans la recherche ESG, au travers de notre grille de notation VIDA (cf. politique ESG de Moneta). Un responsable ESG encadre la démarche ESG, épaulé par une analyste ayant développé une dominante ESG et une analyste ESG.
- Des moyens matériels: nous sommes abonnés à un ensemble de fournisseurs ESG: MSCI (notation ESG, suivi des controverses), CDP (émissions carbone, score de température implicite), ISS (vote), SASB (étude des principaux enjeux ESG par niveau de matérialité). Nous utilisons également les notes de brokers dédiées à l'ESG.

2) Moyens mis en place au contrôle des risques

Un Comité annuel sur l'ESG a été mis en place à partir de 2022 afin de définir une feuille de route de nos principaux projets ainsi que leur suivi dans le temps. Le Comité regroupe le Président, le Directeur Général, le Responsable ESG, le RCCI, le Responsable Risque et Reporting, ainsi que les deux Analystes dédiées à l'ESG. Les sujets abordés sont divers : orientations stratégiques concernant l'ESG, suivi des listes d'exclusions, point sur les controverses, ou encore l'évolution de la notation VIDA des Fonds.

Afin de veiller au bon respect de notre Politique ESG en vigueur, certains indicateurs ESG sont paramétrés au sein de nos systèmes de gestion de portefeuilles, au même titre que les ratios statutaires et réglementaires. Concrètement et pour exemple, cela signifie que le Gérant n'a pas la capacité d'investir dans une valeur faisant partie de nos listes d'exclusions (contrôles pre-trade en place dans notre outil de passation d'ordres).

Plusieurs indicateurs extra-financiers sont suivis par le Contrôleur des Risques dans le cadre de ses contrôles réguliers. La mise en œuvre de nos différentes politiques comprenant notamment la surveillance de limites fait partie intégrante de sa fonction. Une partie des indicateurs ESG sont systématiquement revus par notre Comité de Gestion des Risques.

e) Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière de durabilité

Afin d'estimer l'impact des principaux risques en matière environnementale, sociale et en matière de gouvernance, Moneta AM a mis en place deux scénarios prospectifs climatiques avec des trajectoires de réchauffement de la température différentes. Les hypothèses mises en place dans ces scénarios sont d'ordre qualitatives et non quantitatives.

Nous considérons en effet un calcul d'ordre quantitatif très difficile à mettre en place car il suppose des modèles sophistiqués reposant sur des hypothèses très variables d'une société de gestion à l'autre, rendant les résultats trouvés hétérogènes et non comparables. Nous avons donc privilégié une analyse qualitative des impacts des principaux risques de durabilité sur les encours, avec pour chaque scénario, la part des encours exposés à chacun des risques identifiés. Cette approche correspond davantage à nos méthodes de travail (nous privilégions une analyse discrétionnaire basée sur notre connaissance établie des sociétés) et à nos moyens.

Pour compléter cette démarche, nous avons toutefois mené une analyse quantitative partielle en essayant de quantifier l'impact sur le résultat opérationnel (EBIT) des sociétés en portefeuilles si une taxe carbone de 80€/tonne de CO2 venait à être mise en place. Les résultats ont été mesurés en pourcentage du résultat opérationnel de chaque société. Cette analyse quantitative peut se trouver dans l'étude du premier scénario climatique.

1) Risques climatiques : scénarios climatiques retenus et impact de ces scénarios sur le portefeuille de Moneta AM

Afin de déterminer les risques de durabilité (physiques et de transition), spécifiques à Moneta AM, nous nous sommes appuyés sur deux scénarios, tirés du 6ème rapport du GIEC²⁰:

- Le scénario SSP 1-2.6, qui traduit un potentiel de réchauffement climatique de court terme (2020-2040) de 1,5°C, de moyen terme (2040-2060) de 1,7°C et de long terme (2080-2100) de 1,8°C. A noter que ce scénario est en ligne avec l'Accord de Paris, limitant le potentiel de réchauffement à bien moins de 2°C.
- Le scénario SSP2-4.5, qui traduit un potentiel de réchauffement climatique de court terme (2020-2040) de 1,5°C, de moyen terme (2040-2060) de 2°C et de long terme (2080-2100) de 2,7°C. Ce scénario est un scénario de transition tendanciel, c'est-à-dire que c'est le scénario qui se produira si la société civile ne prend pas les mesures nécessaires additionnelles pour limiter le réchauffement climatique (scénario « *business as usual* »).

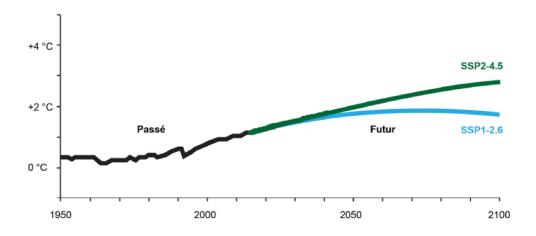
Les scénarios SSP (*Shared Socio-economic Pathways*) sont des scénarios – intitulés « SSPx-y » - qui traduisent un ensemble d'hypothèses socio-économiques (Population, Éducation, Urbanisation, PIB), combinées à un potentiel de réchauffement climatique.

Le GIEC a construit cinq narratifs, (c'est la lettre « \mathbf{x} » du « scénario SSP \mathbf{x} -y ») envisageant des tendances plus ou moins optimistes pour le développement humain, l'éducation, la santé ou la croissance économique. La valeur « \mathbf{y} » représente la valeur du forçage radiatif atteinte à la fin du siècle, traduisant un réchauffement climatique.

Vraisemblance de ces scénarios:

- Le scénario **SSP1-2.6** est un scénario optimiste qui supposerait de prendre des mesures immédiates et fortes. Il suppose un pic des émissions autour de 2020, avec une diminution significative par la suite. En tenant compte de la situation actuelle (engagements insuffisants à l'échelle mondiale et un retard déjà constaté), ce scenario reste selon nous peu probable mais est utile à titre de comparaison puisqu'il montre la trajectoire que la Société civile devrait viser.
- Le scénario **SSP2-4.5** est un scénario tendanciel « *business as usual* » où le niveau des émissions correspond à celui des Contributions Déterminées au niveau National (engagements pris par les pays en termes de réduction d'émissions carbone en lien avec l'Accord de Paris) dans lequel le rythme d'émissions ne suit pas de variables majeures ni brutales. C'est le scénario qui nous semble le plus probable à l'heure actuelle.

Changement de la température à la surface du globe



<u>Retour au sommaire</u> 56

_

²⁰ Lien vers le sixième rapport du GIEC

2) Comment lier l'évaluation des risques de Moneta AM aux scénario climatiques SSP 1-2.6 et SSP2-4.5?

Mesure de l'exposition aux risques de durabilité

Nous intégrons dans notre grille de notation VIDA une évaluation des principaux risques de durabilité :

- Risques environnementaux: risque physique, risque de transition et risque de responsabilité
- Risques sociaux : risques de transition réglementaire, risque de responsabilité
- <u>Gouvernance</u> : risque de gouvernance

Les données sont estimées par les Analystes en charge du suivi des sociétés ; ils se basent sur leur connaissance des sociétés et sur les données qu'ils peuvent collecter. Au fil des années, on peut constater que les rapports annuels des sociétés fournissent davantage d'informations sur les risques de durabilité auxquels elles sont exposées. Une analyse qualitative est effectuée afin de qualifier l'exposition d'une entreprise à chacun de ces risques. Nous retenons l'échelle suivante pour la qualification des risques : important, modéré, limité.

Les données des entreprises sont ensuite agrégées au niveau de chacun des Fonds et de l'entité, en tenant compte de la pondération de chacune des lignes : cela nous permet de qualifier l'exposition de Moneta AM aux différents risques de durabilité. La trésorerie n'est pas prise en compte dans la présentation des données finales.

S'agissant d'une étude portant sur le climat, nous ne traiterons que des risques environnementaux de durabilité. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Exposition des encours de Moneta AM aux risques environnementaux de durabilité

	Limité	Modéré	Important	Pas de données
Risque physique	82%	14%	2%	2%
Risque de transition	55%	36%	8%	2%
Risque de responsabilité	60%	34%	4%	2%

Lien avec les scénarios climatiques

Une fois ces données obtenues, notre objectif est de déterminer pour chaque scénario quel serait le risque qui présenterait la plus forte probabilité d'occurrence. Cela nous permet alors de comprendre comment nos investissements pourraient réagir en fonction du scénario dans lequel on se situe.

3) Scénario SSP 1-2.6 : un risque de transition non négligeable

Dans le cadre du scénario SSP 1-2.6, la Société civile lutterait pour atteindre un réchauffement n'excédant pas 2°C. La réduction des émissions carbone directes et indirectes des sociétés serait au cœur de la lutte climatique. De ce fait, selon nous, <u>le risque de transition</u> est le principal risque. En effet, dans ce scénario, on peut penser que les réglementations seraient drastiquement durcies afin d'atteindre les objectifs de limitation du réchauffement ; de manière générale, la Société civile serait très probablement peu complaisante avec les sociétés n'œuvrant pas pour la lutte contre le réchauffement ce qui pourrait grandement influencer les modes de consommation. Les sociétés n'ayant pas pris d'engagement pourraient donc se voir durement sanctionnées : boycotts des consommateurs, taxe carbone ou amendes, introduction de nouvelles technologies moins émettrices menaçant leurs activités, etc. Par ailleurs, le scope 3 (i.e. chaîne de valeur complète, du premier fournisseur au dernier client) serait scruté avec attention afin d'identifier les composantes problématiques (i.e. sources d'émissions importantes). En cas de succès de toutes ces mesures (limitation du réchauffement), les impacts négatifs du réchauffement seraient amoindris limitant ainsi les risques physiques qui ne se matérialiseraient pas tous : c'est pourquoi nous considérons que le risque de transition est le plus fort dans ce scénario SSP 1-2.6.

Nous estimons que **8% des encours de Moneta AM** présentent un risque de transition considéré comme important. Nous pouvons citer à titre d'exemple une **société pétrolière** sur laquelle nous sommes investis et qui serait fortement impactée par une hausse du coût du CO2. L'accélération de la transition pourrait la forcer à augmenter significativement ses dépenses de recherche et développement pour développer une gamme pertinente plus rapidement. Cela pourrait engendrer un risque de perturbation de la chaîne de valeur si les fournisseurs ne parvenaient pas à respecter les nouvelles normes imposées. A noter que nous considérons Ryanair, Vicat et Air Liquide comme présentant des risques de transition importants car malgré leur programme de transition carbone ambitieux, certaines ressources nécessaires à leur décarbonation ne sont pas

suffisamment matures selon nous (SAF, capture de carbone). Plus de détails sur leur plan de réduction des émissions de CO2 sont disponibles page 33 (Ryanair), page 35 (Vicat) et page 48 (Air Liquide).

En définitive, Moneta AM présente **un risque de transition contenu si le scénario SSP 1-2.6 (1,8°C en 2100)** venait à se réaliser; il est entendu qu'il s'agit d'une évaluation statique qui ne tient pas compte des stratégies d'adaptation que les sociétés les plus exposées pourraient mettre en place.

Dit autrement, en l'absence d'initiatives de la part des sociétés concernées, la valeur d'environ un douzième de nos investissements pourrait être sensiblement impactée par la matérialisation du risque de transition dans un scénario où la Société civile intensifierait significativement la lutte contre le réchauffement climatique.

3.1) Analyse de l'alignement sur l'Accord de Paris dans le cadre du scénario SSP 1-2.6

Le non-respect de l'alignement sur l'Accord de Paris (Accord qui a pour objectif de limiter le réchauffement climatique à bien moins de 2°C d'ici 2100) est un marqueur objectif du risque de transition : les sociétés ne respectant pas cet engagement pourraient être sanctionnées financièrement (directement par des amendes ou des taxes carbone, ou « indirectement » par des boycotts des consommateurs), ce qui cristalliserait le risque de transition.

Nous estimons que le degré d'impact dépend de chaque secteur : en effet, pour certains secteurs dont les émissions restent globalement contenues, le non-respect de l'alignement sur l'Accord de Paris n'est pas toujours synonyme d'un impact financier significatif. Cela reste tout de même un filtre utile pour repérer les sociétés potentiellement à risque de transition.

A l'échelle des investissements réalisés par Moneta AM au 31 décembre 2024, en incluant les sociétés sur lesquelles aucune donnée n'est disponible, 33% des investissements n'ont pas pris d'engagement en ligne avec l'Accord de Paris (i.e. plan de réduction des émissions CO2 équivalent à une limitation du réchauffement à bien moins de 2°C) dans le cadre de leur scope 1 et 2, soit parce que ces sociétés n'ont pas communiqué un plan de réduction des émissions CO2, soit parce que leur plan de réduction des émissions CO2 induit une hausse de la température supérieure à 2°C. En 2023, ce chiffre s'élevait à 39%.

Répartition des encours de Moneta AM au 31 décembre 2024 en fonction de l'alignement des plans de réduction des émissions CO2 sur l'Accord de Paris Sources : CDP, Moneta AM

	Plan de	Pas de		
Périmètre des émissions CO2	aligné sur l'Accord de Paris *	partiellement aligné sur l'Accord de Paris **	non-aligné sur l'Accord de Paris	données disponibles
Scopes 1 et 2	54%	13%	24%	8%
Scopes 1, 2 et 3	0%	54%	38%	8%

^{*} score de température implicite égale à 1,5°C

Le nombre de sociétés alignées ou partiellement alignées avec l'Accord de Paris est resté stable sur l'année 2024 par rapport à 2023. Fin 2023, **54%** des sociétés étaient alignées ou partiellement alignées avec l'Accord de Paris (scope 1+2+3) contre **54%** à fin 2024. Nous remarquons tout de même que plusieurs sociétés ont mis en place des plans de réduction des émissions en 2024. Le tableau ci-dessous présente six sociétés que nous détenions déjà en portefeuille au 29 décembre 2023 et qui se sont activement engagées pour la transition carbone en 2024.

^{**} score de température implicite strictement supérieur à 1,5°C et inférieur ou égale à 2°C

Exemple de sociétés qui ont progressé dans leur démarche de réduction des émissions CO2

Société	% des encours de	Score de température Données 2024		Score de température Données 2023		Date de validation SBTi
	Moneta ²¹	scope 1+2	scope 3	scope 1+2	scope 3	
Téléperformance	2,5%	1,5°C	2,0°C	1,8°C	2,0°C	octobre 2024
DSV	1,6%	1,5°C	2,0°C	1,8°C	2,0°C	avril 2024
Wendel	1,5%	1,5°C	2,0°C	2,7°C	3,1°C	avril 2024
Ryanair	0,9%	1,5°C	2,0°C	2,6°C	2,6°C	novembre 2024
Tate & Lyle	0,8%	1,5°C	2,0°C	1,8°C	2,0°C	mai 2024
Bobst	0,5%	1,5°C	2,0°C	3,1°C	3,1°C	mai 2024

Nous observons que la taille des sociétés est un facteur qui influe sur la capacité à développer un plan de réduction des émissions CO2 aligné sur l'Accord de Paris : en considérant les scopes 1 et 2, les sociétés de petite capitalisation ont plus de mal à fournir un plan aligné sur l'Accord de Paris (34% contre 85% pour les grandes capitalisations) et une part significative de ces sociétés n'a pas d'objectif affiché (20%) (voir tableau suivant).

Cela est cohérent avec ce que nous constatons plus généralement dans notre analyse extra-financière : les petites sociétés ont des moyens limités pour développer une stratégie ESG adéquate et produire certains indicateurs. Ainsi, à court terme, elles peuvent faire l'impasse sur la mise en place d'un plan de réduction de leurs émissions CO2 pour se concentrer sur la bonne exécution de leurs activités. Cette absence, liée selon nous à une question de ressources et à une problématique d'allocation de ces dernières, ne signifie pas pour autant que toutes ces sociétés sont confrontées à un risque de transition élevée.

Pour information, les sociétés bénéficiaires d'investissements se répartissent de la manière suivante :

Petites valeurs : 25% des encours
 Valeurs moyennes : 28% des encours
 Grandes valeurs : 47% des encours

A noter: pour la classification par taille de capitalisation, nous avons retenu la clé de répartition suivante: les grandes valeurs sont les sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 10 milliards d'euros, les valeurs moyennes sont celles dont la capitalisation boursière est comprise entre 2 et 10 milliards d'euros et les petites valeurs sont celles dont la capitalisation boursière est inférieure à 2 milliards d'euros.

Répartition de l'alignement des plans de réduction des émissions CO2 sur l'Accord de Paris (scope 1+2) en fonction de la taille de capitalisation des sociétés bénéficiaires d'investissements au 31 décembre 2024

Sources: CDP, Moneta AM

	Plan de	Pas d'objectif		
Taille de capitalisation	aligné sur l'Accord de Paris *	partiellement aligné sur l'Accord de Paris **	non-aligné sur l'Accord de Paris	/données non disponibles
Petites	34%	0%	47%	20%
Moyennes	47%	19%	31%	3%
Grandes	69%	17%	9%	6%

^{*} score de température implicite égal à 1,5°C

Retour au sommaire 59

_

^{**} score de température implicite strictement supérieur à 1,5°C et inférieur ou égale à 2°C

²¹ en incluant la trésorerie

Répartition de l'alignement des plans de réduction des émissions CO2 sur l'Accord de Paris (scope 1+2+3) en fonction de la taille de capitalisation des sociétés bénéficiaires d'investissements au 31 décembre 2024

Sources: CDP, Moneta AM

	Plan de	Pas d'objectif			
Taille de capitalisation	aligné sur l'Accord de Paris *	partiellement aligné sur l'Accord de Paris **	non-aligné sur l'Accord de Paris	données disponibles	
Petites	0%	26%	54%	20%	
Moyennes	0%	47%	51%	3%	
Grandes	0%	73%	21%	6%	

^{*} score de température implicite égale à 1,5°C

En conclusion, une partie non négligeable des encours de Moneta AM n'est à ce jour pas alignée sur l'Accord de Paris (33% sur le scope 1+2 et 46% sur le scope 1+2+3) : c'est un indicateur à suivre avec attention car il peut se traduire par un risque de transition plus élevé même si cela doit être nuancé en fonction des situations individuelles. Nous constatons toutefois des progrès depuis l'année dernière au niveau des scopes 1 + 2 des sociétés : à fin 2023, 39% des sociétés n'étaient pas alignées au niveau du scope 1+2 et 46% n'étaient pas alignées au niveau du scope 1+2+3. Nous considérons donc que le risque de transition devrait continuer à se réduire au fur et à mesure que les sociétés prennent des engagements crédibles d'alignement sur l'Accord de Paris.

3.2) Analyse de l'impact d'une taxe carbone généralisée

La mise en place d'une taxe carbone généralisée (i.e. émissions CO2 « facturées » à chaque entreprise) pourrait représenter un risque de transition important pour une partie des investissements de Moneta AM. Pour rappel, la taxe carbone est une taxe environnementale qui concerne les émissions de dioxyde de carbone (CO2). Le prélèvement effectué est direct et proportionnel aux quantités émises ce qui signifie que plus les volumes d'émissions sont importants, plus la taxe est élevée. La taxe carbone est régulièrement évoquée (rapport du GIEC, COP21) comme un moyen de lutter contre le réchauffement climatique. A l'heure actuelle, cela reste pour la majorité des pays une possibilité et non une obligation, mais c'est un dispositif qui pourrait rapidement évoluer et devenir obligatoire afin de lutter contre le réchauffement climatique.

Selon un rapport de l'IEA (*International Energy Agency*) de 2020²², il a été estimé qu'un prix explicite du carbone de 40 à 80 USD par tonne de CO2 dans les années 2020, et de 50 USD à 100 USD par tonne de CO2 d'ici 2030, est nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Nous avons modélisé l'impact que pourrait avoir une taxe de 80€/tonne de CO2 (i.e. 86\$/tCO2) sur l'ensemble de nos investissements, en calculant notamment la proportion du résultat opérationnel (EBIT) impactée par cette taxe. Les émissions CO2 retenues sont celles des scopes 1 et 2 afin d'éviter une double taxation si l'on tenait également compte du scope 3 : nous estimons que les émissions du scope 3 sont des émissions scopes 1 et 2 d'autres sociétés qui seraient elles-mêmes directement taxées.

Nous avons classé les investissements de Moneta AM selon 3 catégories d'impact :

- Si la taxe carbone représente **moins de 5% de l'EBIT** d'une société, nous considérons l'impact comme **faible**
- Si la taxe carbone représente entre 5% et 10% de l'EBIT d'une société, nous considérons l'impact comme modéré
- Si la taxe carbone représente plus de 10% de l'EBIT d'une société, nous considérons l'impact comme élevé

Au 31 décembre 2024, dans un scénario de mise en place d'une taxe carbone généralisée à 80€ la tonne de CO2 :

- 73% de nos investissements seraient faiblement impactés financièrement (i.e. <5% de l'EBIT serait impacté)
- 7% de nos investissements seraient modérément impactés financièrement
- 11% de nos investissements seraient significativement impactés financièrement (>10% de l'EBIT impacté).

^{**} score de température implicite strictement supérieur à 1,5°C et inférieur ou égale à 2°C

²² Implementing Effective Emissions Trading Systems.pdf (windows.net)

En complément, nous relevons deux éléments :

- 5% des sociétés des portefeuilles ont un résultat opérationnel négatif, rendant l'analyse en pourcentage de l'EBIT non pertinente. Si nous raisonnons désormais en termes de chiffre d'affaires sur ces sociétés, cette taxe carbone serait de moins de 1%, un coût relativement limité.
- Les données des émissions CO2 ne sont pas disponibles pour 4% des sociétés bénéficiaires d'investissements.

A noter : l'intégralité des encours de Moneta AM est concernée par ce calcul, à l'exception de la trésorerie.

Nous constatons que l'impact d'une taxe carbone généralisée serait globalement limité sur les sociétés bénéficiaires d'investissements. Deux limites à cette analyse sont à souligner :

- Pour quantifier l'impact financier, nous nous limitons à la seule taxe carbone sans prendre en compte l'inflation que l'application d'une telle taxe pourrait entrainer au sein des chaînes de valeur. En effet, une société dont le fournisseur est sensiblement impacté par une taxe carbone pourrait voir ses coûts d'approvisionnement progresser si ce fournisseur choisit de modifier ses prix de vente pour y refléter la taxe carbone payée à son niveau. Il est difficile d'anticiper les réactions au sein d'une chaîne de valeur et de quantifier l'impact précis que cela pourrait avoir.
- Nous retenons une taxe de 80€ par tonne de CO2, un niveau arbitraire qui pourrait être supérieur ou inférieur, modifiant l'impact sur le résultat opérationnel des sociétés.

4) Scénario SSP2-4.5 : des risques physiques importants

Dans le scénario SSP 2-4.5, la température augmenterait de 2,7°C à l'échelle mondiale d'ici la fin du siècle et les conséquences environnementales de cette hausse seraient désastreuses: le dérèglement climatique augmenterait l'occurrence des catastrophes naturelles (inondations, sécheresses, tempêtes, etc.) et l'ampleur de leur impact serait démultiplier. La violence et l'imprévisibilité des aléas climatiques pourraient être conséquents dans ce scénario, rendant difficiles leur maitrise. Implicitement, la réalisation de ce scénario signifierait qu'aucune mesure additionnelle n'aurait été prise pour infléchir la hausse de la température mondiale ; autrement dit, l'environnement réglementaire tel qu'on le connait serait resté constant, par manque d'ambition ou faute de consensus.

Pour ces raisons (fort dérèglement climatique et absence de changement d'attitude de la Société civile), nous considérons que les <u>risques physiques</u> sont les principaux risques dans ce scénario. Le risque de transition serait plus limité étant donné l'absence de réaction additionnelle de l'opinion publique (pas de nouvelle réglementation contraignante par exemple).

Seulement 2% des encours de Moneta AM sont exposés à des sociétés présentant un **risque physique important**. Nous pouvons citer comme exemple une société opérant dans **l'agro-alimentaire** qui a un fort besoin en eau pour faire fonctionner ses usines. Les impacts potentiels d'une sécheresse et d'une pénurie d'eau sont donc conséquents.

Nous en concluons que **Moneta AM est faiblement exposé aux risques physiques directement liés au climat, dans le cas d'un scénario de réchauffement climatique à 2,7°C.** Cette faible exposition aux risques physiques peut être expliquée par notre focus géographique en termes d'investissements : investissant dans des sociétés européennes opérant en grande partie en Europe, les bouleversements climatiques seraient moins importants que pour des sociétés exposées à des zones géographiques très sensibles à une hausse significative de la température. Par exemple, les sociétés dont les principaux marchés sont dans des zones victimes de la montée des eaux seraient plus sensiblement impactées par les déplacements de populations (i.e. migration des consommateurs, potentiellement vers des zones où le paysage concurrentiel serait plus dur) ; c'est moins le cas en Europe.

Au-delà de l'aspect purement climatique, un scénario à 2,7°C soulignerait, selon nous, les dépendances des sociétés à la biodiversité. En effet, un dérèglement climatique impacterait également des éléments de la biodiversité : des écosystèmes seraient profondément modifiés par les événements climatiques extrêmes (assèchement de cours d'eau et de nappes phréatiques, désertification de zones plus ou moins étendues, etc.). Les activités humaines dépendent grandement de la biodiversité au travers de « services écosystémiques » rendus par celle-ci. Ces services sont pour l'instant « gratuits » et parfois considérés comme acquis ; cependant, l'activité humaine exerce des pressions sur la biodiversité qui mettent en péril l'existence de ces services écosystémiques dont dépendent les entreprises.

Méthodologie d'analyse des dépendances à la biodiversité

Afin d'analyser les dépendances de nos investissements à la biodiversité, il convient de rappeler ce que nous entendons par « biodiversité ». La biodiversité réunit un ensemble d'éléments du vivant (les gènes, les espèces animales et végétales) mais aussi l'ensemble des écosystèmes (lacs, montagnes, rochers, récifs coraliens, etc.). Cette biodiversité se décline en 8 actifs

du capital naturel : les minéraux, le relief marin, les habitats, l'atmosphère, le relief terrestre, les sols et sédiments, les espèces et les eaux. Ces actifs du capital naturel vont offrir des services écosystémiques aux sociétés. Un service écosystémique est un service que nous offre gratuitement la nature, et toute société bénéficiaire d'investissements utilise potentiellement un ou plusieurs de ces services écosystémiques pour produire et se développer : il y a donc une dépendance des entreprises à la biodiversité. La base de données ENCORE, que nous avons utilisé afin de mener notre analyse, classe ces services écosystémiques en trois catégories :

Les services d'approvisionnement :

- o Les services d'approvisionnement en biomasse (culture, bois, etc..);
- o Services liés au matériel génétique : plantes, arbres ou animaux ;
- Services d'approvisionnement en eau ;
- Énergie d'origine animale (animaux de trait, etc...).

Les services de régulation et de maintenance :

- Services de régulation du climat mondial : stockage du CO2 dans les sols, régulation du climat par les courants océaniques et les vents, etc ;
- o Services de régulation des précipitations (à l'échelle sous-continentale), notamment les forêts ;
- o Services de régulation du climat local (micro et méso échelles) grâce à la végétation ;
- Services de filtration de l'air (plantes);
- $\circ \quad \text{Services de régulation de la qualité des sols, importants pour l'activité agricole par exemple ;}$
- o Services de rétention des sols et des sédiments (contrôle de l'érosion, atténuation des glissements de terrain);
- o Elimination des déchets solides via l'action de micro-organismes, plantes, algues ou animaux ;
- o Services de purification de l'eau (amélioration de la qualité de l'eau) ;
- o Services de régulation des flux d'eau (contrôle du débit des rivières, maintien du niveau d'eau des lacs) ;
- o Services d'atténuation des inondations (protection côtière, atténuation des inondations fluviales) ;
- o Services d'atténuation des tempêtes grâce aux écosystèmes végétaux ;
- O Services d'atténuation du bruit grâce à la végétation ;
- Services de pollinisation ;
- o Services de contrôle biologique : régulation des populations d'espèces animales et végétales ;
- o Services de maintenance des populations, nurseries et des habitats ;
- o Dilution par l'atmosphère et les écosystèmes (eau douce ou salée) des gaz, fluides et déchets solides ;
- o Médiation des impacts sensoriels (autres que le bruit) notamment via la végétation.

Les services culturels :

- o Services liés aux loisirs (exemple : pêche ou chasse récréative) ;
- Services d'agrément visuel (exemple : parcs nationaux) ;
- o Éducation & recherche grâce à la recherche scientifique sur les écosystèmes ;
- Services spirituels (exemple : une montagne sacrée)

Tout comme pour les pressions, la base de données ENCORE nous permet de déterminer la dépendance **de plus de 280 activités** classées selon leur code NACE **aux 25 services écosystémiques** mentionnés ci-dessus. Les dépendances sont classées en 5 catégories de très faibles à très fortes. Nous avons ensuite relié ces activités au groupe NACE des sociétés en portefeuille afin de **déterminer les dépendances de nos encours aux services rendus par la biodiversité**.

Présentation de la nouvelle méthodologie ENCORE : rajout de 4 nouveaux services culturels

ENCORE a décidé lors de sa nouvelle version publiée en juillet 2024, **de rajouter 4 nouveaux services culturels écosystémiques** à l'analyse globale des dépendances potentielles. Il s'agit :

- De services liés **aux loisirs donnés grâce à la nature** (exemple : parcs nationaux pour faire des randonnées, montagnes pour le ski et le sport d'hiver).
- De **services d'agrément visuels** (exemple : les parcs urbains, les mers et océans comme paysages spectaculaires).
- Des services d'éducation et de recherche (exemple : recherche scientifique dans les réserves naturelles ou les écosystèmes marins).
- Des services spirituels (exemple : forêts ou montagnes sacrées pour certaines populations).

ENCORE a ainsi attribué **la notation de matérialité potentielle** « *Très Elevée* » à tous les services écosystémiques culturels pour l'ensemble des activités économiques identifiées comme dépendantes à ce service. Ce choix a été fait en raison du manque de littérature scientifique existante à ce sujet et relève d'une décision prudente du « *worst case scenario* » étant

donné que les implications pour l'économie et la société ne sont pas bien cernées. ENCORE encourage ses utilisateurs à prioriser les services écosystémiques culturels comme potentiellement hautement matériels. Voici plusieurs cas de figure :

- Ayvens est considéré comme étant potentiellement très dépendant aux services liés aux loisirs car Ayvens est un leader mondial de la location de véhicules et de la gestion de flottes. Dans la méthodologie ENCORE, les services de location de véhicules comprennent les véhicules utilisés pour des activités de loisirs, comme les vacances ou les voyages touristiques. Néanmoins il convient de noter que Ayvens loue essentiellement à des entreprises et des professionnels ; la pertinence de cette association est donc contestable car le cadre des loisirs est quasi inexistant chez Ayvens.
- ENCORE considère **Canal** + comme potentiellement très dépendant des services d'agrément visuel car les paysages et écosystèmes visuellement attractifs jouent un rôle clé dans la production de contenus audiovisuels (films, séries).
- Sanofi pourrait être potentiellement très dépendant des services d'éducation, des services scientifiques et de recherche car l'écosystème est une ressource essentielle pour développer de nouveaux médicaments (plantes, micro-organismes, nouvelles molécules).

Nous rappelons qu'il s'agit ici de dépendances « potentielles » et que dans certains cas de figure, le niveau de dépendance n'est pas avéré. C'est le cas par exemple de Canal + qui est considéré comme potentiellement très dépendant des services d'agrément visuels car les paysages jouent un rôle clé dans la production de film ou séries. Nous ne sommes pas forcément d'accord avec ce degré de dépendance car de nombreux films sont tournés en studio ou en synthèse et ne nécessitent pas un tournage à ciel ouvert. ENCORE affinera sa base de données au fur et à fur de publication de recherches scientifiques plus rigoureuses sur le sujet, nous considérerons donc que le niveau de dépendance d'une partie de notre portefeuille pourrait diminuer dans les années à venir, simplement du fait d'un renforcement méthodologique.

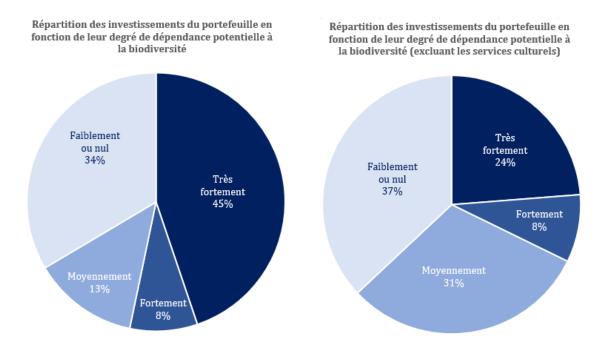
Par souci de comparabilité avec 2023, nous publierons les résultats des dépendances de notre portefeuille à la biodiversité selon deux méthodes :

- Une méthode incluant l'ensemble des services écosystémiques présentés par ENCORE.
- Une méthode présentant les 21 services écosystémiques de la méthodologie précédente et excluant les quatre services culturels nouvellement ajoutés dont de nombreuses activités du portefeuille sont automatiquement considérées comme très dépendantes, en raison du manque de littérature scientifique sur le sujet.

<u>Résultats</u>

A l'aide de la nouvelle méthodologie proposée par ENCORE, nous évaluons que 53% des encours ont au moins une dépendance forte ou très forte à la biodiversité. Plus précisément 45% des encours ont au moins une dépendance très forte à la biodiversité et 8% des encours ont au moins une dépendance forte à la biodiversité.

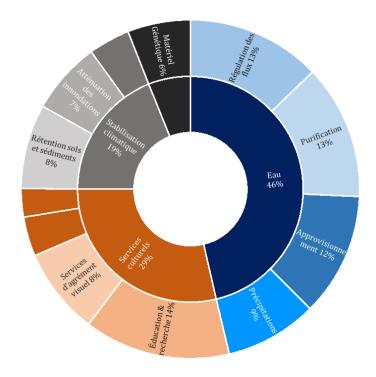
En excluant les 4 nouveaux services écosystémiques comme mentionné ci-dessus, nous évaluons que **32% des encours ont au moins une dépendance forte ou très forte à la biodiversité.** Plus précisément **24%** des encours ont au moins une dépendance très forte à la biodiversité et **8%** des encours ont au moins une dépendance forte à la biodiversité. En 2023, **27%** des encours avaient une dépendance forte ou très forte à la biodiversité, nous constatons donc une légère augmentation sur les deux périodes.



Nous considérons désormais seulement la nouvelle méthodologie ENCORE. En analysant la répartition des dépendances de notre portefeuille en fonction des différents services écosystémiques nous constatons que :

- Nos investissements sont particulièrement dépendants à la **thématique de l'eau (46% des encours)**, ce que soit les services de régulation des flux **(13%)**, les services de purification de l'eau **(13%)**, les services d'approvisionnement en eau **(12%)** et les services de régulation des précipitations **(9%)**. A noter que certains intitulés ont évolué suite à l'évolution de la méthodologie ENCORE : les services « eaux de surface » et « eaux souterraines » ont été remplacées par les services de « régulation des flux d'eaux », de « purification de l'eau », « d'approvisionnement en eau » et les « précipitations ». **Nous constatons que ce thème reste un enjeu majeur puisque l'eau représentait déjà 61% de nos dépendances l'année dernière**.
- Nous constatons également que nos dépendances à la stabilisation climatique ont nettement diminué avec la nouvelle version de ENCORE. En effet, 19% de nos investissements sont fortement ou très fortement dépendants des services de stabilisation climatique (atténuation des inondations, rétention des sols et des sédiments) contre 36% dans l'ancienne version. Cela s'explique par plusieurs facteurs :
 - O **Une évolution de l'analyse de ENCORE** : les sociétés renouvelables (éolien et solaire) étaient considérées comme potentiellement très dépendantes au service écosystémique « *régulation du climat* » alors qu'elles sont désormais considérées comme « *moyennement dépendantes* » à ce service.
 - Une meilleure granularité grâce à une couverture plus large des activités économiques: l'ensemble des sociétés de construction (aéronautique, génie civil, bâtiment) étaient regroupées sous une même catégorie dans l'ancienne version intitulée « construction et ingénierie ». Une meilleure granularité a permis d'analyser plus en finesse les dépendances de chaque activité à la protection contre les inondations et les tempêtes. Ainsi, certaines sociétés opérant dans la construction de bâtiments (Eiffage) ne sont plus concernées par ces dépendances.
- Enfin, nous constatons que 29% de notre portefeuille est potentiellement très dépendant des services écosystémiques liés à la culture. Cette analyse n'était pas menée dans l'ancienne version. Il s'agit d'un choix méthodologique de ENCORE d'attribuer la notion de matérialité potentielle « Très Elevée » à tous les services écosystémiques culturels pour l'ensemble des activités économiques identifiées comme dépendantes à ce service au vu du manque de recherche scientifique sur le sujet. Nous pourrions avoir un affinement des résultats dans les prochaines versions de ENCORE.

Répartition des principales dépendances potentielles du portefeuille



A titre de comparaison, nous avons comparé nos dépendances avec celles de notre indice de référence, le SBF 120. Pour le SBF 120, nous évaluons que 57% des encours ont au moins une dépendance forte ou très forte à la biodiversité. Plus précisément 49% des encours ont au moins une dépendance très forte à la biodiversité et 7% des encours ont au moins une dépendance forte à la biodiversité. L'indice est également très dépendant de la thématique de l'eau (48% des dépendances) et des services culturels (35% des dépendances).

Nous retenons de cette analyse que notre dépendance à l'eau (services de purification, d'approvisionnement), doit être monitorée afin de contenir les risques physiques. Une analyse sera effectuée pour les gros poids du Portefeuille dans les prochains rapports.

f) Indication de l'évolution des choix méthodologiques et résultats

En 2024, la méthodologie ENCORE a évolué par rapport aux années précédentes sur l'étude de nos dépendances à la biodiversité. Les principales modifications ont déjà été évoquées dans le point <u>e) Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière de durabilité.</u>

Les trois principaux points à retenir sont :

- L'ajout de 4 nouveaux services écosystémiques culturels.
- Une meilleure granularité dans l'analyse grâce à une couverture plus large des activités économiques (nous passons de 92 processus de production étudiés à plus de 280 activités).
- Une évolution de l'analyse de ENCORE qui a recours désormais à davantage de critères qualitatifs et/ou quantitatifs.

Au niveau des résultats, la sensibilité de notre portefeuille aux risques physiques et aux risques de transition a peu évolué.

Concernant les **risques de transition**, **8%** de notre portefeuille présente un risque de transition considéré comme important sur l'année 2024. Ce chiffre était de 21% en 2023. Nous avons en effet passé en revue l'ensemble des sociétés de notre portefeuille, cela nous a conduit à réviser à la baisse le risque de transition de certaines sociétés, notamment du fait d'un plan de réduction carbone solide et/ou d'un alignement SBTI.

Au niveau des **risques physiques**, seulement **2%** des encours de Moneta AM sont exposés à des sociétés présentant un risque physique important sur l'année 2024. Ce chiffre était similaire en 2023. Ces sociétés ont été identifiées et une démarche de dialogue a été engagée avec certaines d'entre elles.

La dépendance de notre portefeuille à la biodiversité a légèrement augmenté. Sur l'année 2024, **32**% de notre portefeuille présentait une dépendance forte ou très forte à la biodiversité (hors ajout des quatre nouveaux services socio-culturels), contre **27**% en 2023.

I) Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Fonds concernés:

- Moneta Multi Caps | Indice de référence VIDA : SBF 120 | Fonds Article 8 (SFDR)
- Moneta Long Short | Indice de référence VIDA : Stoxx Europe 600 | Fonds Article 8 (SFDR)
- Moneta Micro Entreprises | Indice de référence VIDA : SBF 120 | Fonds Article 8 (SFDR)
- MME 2026 | Indice de référence VIDA : SBF 120 | Fonds Article 8 (SFDR)
- MME 2027 | Indice de référence VIDA : SBF 120 | Fonds Article 8 (SFDR)
- MME 2028 | Indice de référence VIDA : SBF 120 | Fonds Article 8 (SFDR)
- MME 2029 | Indice de référence VIDA : SBF 120 | Fonds Article 8 (SFDR)

<u>Retour au sommaire</u> 66

II. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019

Acteur des marchés financiers : **Moneta Asset Management** Identifiant d'entité juridique [LEI] : 969500AFDIY1XZE27L60

J) Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Moneta Asset Management (« Moneta AM ») prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité des encours de Moneta Asset Management.

La présente déclaration explique les modalités de prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité pour la période s'étalant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024. Les principales incidences négatives des portefeuilles ont été évaluées à la fin de chaque trimestre, **et une moyenne a été calculée sur les 4 trimestres.**

Les principales incidences négatives correspondent aux effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Les facteurs de durabilité regroupent les questions environnementales, sociales et de personnel, ainsi que le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

A titre d'exemples :

- Des investissements dans des sociétés présentes dans l'exploitation des énergies fossiles vont participer à la hausse importante des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère; ces émissions GES sont responsables du réchauffement climatique et la pollution atmosphérique, ce qui impacte négativement la biodiversité et les conditions de vie humaines (déplacement de populations probable avec la montée des eaux, augmentation des événements climatiques extrêmes entrainant des morts, zones arides en progression, etc.) ainsi que la santé humaine (impact de la pollution atmosphérique).
- Des investissements dans des sociétés présentant un écart de rémunération entre hommes et femmes favorisent le développement de sociétés non inclusives et inégalitaires, remettant en cause le principe même de progrès social.

Moneta AM a pour ambition de créer de la valeur à long terme de manière responsable. La réalisation de cet objectif demande notamment de maitriser l'impact négatif des investissements sur les facteurs de durabilité : les discussions régulières avec les sociétés bénéficiaires d'investissements sont autant d'occasions d'exprimer la vigilance de Moneta AM à ces problématiques. Cette attention peut permettre d'influencer le comportement des entreprises bénéficiaires d'investissements, et en particulier de celles exerçant des activités non durables qui doivent effectuer une transition vers des modèles vertueux. Dans le cadre d'une gestion résolument *bottom-up* (i.e. sélection des sociétés en fonction de leurs fondamentaux), Moneta AM étudie les entreprises en tenant compte de leurs spécificités et reconnait que chacune d'entre elles est exposée de manière variée aux incidences négatives.

Moneta AM a mis en place certaines mesures afin d'identifier et évaluer les principales incidences négatives de ses portefeuilles :

- Plusieurs indicateurs reflétant les principales incidences négatives sont évalués dans le cadre de la notation Moneta VIDA, une grille de notation interne permettant d'analyser le profil ESG d'une société au travers de critères balayant les trois piliers Environnement, Social et Gouvernance.
- Mise en place d'une politique d'exclusions sur le secteur du charbon, des hydrocarbures non-conventionnels, du tabac, des armes controversées et sur les transgressions graves et avérées de l'un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Ces exclusions permettent de limiter l'exposition à des sociétés ayant des impacts négatifs significatifs sur les facteurs de durabilité.
- Instauration d'un processus de suivi ordonné des controverses permettant d'encadrer la survenue d'un risque, qui peut être la matérialisation d'une incidence négative. Dans le cadre de ce suivi, Moneta AM a mis en place une politique claire de désengagement en cas de dialogue infructueux avec un émetteur ou si la situation parait trop critique pour espérer des corrections substantielles dans un temps raisonnable.

Afin d'évaluer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, Moneta AM utilise principalement les données publiées par les sociétés dans leurs rapport annuels ou ESG: ces données sont collectées par l'Equipe de Gestion. Cette collecte de données peut être complétée par l'utilisation de bases de données externes (MSCI, CDP, Bloomberg, etc.). **Moneta AM privilégie l'usage de données non estimées**: il n'y a pas de modélisation interne des données manquantes. En cas d'absence de données, Moneta AM peut recourir ponctuellement à des estimations fournies par des prestataires externes reconnus. En cas de recours à de telles données, leur usage sera précisé.

Moneta Asset Management ("Moneta AM") considers the principal adverse impacts of its investment decisions on sustainability factors. This document is the consolidated statement of Moneta Asset Management' principal adverse impacts on sustainability factors.

This statement explains how the principal adverse impacts on sustainability factors have been taken into account for the period from January 1st, 2024 to December 31th, 2024. The principal adverse impacts of the portfolios were assessed at the end of each quarter, and averaged over the 4 quarters.

The principal adverse impacts correspond to the negative effects of investment decisions on sustainability factors. Sustainability factors encompass environmental, social and personnel issues, as well as respect for human rights and the fight against corruption and bribery.

By way of example:

- Investments in companies involved in the exploitation of fossil fuels will contribute to the significant increase in greenhouse gas emissions into the atmosphere; these GHG emissions are responsible for global warming and atmospheric pollution, which has a negative impact on biodiversity and human living conditions (displacement of populations with rising sea levels, increase in extreme climatic events resulting in deaths, growing arid zones...) as well as human health (impact of atmospheric pollution).
- Investments in companies with a gender pay gap foster the development of non-inclusive and unequal societies, calling into question the very principle of social progress.

Moneta AM's ambition is to create long-term value in a responsible manner. To achieve this goal, we need to control the negative impact of our investments on sustainability factors: regular discussions with investee companies are opportunities to express Moneta AM's attention to these issues. This attention can help influence the behavior of investee companies, particularly those with unsustainable activities that need to make the transition to virtuous business models. As part of a resolutely bottom-up management approach (i.e. selecting companies on the basis of their fundamentals), Moneta AM studies companies taking into account their specific characteristics, and recognizes that each of them is exposed to a variety of negative impacts.

Moneta AM has implemented a number of measures to identify and assess the principal adverse impacts of its portfolios:

- Most of the indicators reflecting the principal adverse impacts are assessed as part of the Moneta VIDA rating, an internal rating grid used to analyze a company's ESG profile through criteria covering the three pillars of Environment, Social and Governance.
- **Implementation of exclusion policies** for the coal, non-conventional oil and gas, tobacco and controversial weapons sectors, and for proven transgressions of one of the 10 principles of the United Nations Global Compact. These exclusions limit exposure to companies with negative impacts on sustainability factors.
- **Establishment of an orderly controversy tracking process** to monitor the occurrence of a risk, which may be the materialization of a negative impact. As part of this monitoring process, Moneta AM has implemented a clear policy of withdrawal in the event of unsuccessful dialogue with an issuer, or if the situation appears too critical to expect substantial corrections within a reasonable timeframe.

In order to assess the principal adverse impacts on sustainability factors, Moneta AM mainly uses data published by companies in their annual or ESG reports: these data are collected by the Management Team. This data collection may be supplemented by the use of external databases (MSCI, CDP, Bloomberg...). Moneta AM favors the use of non-estimated data: there is no internal modeling of missing data. In the absence of data, Moneta AM may occasionally use estimates supplied by recognized external service providers. If such data are used, their use will be specified.

K) Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

	ncidences négatives a durabilité	Elément de mesure	Incidences (année 2024)	Incidences (année 2023)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante		
		Emissions de GES de niveau 1 (tCO2)	111 763	94 662	La hausse de nos émissions de scope 1 + 2, en absolu et en empreinte et intensité carbone			
	1.1. Émissions de GES	Emissions de GES de niveau 2 (tCO2)	27 305	39 813	s'explique par notre position dans Vicat.			
	2121 Emissions de des	Emissions de GES de niveau 3 (tCO2)	2 416 186	2 847 507	La réduction des émissions de scope 3 en absolu s'explique par notre allègement dans			
		Emissions totales de GES (tCO2)	2 555 133	2 982 315	Stellantis, TotalEnergies et Alstom.			
	1.2. Empreinte	Empreinte carbone de scope 1 & 2 (tCO2/M€ investi)	46	37	L'augmentation de notre intensité carbone de			
	carbone	Empreinte carbone de scope 1, 2 et 3 (tCO2/M€ investi)	846	812	scope 1+2+3 s'explique par notre renforcement dans Airbus et Vivendi en début			
		Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements de scope 1 & 2 (tCO2/M€ CA)	72	62	et fin d'année qui ont des émissions conséquentes rapportées à leur chiffre	■ Dans le cadre de la notation Moneta VIDA,		
Emissions de gaz à effet de serre	1.3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements de scope 1, 2 et 3 (tCO2/M€ CA)	1 115	824	d'affaires: les avions vendus pour Airbus et les investissements dans les filiales pour Vivendi. Cette augmentation est également liée à la société Sulzer, qui publie ses émissions de scope 3 dans leur intégralité pour la première fois. Le reste des variations notables entre les deux années s'explique par les choix d'allocation d'actifs indépendamment de facteurs ESG. A noter qu'au 31/12/2024 les trois principaux émetteurs de l'empreinte carbone de scope 1+2+3 étaient Société Générale, Sulzer et Airbus représentant 47% des émissions. Au 29/12/2023, les trois principaux émetteurs de l'empreinte carbone de scope 1+2+3 étaient Airbus, Total Energies et Stellantis représentant 66% des émissions.	et/ou dialogues avec les sociétés que nous jugeons très fortement émettrices de GES.		
	1.4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		14,2	14,6	La légère diminution de notre exposition aux combustibles fossiles s'explique par les choix d'allocation d'actifs indépendamment de facteurs ESG.	 Exclusion sur le charbon et trajectoire de sortie du charbon. Dans le cadre de la notation Moneta VIDA, un risque trop élevé (exposition jugée trop importante aux énergies fossiles) peut affecter la notation et sera intégré dans la réflexion autour de la valorisation. 		

	1.5. Part de consommation et de	Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (%)	64	60	Cet indicateur n'a que peu varié entre 2023 et 2024.	 Dans le cadre de la notation Moneta VIDA, un risque trop élevé (exposition jugée trop importante aux énergies fossiles) peut affecter la notation et sera intégré dans la
	production d'énergie non renouvelable	Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (%)	29	43	Nous constatons une réduction de la production d'énergies non renouvelables dans notre portefeuille en 2024. Ceci s'explique essentiellement par un renforcement de nos positions dans les énergies renouvelables par rapport aux sociétés productrices d'hydrocarbures.	réflexion autour de la valorisation. Nous avons également la possibilité de mettre en place un bonus environnemental pour les sociétés consommant et/ou produisant en majorité des énergies vertes.
Emissions de gaz à effet de serre (suite)	1.6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (GWh/M€ CA)	0,37	0,32	Cet indicateur n'a que peu varié entre 2023 et 2024. A noter que notre plus gros consommateur énergétique est Ryanair du fait de la consommation de kérosène.	Dans le cadre de la notation Moneta VIDA, un risque trop élevé (intensité de consommation très élevée et pas tendance d'amélioration) peut affecter la notation et sera intégré dans la réflexion autour de la valorisation.
Biodiversité	1.7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces	2,2	5,2	La réduction de cet indicateur s'explique essentiellement par notre allègement dans TotalEnergies.	 Au sein de Moneta VIDA, Moneta AM estime qualitativement les impacts et les dépendances de ses investissements sur/à la biodiversité (à l'aide de la base de données ENCORE). Dans le cadre de la notation Moneta VIDA, un risque trop élevé (dépendances et impacts très significatifs) peut affecter la notation et sera intégré dans la réflexion autour de la valorisation. Nous suivons l'évolution des controverses du portefeuille en lien avec la biodiversité grâce à notre fournisseur MSCI.
Eau	1.8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes/M€)	0,21	0,51	L'analyse des variations de cet indicateur ne nous semble pas pertinente au vu du faible taux de couverture (11%).	Dans le cadre de la notation Moneta VIDA, un risque trop élevé (rejets importants et pas de tendance d'amélioration) peut affecter la notation et sera intégré dans la réflexion autour de la valorisation.
Déchets	1.9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes/M€)	0,57	0,91	Nous constatons une amélioration de cet indicateur, qui s'explique par un allègement dans Vinci et Veolia. Nos plus gros émetteurs sont Eiffage, Tecnicas Reunida et Saint Gobain.	Dans le cadre de la notation Moneta VIDA, un risque trop élevé (rejets importants et pas de tendance d'amélioration) peut affecter la notation et sera intégré dans la réflexion autour de la valorisation.

	incidences négatives la durabilité	Elément de mesure	Incidences (année 2024)	Incidences (année 2023)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
	1.10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	0	0	Cet indicateur n'a pas varié entre 2023 et 2024.	 Exclusion des sociétés ayant commis une transgression grave et avérée de l'un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. En cas de controverse grave et avérée,
	1.11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (%)	11	12	Cet indicateur n'a que peu varié entre 2023 et 2024.	procédure claire de dialogue ou de désinvestissement, en fonction de la probabilité estimée de mise en place d'actions de remédiation suffisantes dans un temps raisonnable. Ces indicateurs (violations principes PMNU/OCDE et mécanismes de contrôle) sont explicités dans la notation VIDA: ils sont la synthèse de l'évaluation des différents risques mentionnés au point précédent.
Les questions sociales et de personnel	1.12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (%)	9	10	Cet indicateur n'a que peu varié entre 2023 et 2024.	 L'étude de la parité fait partie de la notation Moneta VIDA : elle affecte la note ESG de la société. Les écarts de rémunération homme/femme étant communiqués par peu d'entreprises, nous étudions plusieurs indicateurs disponibles : l'index égalité H/F (France), divers critères liés à la représentation des femmes (tenant compte des spécificités de certaines industries), etc. En cas d'anomalie matérielle sur les questions de rémunération, dialogue possible avec les sociétés pour comprendre les raisons et les plans d'action envisagés.
	1.13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)	43	41	Nous constatons une amélioration de cet indicateur qui s'explique par : La volonté des sociétés de constituer des conseils d'administration plus féminins, avec une réglementation allant dans ce sens. Les choix d'allocation du portefeuille.	 Ce critère fait partie de notre notation Moneta VIDA et affecte la notation finale de la société.
	1.14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sousmunitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (%)	0	0	-	 Exclusion de sociétés produisant ou commercialisant des armes controversées. Cet indicateur est explicité dans la notation Moneta VIDA : en cas d'exposition, la société est jugée ininvestissable conformément au point précédent.

	'incidences négatives la durabilité	Elément de mesure	Incidences (année 2024)	Incidences (année 2023)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Emissions (indicateur climatique)	2.4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (%)	32	36	Nous constatons une amélioration de cet indicateur qui s'explique par : Un nombre conséquent de sociétés qui se sont engagées pour la transition carbone en 2024. Plusieurs sociétés ont eu leurs objectifs validés par SBTi.	Cet indicateur fait partie de la notation Moneta VIDA; il s'agit d'un élément nous permettant d'évaluer la pertinence de la politique environnementale d'une société, un élément majeur de la notation du pilier Environnement.
Lutte contre la corruption et les actes de corruption (indicateur social)	2.17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre de condamnations, et montant des amendes infligées, pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements (unité et €)	0	0	-	 Cet indicateur fait partie de la notation Moneta VIDA. En cas de controverse grave et avérée, procédure claire de dialogue ou de désinvestissement, en fonction de la probabilité estimée de mise en place d'actions de remédiation suffisantes dans un temps raisonnable. Dans la notation Moneta VIDA, évaluation des structures de gouvernance : ce travail peut permettre d'identifier des faiblesses organisationnelles pouvant favoriser la survenue d'actes de corruption. L'identification de ce type de situation impacte négativement la notation Moneta VIDA.

Taux de couverture des principales incidences négatives

PIN	Actifs éligibles	Actifs éligibles couverts	Taux de couverture
	(en % des encours)	(en % des encours)	(Actifs éligibles couverts/Actifs éligibles)
1.1	96 %	94 %	98 %
1.2	96 %	94 %	98 %
1.3	96 %	94 %	98 %
1.4	96 %	96 %	99 %
1.5.1 (consommation)	96 %	87 %	90 %
1.5.2 (production)	7 %	7 %	100 %
1.6	55 %	54 %	98 %
1.7	96 %	93 %	97 %
1.8	96 %	10 %	10 %
1.9	96 %	83 %	87 %
1.10	96 %	94 %	98 %
1.11	96 %	93 %	97 %
1.12	96 %	54 %	56 %
1.13	96 %	94 %	98 %
1.14	96 %	91 %	94 %
2.4	96 %	90 %	93 %
2.17	96 %	90 %	93 %

L) Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

a) Cadre général de prise en compte des principales incidences négatives

Moneta AM a pour ambition de créer de la valeur à long terme de manière responsable. La réalisation de cet objectif demande notamment de maitriser l'impact négatif des investissements sur les facteurs de durabilité : les discussions régulières avec les sociétés bénéficiaires d'investissements sont autant d'occasions d'exprimer la vigilance de Moneta AM à ces problématiques. Cette attention peut permettre d'influencer le comportement des entreprises bénéficiaires d'investissements, et en particulier de celles exerçant des activités non durables qui doivent effectuer une transition vers des modèles vertueux. Par conséquent, pour chaque société bénéficiaire d'investissements, Moneta AM prend à la fois en considération la situation actuelle et la dynamique observée.

Pour accompagner et formaliser cette démarche, Moneta AM a choisi de prendre en compte l'intégralité des principales incidences négatives mentionnées dans le tableau ci-dessus, sans prioriser d'indicateurs, et de les intégrer dans la notation Moneta VIDA. Dans le cadre d'une gestion résolument *bottom-up* (i.e. sélection des sociétés en fonction de leurs fondamentaux), Moneta AM étudie les entreprises en tenant compte de leurs spécificités et reconnait que chacune d'entre elles est exposée de manière variée aux incidences négatives. De ce fait, la hiérarchie des principales incidences s'établit au niveau de chaque émetteur. La consolidation des indicateurs au niveau des portefeuilles permet de mettre en exergue les incidences les plus significatives : ce regroupement permet d'identifier des points d'attention.

b) Sélection des indicateurs dont les indicateurs optionnels (visés à l'article 6, paragraphe 1, points a) et b) du Règlement Délégué (UE) 2022/1288)

Moneta AM prend en compte seize indicateurs comprenant :

- Les quatorze indicateurs applicables aux sociétés mentionnés à l'article 6 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288
 - Certains de ces indicateurs étaient déjà présents dans la notation Moneta VIDA et Moneta AM a choisi d'y intégrer ceux qui ne l'étaient pas afin de retenir tous les indicateurs des principales incidences négatives. Cette démarche permet de compléter l'analyse extra-financière des sociétés.
- <u>Un indicateur climatique optionnel</u>: « investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone »
 - Moneta AM a retenu cet indicateur optionnel car il permet de calculer l'exposition des fonds à des sociétés non alignées avec les objectifs de réduction de l'empreinte carbone tels que définis par l'accord de Paris. Pour rappel, l'objectif de l'accord de Paris est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2°C (de préférence 1,5°C) par rapport au niveau préindustriel. Cela doit se traduire par une réduction des émissions GES de 55% d'ici 2030 (par rapport aux niveaux de 1990) puis nécessite d'atteindre la neutralité carbone en 2050. L'alignement avec ces cibles est un point crucial pour limiter le réchauffement climatique : les sociétés ne s'engageant pas volontairement sur cette trajectoire sont des sociétés impactant défavorablement le climat à moyen et long terme. Suivre cet indicateur permet donc d'étudier la dynamique des portefeuilles en ce qui concerne le réchauffement climatique ; c'est par conséquent un indicateur qui complète bien les autres indicateurs climatiques liés aux émissions GES qui caractérisent davantage la situation actuelle et la trajectoire récente.
- <u>Un indicateur social optionnel</u> : « nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption »
 - Cet indicateur permet de compléter et enrichir la notation Moneta VIDA en diversifiant les indicateurs sociaux déjà employés par ailleurs.

c) Méthodes employées pour identifier et évaluer les principales incidences négatives

Pour surveiller les incidences négatives et les intégrer au processus de gestion, les indicateurs mentionnés ci-dessus sont évalués dans le cadre de la notation Moneta VIDA. Les incidences négatives les plus élevées (selon ces indicateurs) sont identifiées et confrontées aux notes ESG du système de notation VIDA. Ce processus révèle des anomalies lorsqu'une

entreprise affiche une note ESG favorable malgré une incidence négative conséquente. Dans ces cas, les analystes sont invités à réévaluer leur notation ou à fournir une justification cohérente, prenant par exemple en compte d'éventuelles mesures de compensation mises en place par l'entreprise. Dans ce même esprit, les incidences négatives les plus élevées sont confrontées aux évaluations des étapes 2 et 3 de la méthodologie « investissement durable».

Nous pouvons prendre l'exemple d'une société dont l'activité repose sur la production et fourniture de gaz industriels. Ses engagements de réduction carbone sont alignés avec les objectifs de SBTi et en ligne avec un scénario en dessous de 2°C. Toutefois, les émissions de CO2 de scope 2 significatives représentent selon nous une incidence négative conséquente. Par conséquent, l'entreprise ne remplit pas l'étape n°2 de la méthodologie « investissement durable » selon nous car l'impact sur le climat est trop important. La société ne sera pas considérée comme un investissement durable. Par ailleurs, toute incidence majeure identifiée influencera également la réflexion autour de la valorisation. Pour rappel, la valorisation et le profil ESG (étudié via la note VIDA) sont deux critères de sélection des sociétés bénéficiaires d'investissements

Chaque Analyste est responsable de la notation Moneta VIDA des sociétés de sa couverture et donc de l'évaluation des différentes incidences négatives. Il les hiérarchisera en fonction de leur degré de matérialité qui varie naturellement d'une société à l'autre : la matérialité est la conjugaison de la probabilité d'occurrence et de l'impact (éventuellement irrémédiable) sur les facteurs de durabilité, deux facteurs estimés par les Analystes. Ainsi les incidences négatives jugées les plus sensibles impacteront davantage la notation Moneta VIDA. Il enrichira sa notation en fonction de sa connaissance des principaux risques auxquels la société fait face et qui pourraient aller au-delà des indicateurs mentionnés ci-dessus. Au-delà de l'impact sur la notation VIDA, tout risque identifié influencera également la réflexion autour de la valorisation.

Davantage d'informations concernant la Politique relative à la notation extra-financière des émetteurs sont disponibles dans la section « <u>Documentation ESG</u> » du site Internet.

Afin de prévenir l'exposition à certaines incidences négatives, Moneta AM s'appuie également sur sa politique d'exclusion : elle permet de limiter l'exposition à des sociétés ayant des impacts négatifs sur les facteurs de durabilité. Ainsi sont exclues les sociétés exposées aux activités suivantes :

- Secteur du charbon : s'agissant de l'énergie fossile la plus carbonée, ce secteur a une incidence négative importante sur le climat.
- <u>Secteur des hydrocarbures non-conventionnels</u>: ce secteur peut avoir une incidence négative importante sur le climat, s'agissant en particulier des hydrocarbures non-conventionnels qui requièrent plus d'énergie dans la phase d'extraction.
- <u>Secteur du tabac</u> : le tabagisme constitue en France la première cause de mortalité évitable ; l'incidence négative de ce secteur sur la santé publique est par conséquent importante.
- Armes controversées: leur emploi peut impacter durablement les populations locales et perdurer au-delà des périodes de conflits (exemple des mines antipersonnel). Par ailleurs, même si le secteur de la défense est un élément clé de la souveraineté nationale, ces dispositifs militaires ne participent pas à l'accroissement d'un avantage stratégique quelconque et on ne peut que retenir les conséquences dramatiques de leur usage sur les sociétés civiles. L'impact social des armes controversées est donc très nettement négatif.
- Transgression grave et avérée de l'un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies: une société qui serait en infraction par rapport à l'un de ces 10 principes aurait par construction un impact négatif sur les facteurs ESG

A noter que pour certains cas spécifiques, comme les énergies fossiles (hors charbon), Moneta AM considère qu'une politique d'exclusion n'est pas nécessairement optimale. Il est préférable, si besoin, d'engager le dialogue avec les sociétés concernées afin de les accompagner dans leur démarche de réduction de leur exposition au secteur en question.

Davantage d'informations concernant la Politique relative aux exclusions sont disponibles dans la section « <u>Documentation</u> ESG » du site Internet.

Pour encadrer la cristallisation d'incidences négatives, Moneta AM a instauré un processus de suivi ordonné des controverses qui permet d'encadrer la survenue d'un risque, qui peut être la matérialisation d'une incidence négative. Dans le cadre de ce suivi, Moneta AM a mis en place une politique claire de désengagement en cas de dialogue infructueux avec un émetteur ou si la situation parait trop critique pour espérer des corrections substantielles dans un temps raisonnable.

Davantage d'informations concernant la Politique relative au suivi des controverses sont disponibles dans la section « <u>Documentation ESG</u> » du site Internet.

d) Responsabilités concernant la mise en œuvre de ces méthodes

Ces méthodes sont mises en œuvre par l'ensemble de l'Equipe de Gestion (sous la supervision du Responsable ESG et d'une analyste ESG) et ont été approuvées par le Comité ESG Corporate. Les dates de mises à jour des différentes politiques employées sont inscrites au sein des documents publiés dans la rubrique « <u>Documentation ESG</u> » du site Internet.

e) Sources de données utilisées

Afin d'évaluer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, Moneta AM utilise principalement les données publiées par les sociétés dans leurs rapport annuels ou ESG: ces données sont collectées par l'Equipe de Gestion. Cette collecte de données peut être complétée par l'utilisation de bases de données externes (MSCI, CDP, Bloomberg, etc.).

Moneta AM privilégie l'usage de données non estimées : il n'y a pas de modélisation interne des données manquantes. En cas d'absence de données, Moneta AM peut recourir ponctuellement à des estimations fournies par des prestataires externes reconnus. En cas de recours à de telles données, leur usage sera précisé.

En dehors des obligations de publication des indicateurs chiffrés (i.e. la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, visée par l'article 4 du Règlement UE 2022/1288), en l'absence de données publiées et/ou estimées, les Analystes analysent qualitativement les incidences négatives au niveau de chaque émetteur : ce jugement discrétionnaire, basé sur leur connaissance des sociétés, peut influencer la notation Moneta VIDA.

f) Limites des méthodes employées et marges d'erreur associées

Pour certains indicateurs, le taux de couverture peut être limité: il est alors difficile de fournir une analyse pertinente à l'échelle des portefeuilles puisque l'extrapolation des résultats obtenus sur un périmètre limité présente un risque de marge d'erreur bien trop important. Moneta AM précise toutes les données ne sont pas encore publiées par les sociétés; la réglementation CSRD, exigeant pour un grand nombre de sociétés un rapport extra-financier standardisé à compter de 2025 devrait permettre progressivement d'enrichir la collecte de données extra-financières et ainsi d'améliorer le taux de couverture des indicateurs. L'interprétabilité des données devrait progressivement s'améliorer

Certaines données, y compris publiées par les sociétés, sont estimatives par nature. C'est le cas des émissions GES par exemple : en ce qui concerne les émissions liées à l'électricité consommée, les sociétés font nécessairement appel à des modèles d'estimation (recours aux émissions GES constatées sur le réseau électrique local par exemple : en fonction du mix de production d'énergie, des variations peuvent exister). Cette limitation concerne majoritairement les données climatiques pour lesquelles des mécanismes de mesure « à la source » sont difficilement envisageables. Les données réelles peuvent donc être différentes des données publiées, sans que l'on puisse quantifier avec certitude l'intervalle de confiance des résultats collectés. Pour certaines données, Moneta AM s'appuie sur des fournisseurs externes qui peuvent eux-mêmes être amenés à faire des estimations. Que ce soit pour les données estimatives par nature ou estimées par des fournisseurs externes, la construction de ces données comporte une incertitude liée à la modélisation : cela engendre une marge d'erreur dans leur analyse qui est non quantifiable.

M) Politique d'engagement

a) Politique d'engagement de Moneta AM et intégration des indicateurs concernant les incidences négatives

Moneta AM a défini une politique d'engagement, disponible sur son site Internet dans la section « $\frac{\text{Documentation ESG}}{\text{Cette politique repose sur six niveaux d'intervention}}$ ».

- 1) Entretien d'un dialogue régulier avec les managements des sociétés: dans le cadre de son travail de recherche, l'Equipe de Gestion rencontre régulièrement les équipes de direction des sociétés bénéficiaires d'investissements. Ces rencontres fréquentes avec les organes de direction permettent aux Gérants et Analystes de se forger à la fois une opinion 1) sur la manière dont les sociétés abordent les enjeux environnementaux et sociaux (« E/S ») et 2) sur la qualité des dirigeants, élément non quantifiable mais néanmoins critique dans l'analyse extra-financière.
- <u>Intégration des indicateurs</u>: ce dialogue alimente l'analyse extra-financière réalisée dans la grille de notation Moneta VIDA qui reprend l'intégralité des indicateurs d'incidences négatives mentionnés dans la présente déclaration. Ces discussions peuvent permettre d'évaluer les réponses apportées par les sociétés aux impacts de leurs activités sur les facteurs de durabilité ce qui apporte un éclairage sur l'évolution potentielle des différents indicateurs.
- 2) Exercice de nos droits de vote: au-delà du dialogue régulier avec les sociétés, Moneta AM entend exercer ses droits de vote, afin de préserver l'intérêt long terme de ses porteurs et de veiller au respect de bonnes pratiques de Gouvernance. Dans cet esprit, Moneta AM a mis en place une Politique de vote qui reflète sa vigilance en termes de Gouvernance, y compris dans sa déclinaison environnementale et sociale: l'objectif est de voter à l'intégralité des Assemblées Générales des sociétés bénéficiaires d'investissements, en respectant les consignes de votes décrites au sein de notre Politique (disponible le site Internet dans la rubrique « Documentation ESG »).
- De manière générale, les consignes de vote sont dictées par la défense de bonnes pratiques de gouvernance; par exemple, tous les sujets liés à la composition des organes de surveillance sont traités avec attention (notamment en termes de compétences, d'indépendance, de parité ou d'assiduité). Par ailleurs, certaines consignes de vote visent spécifiquement les enjeux E/S. Par exemple, Moneta AM s'engage à voter contre ou à s'abstenir de voter sur les résolutions liées à la rémunération si cette dernière n'intègre pas d'indicateurs de performance E/S ou quand les performances ESG sont jugées insatisfaisantes.
- Intégration des indicateurs: tous les indicateurs d'incidences négatives (mesures instantanées et dynamique observée) peuvent alimenter la réflexion en ce qui concerne les votes en Assemblée Générale. La détérioration ou l'amélioration d'un ou plusieurs indicateurs sont des données utiles pour évaluer la gestion d'une société: cette évaluation est clé et nous permet de faire un usage informé de nos droits de vote.
- 3) Interventions directes et fermes quand la situation l'exige: Moneta AM n'hésite pas à réagir promptement quand des défauts de gouvernance dans les sociétés bénéficiaires d'investissements sont constatés. Cela peut conduire l'Equipe de Gestion à recourir à une large palette d'outils afin de faire valoir ses droits d'actionnaires minoritaires : questions écrites aux organes de surveillance, lettres à l'AMF, prise de contact avec d'autres actionnaires, etc.
- Nous avons historiquement accordé une grande importance à la gouvernance des sociétés ce qui fait de Moneta AM l'une des sociétés de gestion les plus actives sur le sujet sur la place de Paris. Depuis 2006, date de notre première intervention d'ampleur sur le dossier Buffalo Grill, nous avons mené une quinzaine d'actions visant à défendre activement nos intérêts d'actionnaires minoritaires bien souvent avec succès, et au bénéfice de nos porteurs. Moneta AM est fière de contribuer, par son comportement d'actionnaire attentif et exigeant à l'élévation des pratiques de la place financière française. Ces actions se sont étendues à l'Europe avec des interventions en Allemagne ou aux Pays-Bas par exemple.
- Intégration des indicateurs: dans ce cadre, l'indicateur 2.17 (qui concerne les actes de corruption) peut être considéré dans les réflexions: il s'agit d'une information additionnelle sur la qualité de la gouvernance qui peut nous éclairer sur les pratiques internes d'une société.

- 4) Entretien d'un dialogue renforcé en cas de controverse : en cas d'identification d'une controverse grave et avérée touchant l'une des sociétés bénéficiaires d'investissements, et quand Moneta AM estime raisonnable de pouvoir espérer des actions correctrices dans un temps raisonnable, l'Equipe de Gestion va entamer un dialogue avec la société concernée afin de suivre la situation avec attention et d'observer les actions de remédiation mises en place. Faute de correction suffisantes, Moneta AM se réserve le droit de désinvestir et d'exclure la société de son univers d'investissement.
- <u>Intégration des indicateurs</u>: comme évoqué précédemment, les controverses sont pour certaines la cristallisation d'incidences négatives aigues. Dans ce cadre, les indicateurs concernés permettront de mesurer à la fois la matérialité des incidents et l'efficacité des actions de remédiation mises en place par les sociétés. Tous les indicateurs peuvent par conséquent être pris en considération.
- 5) <u>Recours aux exclusions</u>: sans que cela soit une option idéale (le dialogue constructif et la recherche d'améliorations étant des axes favorisés), Moneta AM peut recourir aux exclusions dans un certain nombre de cas (cf. <u>Politique relative aux exclusions</u> inclue dans la Politique ESG).
- Intégration des indicateurs: comme évoqué précédemment, les exclusions peuvent permettre de ne pas s'exposer à des incidences négatives sensibles. Dans ce cadre, par construction, les indicateurs 1.10 (violation Pacte Mondial des Nations Unies) et 1.14 (armes controversées) sont considérés dans l'exécution de la Politique relative aux exclusions.
- 6) <u>Soutien affiché aux initiatives internationales en faveur de meilleures pratiques ESG</u>: pour compléter la panoplie des actions effectuées auprès des émetteurs, Moneta AM affiche également son soutien à des initiatives internationales comme les UNPRI, le CDP ou la TCFD.
- <u>Intégration des indicateurs</u>: via ce soutien, Moneta AM affiche sa volonté de voir une plus grande transparence des sociétés sur leurs activités, en particulier en termes d'impact climatique (CDP et TCFD). Tous les indicateurs climatiques et environnementaux nous permettent d'analyser le degré de maturité des sociétés sur ces sujets.

A l'issu de chaque année civile, Moneta AM examinera les incidences négatives de ses investissements et notamment leur évolution par rapport à l'année précédente. En fonction des résultats, Moneta AM pourra prendre des mesures adaptées pour maitriser les incidences négatives de ses décisions d'investissement; pour les cas préoccupants, un dialogue pourra être instauré dans le cadre des réunions régulières avec les sociétés, et en l'absence de plan d'action constructif de la part de la société concernée, Moneta AM se réserve la possibilité de lancer une procédure de désinvestissement.

N) Références aux normes internationales

Moneta AM soutient et/ou s'associe à diverses initiatives internationales afin de promouvoir de meilleures pratiques ESG et une plus grande transparence des sociétés sur les différents enjeux ESG.

a) Alignement avec l'accord de Paris

Les Analystes évaluent le degré d'alignement des sociétés bénéficiaires d'investissements avec l'accord de Paris : cette évaluation est réalisée dans le cadre de la notation Moneta VIDA. Pour cela, les Analystes s'appuient sur les données communiquées par les émetteurs, à la fois en termes de réalisations passées (émissions GES Scopes 1, 2 et 3) et d'ambitions futures (objectifs de réduction des émissions). Les données d'émissions GES proviennent en priorité des rapports annuels : la collecte est effectuée par les Analystes. Si besoin, ils peuvent s'appuyer sur des prestataires externes (CDP, Bloomberg, etc.).

Pour les aider dans leur interprétation de ces données, les Analystes peuvent s'appuyer sur deux sources externes :

- Ils peuvent consulter le score de température du CDP (*Carbon Disclosure Project*) (<u>lien vers le site du CDP</u>). Ce score est une traduction des ambitions des sociétés sous la forme d'un potentiel de réchauffement exprimé en degré Celsius. Cet indicateur permet de vérifier que les cibles fixées par un émetteur sont compatibles avec le respect de l'accord de Paris.
- Ils peuvent vérifier que la politique de réduction des émissions GES est validée par le SBTi (*Science Based Targets initiative*) (<u>lien vers le site du SBTi</u>); le SBTi est une initiative de référence qui vérifie la compatibilité des plans d'action des émetteurs avec l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris. La validation d'un plan d'action par le SBTi est un élément important qui permet aux Analystes d'obtenir un gage de confiance en ce qui concerne le bien-fondé de la politique de réduction des émissions déployée par un émetteur.

Ce travail permet de mesurer l'indicateur optionnel climatique retenu : le pourcentage d'investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone (indicateur 2.4). Un pourcentage significatif a par nature un impact négatif sur le degré d'alignement avec l'Accord de Paris. La collecte de données permet également de mesurer les indicateurs liés aux émissions GES (indicateurs 1.1 à 1.3).

La mise en place d'une exclusion sur le charbon permet par ailleurs de ne pas s'exposer à des sociétés présentant par nature des émissions GES élevées et qui ont par conséquent un impact particulièrement défavorable sur l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris.

A l'heure actuelle, aucun scenario climatique prospectif interne n'a été utilisé car celui-ci se montre difficile à mettre en place. En revanche, en s'appuyant sur les données du CDP, Moneta AM est capable de fournir un score de température implicite pour ses portefeuilles: cela nous permet de mesurer notre alignement avec l'accord de Paris au niveau des portefeuilles. Nous avons également modélisé un certain nombre de risques (environnementaux de durabilité, taxe carbone généralisée, etc.) et nous avons étudié leur probabilité d'occurrence en fonction de deux scénarios climatiques disponibles publiquement (SSP x-y); ces éléments sont discutés en première partie de ce rapport.

A ce jour, et comme exposé ci-dessus, Moneta AM analyse différents indicateurs permettant de mesurer le degré d'alignement des portefeuilles avec la réalisation des objectifs de l'accord de Paris, sans toutefois se fixer d'objectif quantifié et daté.

Indicateurs concernés: 1.1, 1.2, 1.3, 2.4

b) UNPRI

Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) (<u>lien vers le site des PRI</u>) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques ESG dans la gestion de leurs portefeuilles. Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble du secteur financier.

Les Principes pour l'Investissement Responsable sont au nombre de six. Les investisseurs qui s'engagent à les respecter doivent :

- Prendre en compte les questions ESG dans leurs processus d'analyse et de décision en matière d'investissement
- Prendre en compte les questions ESG dans leurs politiques et leurs pratiques d'investisseurs
- Demander aux sociétés dans lesquelles ils investissent de publier des informations appropriées sur les questions ESG

<u>Retour au sommaire</u> 80

- Favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des acteurs de la gestion d'actif
- Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour accroitre leur efficacité dans l'application des PRI
- Rendre compte de leurs activités et de leurs progrès dans l'application des PRI

Moneta AM s'est engagée en faveur des PRI depuis 2018. Les PRI permettent à Moneta AM de disposer de davantage de ressources grâce à la mise en place d'outils permettant le développement de pratiques d'investissement responsable.

Le fait d'intégrer les indicateurs des principales incidences négatives au sein du système de notation Moneta VIDA est une manière de prendre en compte les questions ESG dans le processus d'analyse et de gestion : Moneta AM respecte ainsi le premier principe fixé par les PRI.

Indicateurs concernés: 1.1 à 1.14, 2.4, 2.17

c) TCFD

Moneta AM est soutien du TCFD depuis 2022. La TCFD (*Task-Force on Climate Related Financial Disclosure*), est un groupe de travail mis en place en 2015 lors de la COP21, sous l'impulsion de Conseil de stabilité financière (FSB, *Financial Stability Board*). L'objectif initial de ce groupe était de faire un état des lieux du secteur financier en termes de prise en compte des problématiques liées au climat. Ce travail a mis en exergue la nécessité d'améliorer la publication d'informations relatives au climat, cette transparence devant aider le secteur financier dans ses processus de prise de décision. La TCFD a ainsi produit des recommandations à l'intention des entreprises en matière de reporting climatique : le but est d'encourager les acteurs économiques à publier des informations sur la façon dont les opportunités et risques liés au climat sont pris en compte dans la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les indicateurs et métriques utilisés. La TCFD insiste sur l'importance du reporting : c'est un élément essentiel pour mesurer le risque climatique et permettre aux actionnaires, aux banques ainsi qu'aux acteurs financiers d'en évaluer le coût. Identifier et mesurer le risque est une étape clé dans la formation d'un plan d'action visant à le réduire. La TCFD recommande également de publier des scénarios 2°C, afin d'évaluer l'impact possible du changement climatique sur les activités des sociétés.

Le taux de couverture des indicateurs liés aux émissions GES (1.1 à 1.6) est une information clé pour constater les pratiques des sociétés bénéficiaires d'investissements en matière de reporting climatique. L'évolution de ces indicateurs permet par ailleurs de mesurer l'impact des stratégies menées pour réduire les émissions GES.

Par ailleurs, l'indicateur climatique optionnel 2.4 (investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone) permet de faire un état des lieux des sociétés bénéficiaires d'investissements qui ont une stratégie claire et publique pour adresser le risque climatique.

Indicateurs concernés: 1.1 à 1.6, 2.4

d) Autres normes et conventions internationales

En tant qu'investisseur responsable, Moneta AM veut également s'assurer que les sociétés bénéficiaires d'investissements respectent bien les différentes normes et conventions internationales, et en particulier :

- Le Pacte Mondial des Nations Unies
 - o <u>Indicateur(s) concerné(s)</u>: 1.7, 1.8, 1.9, 1.10, 1.11, 1.12, 1.13, 2.4, 2.17
- Les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
 - o <u>Indicateur(s) concerné(s)</u>: 1.7, 1.8, 1.9, 1.10, 1.11, 1.12, 1.13, 2.4, 2.17
- La charte internationale des droits de l'homme
 - o <u>Indicateur(s) concerné(s)</u>: 1.10, 1.11
- Les principes et droits fondamentaux établis par l'Organisation Internationale du Travail
 - o <u>Indicateur(s) concerné(s)</u>: 1.10, 1.11, 1.12, 1.13
- Le traité d'Ottawa sur les mines antipersonnel
 - o <u>Indicateur(s) concerné(s)</u>: 1.14

La Convention d'Oslo sur les bombes à sous-munition

o <u>Indicateur(s) concerné(s)</u>: 1.14

La Convention sur les armes bactériologues

o <u>Indicateur(s) concerné(s)</u>: 1.14

La Convention sur les armes chimiques

o <u>Indicateur(s) concerné(s)</u>: 1.14

O) Comparaison historique

En comparant les **Principales Incidences Négatives en 2024 par rapport à 2023**, nous constatons une forte amélioration de certains indicateurs.

La hausse de nos émissions de scope 1 + 2, en absolu et en empreinte et intensité carbone (PIN 1.1, PIN 1.2 et PIN 1.3) s'explique par notre position dans Vicat.

La réduction des émissions de scope 3 en absolu (PIN 1.1) s'explique par notre allègement dans Stellantis et TotalEnergies et notre cession de Alstom.

L'augmentation de notre intensité carbone de scope 1+2+3 **(PIN 1.3)** s'explique par notre renforcement dans Airbus et Vivendi en début et fin d'année qui ont des émissions conséquentes rapportées à leur chiffre d'affaires : les avions vendus pour Airbus et les investissements dans les filiales pour Vivendi. Cette augmentation est également liée à la société Sulzer, qui publie ses émissions de scope 3 dans leur intégralité pour la première fois.

Le reste des variations notables entre les deux années s'explique par les choix d'allocation d'actifs indépendamment de facteurs ESG.

A noter qu'au 31/12/2024 les trois principaux émetteurs de l'empreinte carbone de scope 1+2+3 étaient Société Générale, Sulzer et Airbus représentant **47%** des émissions. Au 29/12/2023, les trois principaux émetteurs de l'empreinte carbone de scope 1+2+3 étaient Airbus, Total Energies et Stellantis représentant **66%** des émissions.

Nous constatons également une amélioration du **niveau de déchets dangereux et radioactifs produits** par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes/M€), qui s'explique par un **allègement dans Vinci et Veolia**.

La part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (PIN 2.4) a baissé. Ceci s'explique par :

- Un nombre conséquent de sociétés qui se sont engagées pour la transition carbone en 2024.
- Plusieurs sociétés ont eu leurs objectifs validés par SBTi en 2024.

Le reste est indicateurs n'a pas connu de variations significatives entre 2023 et 2024. Une comparaison détaillée est disponible dans la partie *A) Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique*.

